

CHRISTIE'S

ARTS D'AFRIQUE,
D'OCÉANIE
ET D'AMÉRIQUE
DU NORD

30 octobre 2018, Paris









ARTS D'AFRIQUE, D'OCÉANIE ET D'AMÉRIQUE

VENTE

30 octobre 2018 - 16h30

9, avenue Matignon
75008 Paris

EXPOSITION PUBLIQUE

Mercredi 24 octobre	10h - 18h
Jeudi 25 Octobre	10h - 18h
Vendredi 26 Octobre	10h - 18h
Samedi 27 Octobre	10h - 18h
Lundi 29 Octobre	10h - 18h

COMMISSAIRE-PRISEUR

François de Ricqlès

CODES ET NUMÉROS DES VENTES

Pour tous renseignements ou ordres d'achats, veuillez rappeler la référence
16418 - OHBABY

COUVERTURE lot 98
DEUXIÈME DE COUVERTURE lots 20 et 21
PAGE 1 lot 125
PAGE 2 lot 100

CONDITIONS OF SALE

La vente est soumise aux conditions générales imprimées en fin de catalogue. Il est vivement conseillé aux acquéreurs potentiels de prendre connaissance des informations importantes, avis et lexique figurant également en fin de catalogue.

The sale is subject to the Conditions of Sale printed at the end of the catalogue. Prospective buyers are kindly advised to read as well the important information, notices and explanation of cataloguing practice also printed at the end of the catalogue.

Consultez nos catalogues et laissez
des ordres d'achat sur christies.com

CHRISTIE'S

Participez à cette vente avec

CHRISTIE'S  LIVE™

Cliqué, Adjugé ! Partout dans le monde.
Enregistrez-vous sur www.christies.com
jusqu'au 30 octobre à 8h30



Consultez le catalogue et les résultats
de cette vente en temps réel sur votre
iPhone, iPod Touch ou iPad

CHRISTIE'S FRANCE SNC

Agrément no. 2001/003

CONSEIL DE GÉRANCE

François de Ricqlès, *Président*
Edouard Boccon-Gibod, *Directeur Général*
Jussi Pylkkänen, *Gérant*
François Curriel, *Gérant*

CHAIRMAN'S OFFICE

Christie's France



FRANÇOIS DE RICQLÈS
Président
fdericqlès@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 85 59



GÉRALDINE LENAIN
Directrice Internationale, Arts d'Asie
glenain@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 72 52



ÉDOUARD BOCCON-GIBOD
Directeur Général
eboccon-gibod@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 85 64



PIERRE MARTIN-VIVIER
Directeur International, Arts du 20^e siècle
pemvivier@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 86 27

SERVICES POUR CETTE VENTE, PARIS

ORDRES D'ACHAT
ET ENCHÈRES
TÉLÉPHONIQUES
ABSENTEE AND
TELEPHONE BIDS

Tél: +33 (0)1 40 76 84 13
Fax: +33 (0)1 40 76 85 51
christies.com

SERVICES À LA CLIENTÈLE
CLIENTS SERVICES
clientservicesparis@christies.com
Tél: +33 (0)1 40 76 85 85
Fax: +33 (0)1 40 76 85 86

RELATIONS CLIENTS
CLIENT ADVISORY
Fleur de Nicolay
fdenicolay@christies.com
Tél: +33 (0)1 40 76 85 52

RÉSULTATS DES VENTES
SALES RESULTS
Paris : +33 (0)1 40 76 84 13
Londres : +44 (0)20 7627 2707
New York : +1 212 452 4100
christies.com

ABONNEMENT
AUX CATALOGUES
CATALOGUE SUBSCRIPTION
Tél: +33 (0)1 40 76 85 85
Fax: +33 (0)1 40 76 85 86
christies.com

SERVICES APRÈS-VENTE
POST-SALE SERVICES
Rosie Oria
Coordinatrice d'après-vente
Paiement, Transport et Retrait des lots
Payment, shipping and collections
Tél: +33 (0)1 40 76 84 10
Fax: +33 (0)1 40 76 84 47
postsaleParis@christies.com

INFORMATIONS POUR LA VENTE

Spécialistes et coordinatrices



SUSAN KLOMAN
Directrice internationale
skloman@christies.com
Tél: +1 212 484 4898



VICTOR TEODORESCU
Spécialiste, responsable
des ventes
vteodorescu@christies.com
Tél: +33 1 40 76 83 86



RÉMY MAGUSTEIRO
Catalogueur
rmagusteiro@christies.com
Tél: +33 1 40 76 86 12



BRUNO CLAESENS
Directeur européen
bclaessens@christies.com
Tél: +33 1 40 76 84 06



AGATHE TESSIER
Coordinatrice de département
atessier@christies.com
Tél: +33 1 40 76 82 67



FLORA ROY
Coordinatrice de vente
froy@christies.com
Tél: +33 1 40 76 84 48



PIERRE AMROUCHE
Consultant international
pamrouche@christies.com
Tél: +44 77 6055 3957

Remerciements

Charles-Wesley Hourdé

Département international

WILLIAM ROBINSON
International Head of Group
Tél: +44 (0)207 389 2370

G. MAX BERNHEIMER
International Head of
Antiquities Department
Tél: +1 212 636 2247

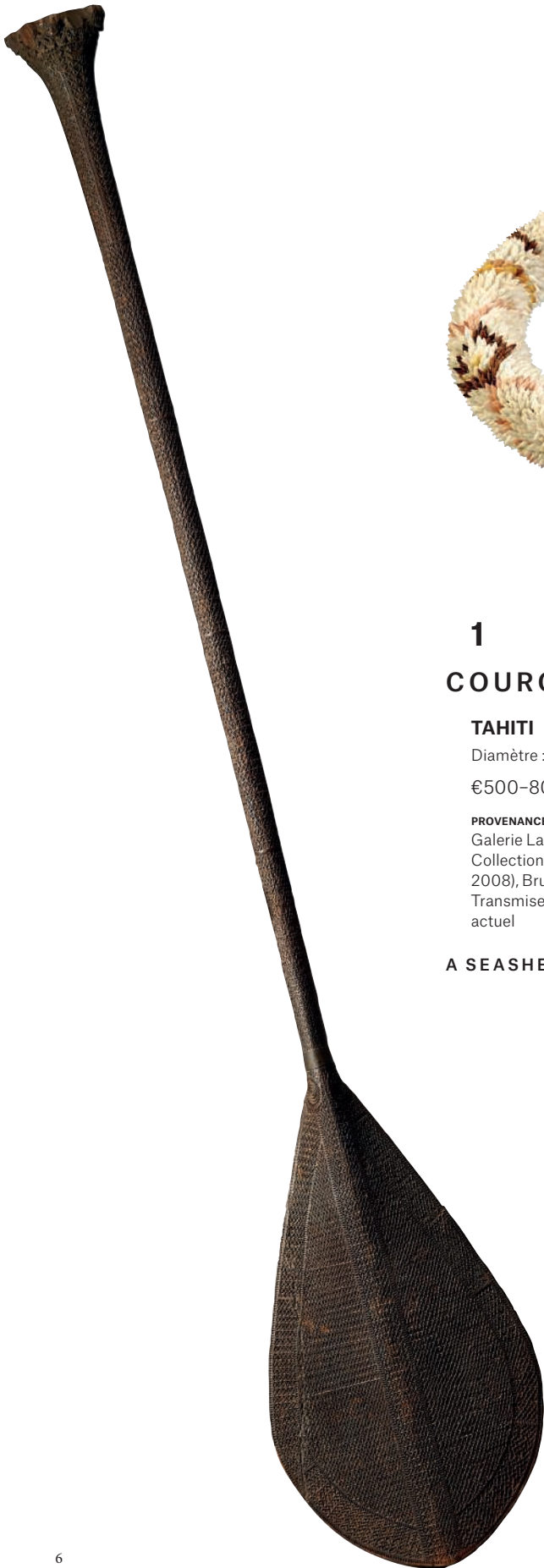
SUSAN KLOMAN
International Head of
African & Oceanic Art Department
Tél: +1 212 484 4898

DEEPANJANA KLEIN
International Head of
Indian and Southeast Asian
Art Department
Tél: +1 212 636 2189

FRANCIS BELIN
Global Managing Director
Tél: +852 2978 6756

DANIEL GALLEN
International Business Director
Tél: +44 20 7389 2590

MARIE FAIOLA
Business Manager Paris
Tél: +33 1 40 76 86 10



1

COURONNE

TAHITI

Diamètre : 22 cm. (8¾ in.)

€500-800

PROVENANCE

Galerie La Reine Margot, Paris
Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
2008), Bruxelles
Transmise par descendance au propriétaire
actuel

A SEASHELLS CROWN

2

PAGAIE CÉRÉMONIELLE

RA'IVAVAE, ÎLES AUSTRALES

Hauteur : 140 cm. (55½ in.)

€4,000-6,000

PROVENANCE

Collection privée française

Cette pagaie cérémonielle, de très belle facture, est exceptionnelle par sa taille. La poignée est ornée de visages humains tandis que le manche et la pale sont couverts de nombreux motifs géométriques. Steven Hooper date la production de ces pagaies entre 1820 et 1840, période d'activité des sculpteurs particulièrement intense à Ra'ivavae (Hooper, S., *Pacific Encounters: Art & Divinity in Polynesia, 1760-1860*, Londres, 2006, p. 216).

A CEREMONIAL PADDLE

■ 3

MASSUE

ÎLESTONGA

Hauteur : 114 cm. (45 in.)

€8,000-12,000

PROVENANCE

Collection privée anglaise

Cette massue de section circulaire et à l'extrémité évasée est d'une qualité exceptionnelle. Elle est entièrement et finement gravée d'un décor géométrique ponctué de motifs animaliers et figuratifs (personnages, oiseaux, tortues).

A TONGA CLUB



■ ~4

**MASSUE, VANIKAU
BULIBULI**

ÎLES FIDJI

Hauteur : 114 cm. (45 in.)

€15,000-20,000

Ce beau casse-tête, sculpté dans le tronc et les racines du bois, a ensuite été décoré, par l'artiste, d'incrustations en ivoire de cachalot. Le pommeau comporte des bandes verticales et transversales gravées en léger relief et ornées de motifs en zigzags. Ce casse-tête est également agrémenté d'une incrustation en ivoire, en forme d'étoile. Belle patine couleur miel.

A FIJI CLUB



COLLECTION LEO ET LILIAN FORTESS



f5

PILON, KE'A TUKI POPOI

HIVA OA, ÎLES MARQUISES

Hauteur : 18 cm. (7 $\frac{1}{8}$ in.)

Il porte sur une étiquette, inscrit à l'encre bleue, le numéro d'inventaire dans la collection Fortess : "14".

Sur une autre étiquette, inscrit à l'encre noire, "Collected by James Hunnewell Kekela from 1853".

€5,000–8,000

PROVENANCE

Collecté par James Hunnewell Kekela en 1853 James Hunnewell Kekela (1824-1904), Hawaï Mary K. Hayselden, transmis par descendance Collection Leo et Lillian Fortess, Honolulu, numéro d'inventaire 14

Transmis par descendance familiale

James Kekela fut la première personne d'origine Hawaïenne nommée ministre par les missionnaires américains. Il fut missionnaire aux Îles Marquises durant les années 1850.

A MARQUESAS POUNDER



f6

FOURCHETTE, ICULA

VITI LEVU, ÎLES FIDJI

Hauteur : 8 cm. (3 $\frac{1}{4}$ in.)

€3,000–5,000

PROVENANCE

Collection Leo et Lillian Fortess, Honolulu, numéro d'inventaire 169G

Transmise par descendance familiale

Ces fourchettes étaient sculptées afin de respecter le tabou qui interdisait tout contact des lèvres avec la viande et étaient exclusivement utilisées par les chefs et les prêtres. Ici, la fourchette présente une riche patine noire suite à son exposition à la fumée des lampes à huile du temple ou de la maison des hommes.

A FIJIAN FORK



f7
STATUETTE TIKI

ÎLES MARQUISES

Hauteur : 15 cm. (6 in.)

€8,000–12,000

PROVENANCE

Collection Alain Schoffel, Paris
Collection Leo et Lillian Fortess, Honolulu,
acquise auprès de ce dernier le 29 mai 1976,
numéro d'inventaire 61G
Transmise par descendance familiale

A TIKI FIGURE

f8
**ORNEMENT DE PROUE
DE PIROGUE, TIKI
VAKA**

ÎLES MARQUISES

Longueur : 49 cm. (19 $\frac{3}{8}$ in.)

€40,000–60,000

PROVENANCE

Collection Robert Bourdon, Shevidan,
États-Unis
Sotheby Parke Bernet, New York, 11 février
1977, lot 124
Collection Leo et Lillian Fortess, Honolulu
Transmis par descendance familiale

EXPOSITION

Honolulu Academy of Arts, inv. n° 33.250
New York, The Metropolitan Museum of Art,
*Adorning the World : Art of the Marquesas
Islands*, 10 mai 2005 – 15 janvier 2006

BIBLIOGRAPHIE

Dodd, E., *Polynesian Art. The Ring of Fire*, New
York, 1967, p. 223
Kjellgren, E. et Ivory, C.S., *Adorning the World :
Art of the Marquesas Islands*, New York, 2005,
p. 100, fig. 69

Ce rare type d'objet, taillé en forme de bâton,
présente ici, sur la large extrémité percée, un
personnage assis, et sur l'autre, une grande
tête de tiki. Il est généralement décrit comme
étant une figure de proue de pirogue. Pourtant,
comme l'a souligné Anthony Meyer, « il n'existe
aucune description connue ni d'illustrations
anciennes corroborant un usage de ce type
pour un tel objet. Peut-être était-il accroché à
l'intérieur des larges pirogues doubles ? Il
convient cependant de noter que la patine des
exemples connus ne trahit pas de signe d'un
contact prolongé avec le milieu marin. »
(Meyer, A., "Les « proues de pirogues » au'au,
pihao", *Te haa tupuna kakiu no te henua
enana/L'art ancestral des Iles Marquises*,
Chartres, 2008, p. 130). Toujours selon A.
Meyer, dans le cas de ces d'objets, il s'agirait
plutôt de portraits représentant des ancêtres
(ibid., p. 130).

Cf. pour un exemplaire quasi identique voir
celui de la collection du Musée de Tahiti et des
Îles - Te Fare Manaha (inv. n° 95.03.01), ou
encore, dans Berthelie, N., *Te haa tupuna kakiu
no te henua enana/L'art ancestral des Iles
Marquises*, Chartres, 2008, p. 130 et 134.

A CANOE PROW ORNAMENT





■ f 9

MASSUE U'U

ÎLES MARQUISES

Hauteur : 150 cm (59 in.)

€30,000–50,000

PROVENANCE

Collection Udo Horstmann, Zug, Suisse
Collection Mark Blackburn, Honolulu
Collection Leo et Lillian Fortess, Honolulu, en
1998, numéro d'inventaire 154G
Transmise par descendance familiale

Belle et ancienne massue, de facture classique, aux bras courts. Chaque visage se traduit par trois têtes de *tiki* en relief, symbolisant les yeux et le nez. Les deux motifs circulaires, dans lesquels les yeux sont inscrits, se démarquent par une asymétrie particulière : alors que le bord d'une d'entre elles est orné d'un motif rayonnant, l'autre présente le même motif cette fois-ci interrompu de cinq courbes repliées vers l'intérieur figurant ainsi le motif du tatouage appelé *ipu*. La manière dont l'artiste a traité les têtes des *tiki* en cerclage et les « casques » surmontant leur front rendent cette massue singulière.

A MARQUESAS CLUB





f 10

**PENDENTIF MAORI,
HEI-TIKI**

NOUVELLE-ZÉLANDE

Hauteur : 7,5 cm. (3 in.)

Il porte sur une étiquette, inscrit à l'encre noire et bleue, le numéro d'inventaire dans la collection Fortess : "34G".

€15,000-20,000

PROVENANCE

Christie's, Londres, 26 juin 1995, lot 14
Collection Leo et Lillian Fortess, Honolulu,
numéro d'inventaire 34G
Transmis par descendance familiale

Ce pendentif *hei tiki*, de petite taille, s'affirme par ses proportions équilibrées, ses courbes harmonieuses et la plénitude de ses formes ; le vert du néphrite offre de belles nuances.

A MAORI PENDANT



f11
BOÎTE À TRÉSOR
MAORI, WAKA HUIA

NOUVELLE-ZÉLANDE

Longueur : 53 cm. (20 $\frac{1}{8}$ in.)

L'intérieur du couvercle porte une étiquette à l'encre noire : "Beasley Collection. New Zealand. J.P.S. 175 IX. 35". Le numéro d'inventaire dans la collection Beasley et la date d'acquisition sont mentionnés : "353" et "10.09.08". Le numéro d'inventaire est répété à l'encre blanche et est précédé d'une inscription à l'encre noire "N.Z huia (feather) box".

€30,000–50,000

PROVENANCE

A.E. Hobday, Canterbury, Royaume-Uni
 Collection Harry Geoffrey Baesley (1881-1939), Kent,
 Royaume-Uni, acquise auprès de ce dernier le 10 septembre
 1908, (n° 353)

Irene Beasley, transmise par descendance familiale
 J.J. Klejman, New-York, acquise auprès de cette dernière le 15
 juillet 1962

Merton Simpson, New-York
 Collection Leo et Lilian Fortess, Honolulu
 Transmise par descendance familiale

EXPOSITION

Honolulu Academy of Arts, inv. n° HAA 33.259

BIBLIOGRAPHIE

The Journal of the Polynesian Society, Wellington, 1935, vol. 44,
 n° 3(175), pp. 188-189, fig. 1

Ce bel exemplaire d'une boîte à trésor fut acquis par H. Beasley, le 10 septembre 1908, auprès de A.E. Hobday à Canterbury. En référence à cet objet, Beasley apporta la description suivante dans son ouvrage d'archives : « *N.Z. Boite à plume. Longue 21 inches, de type inhabituel. Les figures regardent vers l'intérieur de la boîte.* » Il commenta par la suite, dans une notice publiée en 1935 dans le *Journal of the Polynesian Society*, au sujet de cette même boîte et d'une autre très similaire : « comme règle générale, la forme extérieure des boîtes à plumes est d'une uniformité remarquable : d'abord, le type plus ancien aux extrémités rectangulaires ; ensuite, le type en forme de bateau plus tardif et plus commun. Dans le cas des deux types, les têtes se projettent soit vers le bas, soit vers l'extérieur ; en ce qui concerne les deux boîtes illustrées, 1 [le lot présent] et 2, la position des têtes et les corps sont renversés. L'examen des objets montre qu'ils ont évidemment été taillés à la pierre, et le numéro 1 [le lot présent] attire d'une manière naturelle l'œil grâce à l'élégance de ses lignes et les têtes bien équilibrées. » (Beasley, H., "Two well-worked Waka-huia (feather boxes) from New Zealand, Notes and Queries", *Journal of the Polynesian Society*, vol. XXXIV, n° 175, p. 189.

Cf. pour une variété de boîtes stylistiquement très proches à notre exemplaire, voir Phelps, S., *Art and Artefacts of the Pacific, Africa and the Americas. The James Hooper Collection*, Londres, 1976, p. 41, fig. 59, 60 et 61.

A MAORI TREASURE BOX





f 12

MASSUE MAORI, WAHAIKA

NOUVELLE-ZÉLANDE

Hauteur : 44,5 cm. (17½ in.)

Elle porte sur une étiquette, inscrit à l'encre noire, le numéro d'inventaire dans la collection Hooper : "H.222".

€25,000–35,000

PROVENANCE

Collection James Thomas Hooper, Arundel, Royaume-Uni, numéro d'inventaire 222
Christie's, Londres, "Hawaiian and Maori Art from the James Hooper Collection", 21 juin 1977, lot 77

Collection Leo et Lillian Fortess, Honolulu
Transmise par descendance familiale

EXPOSITION

Honolulu Academy of Arts, inv. n° 33.257

BIBLIOGRAPHIE

Phelps, S., *Art and artefacts of the Pacific, Africa and the Americas: the James Hooper Collection*, Londres, 1976, p. 56

Ce bel et ancien exemplaire, en forme de « serpe », s'inscrit dans la typologie des *wahaika*. La massue est ornée, dans le prolongement de la garde, d'un personnage féminin en pied, la bouche ouverte et la langue apparente, en référence au geste de défi rituel adopté par les guerriers Maoris.

Cf. pour un exemplaire analogue, voir celui de l'ancienne collection Robert et Lisa Sainsbury, collecté au cours d'un des trois voyages de James Cook, actuellement dans la collection de l'University of East Anglia (inv. n° UEA.186) et publié dans Hooper, S., *Robert and Lisa Sainsbury Collection. Pacific, African and Native North American Art*, vol. II, Londres, 1997, p. 12, fig. 6.

A MAORI CLUB

f13

FIGURE DE PROUE DE PIROGUE, NAHO

VANUATU

Hauteur : 43 cm. (16 $\frac{7}{8}$ in.)

Elle porte sur une étiquette, inscrit à l'encre noire, le numéro d'inventaire dans la collection Fortess : "319".

€3,000–5,000

PROVENANCE

Collection Leo et Lillian Fortess, Honolulu, numéro d'inventaire 319G
Transmise par descendance familiale

BIBLIOGRAPHIE

Hurst, N., *Power and Prestige: The Arts of Island Melanesia and the Polynesian Outliers*, Boston, 1996, pp. 38-39, n° 39

A CANOE PROW ORNAMENT



14

MASSUE KANAK

NOUVELLE-CALÉDONIE

Hauteur : 58 cm. (22 $\frac{7}{8}$ in.)

€1,500–2,000

PROVENANCE

Collection privée française

A KANAK CLUB



15

HACHE OSTENSOIR KANAK, O KONO

NOUVELLE-CALÉDONIE

Hauteur : 52 cm. (20 $\frac{1}{2}$ in.)

€5,000–7,000

PROVENANCE

Curtis Moffat, Londres, avant 1949
Collection privée anglaise

Les haches Kanak possèdent habituellement des manches recouverts de fibres, tapa et cordonnets de poils de roussette. Ce lot se distingue non seulement par son manche sculpté de deux têtes humaines, un élément peu courant, mais également par son manche recouvert, cette fois-ci, de cordelettes de cuir.

A KANAK CEREMONIAL AXE





■ 16

RÉCIPIENT KANAK

NOUVELLE-CALÉDONIE

Hauteur : 97 cm. (38¼ in.)

€8,000–12,000

PROVENANCE

Ancienne collection française

EXPOSITION

Musée des Beaux-Arts, Chartres, *L'art ancestral des Kanak*, 6 juin - 27 septembre 2009

BIBLIOGRAPHIE

Bensa, A., Berthelie, N. et al., *L'art ancestral des Kanak*, Chartres, 2009, p. 65

Cet ancien récipient orné de deux visages sculptés en relief aux extrémités est unique en son genre. Sa qualité sculpturale et sa belle patine inscrivent très probablement cette pièce aux objets de prestige Kanak. Sa forme évoque les « berceaux » funéraires de ces derniers et peut suggérer un usage reliquaire. Pourtant, en l'absence de toute information documentée, il reste difficile d'établir avec précision sa fonction première.

A KANAK VESSEL



■ 17

POTEAU KANAK À DÉCOR ANTHROPOMORPHE

NOUVELLE-CALÉDONIE

Hauteur : 96 cm. (37⅞ in.)

€15,000–20,000

PROVENANCE

Ancienne collection privée française

Cette sculpture était autrefois la partie supérieure d'une flèche faitière, une planche de rêveur ou encore plus probablement, un poteau de décoration ornant l'espace consacré autour de la "Grande Case". En effet, une photographie datant de 1895 montre une Grande Case entourée de poteaux de décoration similaires, placés au milieu de piles d'igname (voir Kasarhérou, E. et Boulay, R., *Kanak. L'art est une parole*, Paris, 2013). Elle s'impose au regard par sa qualité sculpturale, son expression sereine et la stylisation géométrique de son visage. L'érosion atteste sa grande ancienneté.

A KANAK POST







18

**HACHE OSTENSOIR
KANAK, O KONO**

NOUVELLE-CALÉDONIE

Hauteur : 60 cm. (23 $\frac{5}{8}$ in.)

€4,000–6,000

PROVENANCE

Curtis Moffat, Londres, avant 1949
Collection privée anglaise

A KANAK CEREMONIAL AXE

19

**MASQUE DE
DEUILLEUR KANAK,
APOUEMA**

NOUVELLE-CALÉDONIE

Hauteur : 21.5 cm. (8 $\frac{1}{2}$ in.)

€15,000–18,000

PROVENANCE

Collection privée française

En bois enduit et polychromé, ce bel et ancien masque peut être stylistiquement rattaché aux régions du Nord de la Grande-Terre. Au Nord de la Nouvelle-Calédonie, le masque était porteur de nombreux sens symboliques : associé principalement aux cérémonies funéraires des chefs, et donc important symbole du pouvoir politique, il pouvait également évoquer les esprits de la forêt, l'ancêtre mythique fondateur ou la divinité du monde des morts.

Cf. pour un masque similaire, voir celui provenant de la collection du Musée d'Aquitaine (inv. n° 146), dans Boulay, R., *De jade et de nacre. Patrimoine artistique Kanak*, Paris, 1990, p. 144, fig. 47.

A KANAK MOURNER MASK





■ 20

SCULPTURE À PLANTER KANAK

NOUVELLE-CALÉDONIE

Hauteur : 78 cm. (30¾ in.)

€30,000–40,000

PROVENANCE

Collection Charles Devambe (1848-1930),
Ouitchambo, Nouvelle-Calédonie
Transmise par descendance au propriétaire
actuel

Les sculptures anthropomorphes de ce type s'apparentent à celles de plus petite taille, dites « gardiens de la maison » qui, fichées en terre ou dans la chaume, décoraient autrefois l'intérieur de la Grande Case. Quelques musées conservent des rares exemplaires dont « la variété formelle [...] est frappante ; elle apparaît même dans un corpus extrêmement réduit du fait de leur rareté » (R. Boulay, *De jade et de nacre*, Paris, 1990, p. 155). Selon Roger Boulay leurs dimensions et le travail en ronde-bosse excluent un usage comme flèche faitière, qui quant à elle « implique une lecture frontale déterminée par l'occupation de l'espace de la Grande Case » (ibid. p. 158), et leurs assignent plutôt une utilisation liée à la proximité du regard. Par conséquent, de par leur caractère tridimensionnel, elles auraient pu se prêter à des fonctions multiples, telle la décoration de l'entrée de la case d'un chef : « selon certaines informations on les trouvera, effectivement, placées là où elles doivent se manifester : auprès d'une sépulture, comme le rapporte, Rochas (Rochas, V. de, *La Nouvelle-Calédonie et ses habitants*, Paris, 1862, p. 318),

auprès de la case d'un chef, redoublant au sol la présence marquée ordinairement par le faitage...Ni commémoratives, ni propitiatoires elles semblent plutôt destinées à souligner l'importance statuaire d'un personnage. » (ibid. p. 158)

A KANAK FIGURE



Tous droits réservés.

Cf. pour des sculptures très similaires voir les deux sculptures du Musée Picasso, inv n° M.P. 3643 et 3644, ou celle encore ramenée par le père Lambert et donnée en 1878-1880 au Musée d'Aquitaine, Bordeaux, inv. n° 12857.

■ 21

SCULPTURE À PLANTER KANAK

NOUVELLE-CALÉDONIE

Hauteur : 92 cm. (36¼ in.)

€40,000–60,000

PROVENANCE

Collection Charles Devambez (1848-1930),
Ouitchambo, Nouvelle-Calédonie
Transmise par descendance au propriétaire
actuel

Charles Devambez est envoyé en Nouvelle-Calédonie en 1879 par un négociant de Sydney, afin de soumissionner des marchés pour l'Administration pénitentiaire. Il s'associe à John Higginson pour acquérir une propriété à Ouitchambo avant d'en devenir le seul propriétaire quelques années plus tard. Dès lors, il commence à exploiter ses terres en développant des activités d'agriculture et d'élevage.

En 1899, Charles Devambez s'installe avec sa famille dans la maison d'Ouitchambo qui est parfois appelée « château Devambez ».



Charles Devambez (Photo Léon Devambez).



A KANAK FIGURE



■ 22

**PLANCHE VOTIVE
ELEMA, HOHÁO,
GOLFE DE PAPOUASIE**

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 97.4 cm. (38 $\frac{3}{8}$ in.)

€8,000–12,000

PROVENANCE

Collection privée française

AN ELEMA BOARD

■ 23

**MASSUE CÉRÉMONIELLE,
FLY RIVER, GOLFE DE
PAPOUASIE**

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 133.4 cm. (52 $\frac{1}{2}$ in.)

€4,000–6,000

PROVENANCE

Michel Koenig, Bruxelles

Collection privée anglaise, acquise auprès de ce dernier

Kevin Conru, Bruxelles

Collection privée française

A CEREMONIAL CLUB

24

MASQUE ELEMA, GOLFE DE PAPOUASIE

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 41 cm. (16 1/8 in.)

€3,000–5,000

PROVENANCE

Stéphane Mangin, Paris
Martin Doustar, Paris
Collection privée française

Cf. pour un exemplaire très similaire voir celui répertorié par Parkinson, R., "Schnitzereien und Masken vom Bismarck Archipel und Neu Guinea", *Publicationen aus dem Königlichen Ethnographischen Museum zu Dresden*, n° 10, Dresde, 1895, pl. IX, n° 3.

AN ELEMA MASK

25

PENDENTIF KIWAI DE LA RÉGION BASSE DU FLY RIVER, GOLFE DE PAPOUASIE, URUMURU BURU

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 31.8 cm. (12 1/2 in.)

€10,000–15,000

PROVENANCE

Jonathan Hope, Londres
Collection privée anglaise, acquise auprès de ce dernier
Collection privée française

Les cérémonies d'initiation *Mimia* faisaient partie autrefois des plus importants rites des Kiwai. Organisées de manière cyclique, elles avaient pour fonction la fortification des jeunes garçons et la protection contre les maladies. Ces cérémonies avaient également pour but de conjurer les maladies. Les jeunes postulants se paraient d'un pendentif, *urumuru buru*, retombant le long du dos. Le lot présent exemplifie notamment ce genre de pendentif. Pour une discussion à ce sujet, voir Newton, D., *Art Styles of the Papuan Gulf*, New York, 1961, p. 10. Les rares exemplaires connus sont pour la plupart conservés, aujourd'hui, dans les collections muséales, tel que l'exemplaire collecté par Burrows, S.D., actuellement dans la collection du Pitt Rivers Museum, Oxford (inv. n° 1933.18.11). Voir également celui de la collection du Wellcome Historical Medical Museum (inv. n° 23.1952 - *ibid.*, 1961, p. 41, fig. 61 et 62).

Cf. pour une autre figure très similaire au lot ici présent, voir celle de l'ancienne collection Raymond Wielgus, dans Newton, D., *Art Styles of the Papuan Gulf*, New York, 1961, p. 10, fig. 10.

A KIWAI PENDANT





■ 26

BOUCLIER ASMAT

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 169 cm. (66½ in.)

€1,000–1,500

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire actuel

AN ASMAT SHIELD

■ 27

SCULPTURE ASMAT

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 141 cm. (55½ in)

€2,000–3,000

PROVENANCE

Probablement collection du Tropenmuseum, Amsterdam

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles, probablement acquis par échange auprès de ce dernier

Transmise par descendance au propriétaire actuel

AN ASMAT FIGURE



■ 28

BOUCLIER ASMAT

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 174 cm. (68½ in.)

€4,000–6,000

PROVENANCE

Edmond Morlet, Bruxelles
Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
2008), Bruxelles
Transmis par descendance au propriétaire
actuel

BIBLIOGRAPHIE

Meyer, A.J.P., *Oceanic Art. Ozeanische Kunst.*
Art Océanien, Cologne, 1995, vol. 1, p. 86, fig.
68

« Ce bouclier de guerre est décoré de motifs
emblématiques en relation avec la chasse
aux têtes. Parmi ces dessins, deux grandes
roussettes stylisées et, au sommet, une tête
de raie stylisée. Les dessins plus petits sont des
représentations d'animaux moins importants et
des esprits de créatures de la mer » selon
Meyer, A.J.P., *Oceanic Art. Ozeanische Kunst.*
Art Océanien, Cologne, 1995, p. 86

AN ASMAT SHIELD





■ 29

**PORTE D'ENTRÉE DE
CASE TELEFOLMIN,
RÉGION DU HAUT-
SEPIK, AMITUNG**

PAPOUSASIE NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 235 cm. (92½ in.)

€15,000–25,000

PROVENANCE

Loed et Mia van Bussel, Amsterdam
Galerie Argiles, Paris
Collection privée française

Les Telefolmin habitent les régions des Hautes-Terres à proximité de la source du fleuve Sepik, au nord-est de la Nouvelle-Guinée. Les artistes Telefolmin ne produisirent pas de sculptures figuratives, leurs créations s'inscrivaient dans une longue tradition de sculptures architecturales. Pour la majorité des villages Telefolmin, ils étaient composés de maisons cérémonielles dont l'entrée était souvent décorée d'un *amitung* : une longue planche découpée à la base permettant ainsi l'accès à l'intérieur de l'édifice.

Quant à la signification des motifs géométriques ornant les *amitung* (tels que les triangles, les spirales ou autres), ils semblent avoir un sens bien spécifique souvent en référence à différentes parties du corps humain ou animal.

Cf. pour un exemplaire très similaire au lot présent, voir Nicolas, A., *Art papou. Austronésiens et Papous de Nouvelle-Guinée*, Marseille, 2000, pp. 216–217, fig. 204 et 206.

A TELEFOLMIN HOUSE BOARD



30

**STATUE D'ESPRIT
D'ANCÊTRE, YANGORU
BOIKEN**

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 52.5 cm. (20¾ in.)

€20,000–30,000

PROVENANCE

Bernard Dulon, Paris

Collection privée française, acquise auprès de ce dernier

Cette belle représentation sculpturale d'un esprit d'ancêtre témoigne des échanges artistiques entre les Boiken occidentaux de la région de Yangoru et les cultures voisines, les Abelam et les Bukie. Sa forme quasi-abstraite et épurée souligne avant tout la tête et le torse aux bras levés et se rapproche ainsi d'une typologie répandue parmi les créations artistiques des Boiken Yangoru (voir Hamson, M., *Art of the Boiken*, Los Angeles, 2011, fig. 1, 4 et 20 pour des exemplaires similaires). Le visage ovale et ses traits aux reliefs adoucis rappellent également les masques Abelam et Bukie utilisés lors des cérémonies de l'igname (voir Hamson, M., *Art of the Abelam*, Los Angeles, 2015, fig. 61 et 63).

**A YANGORU BOIKEN ANCESTRAL
SPIRIT FIGURE**



31

MASQUE TATANUA

**NOUVELLE-IRLANDE, PAPOUASIE-
NOUVELLE-GUINÉE**

Hauteur : 33 cm. (13 in.)

Un numéro est inscrit à l'encre noire sous la
mâchoire du masque, : "9L 114 29".

€7,000–10,000

PROVENANCE

Collection Pierre et Suzanne Vérité, Paris
Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
2008), Bruxelles
Transmis par descendance au propriétaire
actuel

A TATANUA MASK



32

MASQUE *TATANUA*

**NOUVELLE-IRLANDE, PAPOUASIE-
NOUVELLE-GUINÉE**

Hauteur : 33 cm. (13 in.)

€10,000–15,000

PROVENANCE

Museum aan de Stroom, Anvers, avant 1955 (inv.
n° AE.88)

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008),
Bruxelles, acquis par échange auprès de ce dernier
le 21 mai 1955

Transmis par descendance au propriétaire actuel

A *TATANUA* MASK



33

MASQUE MALANGAN, KEPONG

NOUVELLE-IRLANDE

Hauteur : 55 cm. (21 $\frac{1}{2}$ in.)

€30,000–50,000

PROVENANCE

Collection privée allemande

Plusieurs masques de ce type ont été répertoriés comme *kepong* dans les collections muséales, terminaison employée pour la première fois par Parkinson, R., "Schnitzereien und Masken vom Bismarck Archipel und Neu Guinea", *Publicationen aus dem Königlichen Ethnographischen Museum zu Dresden*, n° 10, Dresde, 1895. Provenant soit du nord de la Nouvelle-Irlande ou de l'île Tabar, et appartenant à une typologie moins courante, ces masques se caractérisent par un visage aux traits naturalistes, noircis et surmodelés à l'aide d'une pâte à base de résine. Comme dans le cas présent, ils sont souvent surmontés de planches latérales ornées à la base de bouches de poissons, ouvertes, et à leur sommet, de motifs figurant des *Kap Kap*.

Cf. pour un masque *kepong* très similaire, Calmels-Cohen, Hôtel Drouot, Paris, "André Breton. 42, rue Fontaine", 17 avril 2003, lot 6127. L' Ethnologisches Museum de Berlin en possède également plusieurs exemplaires, voir Helfrich, K., *Malanggan 1, Bildwerke von Neuirland*, Berlin, 1973, n° 83 et 85, très similaires à la pièce ici présente.

A MALANGAN MASK





■ 34

DIVINITÉ DU RIZ, *BULUL*

**NORD DE L'ÎLE DE LUÇON, PROVINCE
D'IFUGAO, PHILIPPINES**

Hauteur : 90 cm. (36 in.)

€8,000-10,000

PROVENANCE

Loudmer, Hôtel Drouot, Paris, "Arts Primitifs",
30 juin 1988, lot 268
Collection privée française

A RICE DEITY FIGURE

35

MASQUE YUP'IK, *TUNGHAK*

**RÉGION DU DÉTROIT DE BÉRING,
ÎLE NUNIVAK, ALASKA**

Hauteur : 30 cm. (11 $\frac{7}{8}$ in.)

€20,000-30,000

PROVENANCE

Collection J.E. Stanley, Seattle
National Museum of the American Indian, Heye
Foundation, New York, 1916 (inv. n° 5/7930)
Julius Carlebach, New York, 1945
Maria Martins, New York et Paris, dans les années
1940
Sotheby's, New York, "American Indian Art
including Property from the Estate of Paul Peralta-
Ramos", 24 juin 2004, lot 20
Collection privée française

Une classification thématique de la vaste variété des formes et des symboles incarnés par les masques Yup'ik permet de diviser les masques en plusieurs catégories : les masques Totems, d'animaux mythiques, d'*Yua* (âme), des *Tunghak* (esprits errants) ou encore les masques représentant l'*Homme-de-la-Lune*.

Il s'agit très probablement dans le cas ici présent, d'un masque *Tunghak*. Il correspond à une typologie bien précise présentant un visage zoomorphe – pouvant être celui d'un phoque – placé de manière centrale sur une planche de bois percé : « tous les masques de ce type font référence au dieu lunaire, dispensateur de gibier. Les trous percés dans la planche évoquent les lieux de passages entre le monde céleste, la terre et le monde sous-marin. » (Rousselot, J.L., Bihl, J. et al., "Masques Yup'ik", *Masques Eskimo d'Alaska*, Novalaise, 1991, p. 186)

Cf. pour des masques similaires susceptibles de clarifier autant l'iconographie que l'attribution géographique et la typologie de notre masque, voir celui de l'University of Pennsylvania Museum of Archaeology and Anthropology, publié par Rousselot, J.L., Bihl, J. et al., *ibid.*, p. 186 ou encore celui du Nationalmuseum au Danemark (*ibid.*, p. 112).

A YUP'IK MASK





36

MASQUE HAÏDA

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Hauteur : 22 cm. (8¾ in.)

€150,000–200,000

PROVENANCE

Collection Ron Nasser, New York

Alain de Monbrison, Paris

Collection Claude Berri (1934-2009), Paris

Collection privée française

On retrouve ce type de masque dans l'aire culturelle partagée par les Haïda et leurs voisins Tsimshian et Tlingit. Chez ces derniers, les masques étaient pour la plupart la propriété de chamanes et par conséquent utilisés dans des cérémonies chamaniques. Chez les Haïda, les masques appartenaient plutôt aux membres des sociétés secrètes (pour une discussion à ce sujet, voir MacDonald, G.F., *Haida Art*, Seattle, 1996, p. 71). Considérés comme des représentations d'ancêtres ou d'esprits de la forêt appelés *gagjiid*, ils étaient utilisés par les Haïda dans le cadre des cérémonies du potlatch.

Selon Peter Macnair, ce type de masque figurant le portrait d'une femme, très probablement de haut rang à en juger par le labret proéminent qu'elle porte, pourrait représenter Djilakons, ancêtre féminin mythique du clan de l'Aigle chez les Haïda (Macnair, P., *Down from the Shimmering Sky: Masks of the Northwest Coast*, Seattle, 1998, p. 66).

Cf. pour un masque Haïda très similaire, voir l'exemplaire du British Museum (inv. n° Am1986.18.3) collecté entre 1820 et 1830 par un officier de la East India Company. Pour un autre masque analogue, voir également celui de l'ancienne collection James Economos, Sotheby's, Paris, 11 juin 2008, lot 2.

A HAIDA MASK





37

CIMIER BAMANA, CIWARA

Hauteur : 80 cm. (31½ in.)

€15,000–20,000

PROVENANCE

Galerie Ratton-Hourdé, Paris
Collection privée française

Utilisés au sein de la société *Ciwara* lors de cérémonies agricoles, les cimiers-antilopes célèbrent l'union mythique entre le soleil et la terre. Cet exemplaire se distingue par la force et l'élégance de sa conception cubiste et par la rareté de son type, l'antilope étant ici résumée à la seule représentation de la tête ornée d'une paire de longues cornes torsadées. Recouvert de fines scarifications en zigzags, ce cimier rappelle stylistiquement la morphologie de certains masques *Suruku* de la région Mandinka (voir Colleyn, J.P., *Bamana. The Art of Existence in Mali*, New-York, 2001, p. 124, fig. 111 et 112).

A BAMANA HEADRESS

■ 38

STATUE DOGON

MALI

Hauteur : 73 cm. (28¾ in.)

€3,000–5,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles
Transmise par descendance au propriétaire actuel

A DOGON FIGURE

■ 39

CIMIER BAMANA, CIWARA

MALI

Hauteur : 80 cm. (31½ in.)

€6,000–9,000

PROVENANCE

Collection Pierre et Suzanne Vérité, Paris
Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
2008), Bruxelles
Transmis par descendance au propriétaire
actuel

EXPOSITION

Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, *Art
d'Afrique dans les collections belges*, 29 juin -
30 octobre 1963

BIBLIOGRAPHIE

Maesen, A. et Van Geluwe, H., *Art d'Afrique
dans les collections belges*, Tervuren, 1963, p.
26, n° 154

A BAMANA HEADDRESS





40 CAVALIER DOGON

MALI

Hauteur : 42 cm. (16½ in.)

€60,000–80,000

PROVENANCE:

Collection Tristan Tzara (1896-1963), Paris
Collection Christophe Tzara, Paris, 1969
Sotheby's, Londres, 8 juillet 1969, lot 166
Collection privée, 1999
Sotheby's, New York, 19 novembre 1999, lot 26
Alain de Monbrison, Paris
Collection Claude Berri (1934-2009), Paris
Collection privée française

BIBLIOGRAPHIE

Delange, J., *Arts et peuples de l'Afrique noire. Introduction à l'analyse des créations plastiques*, Paris, 1967, n° 6
Chemeche, G., *The Horse Rider in African Art*, Woodbridge, Royaume-Uni, 2011, p. 65

A DOGON HORSE AND RIDER



Tristan Tzara (Photo Man Ray, 1929).

Des thèmes mythiques Dogon se dégagent de celui du cavalier, dont la représentation fut multiple et souvent riche de symboles. Cette récurrence, présente dans les sculptures en terre cuite pré-Dogon du delta intérieur du Niger s'intègre historiquement assez tôt dans la mythologie et surtout dans la cosmogonie Dogon, probablement entre le XIV^e et le XV^e siècle. Elle « apporte une nuance concernant la guerre » (Laude, J., "Le sens de la forme. Une approche des arts Dogon", *Dogon*, Paris, 1994, p. 197).

Par conséquent, les représentations des figures équestres dont celles décorant les couvercles des coupes cérémonielles, feraient référence à la figure du ou d'un Hogon (forgeron), dont la fonction était également celle de chef de guerre (pour une discussion à ce sujet, voir Paudrat, J.L., "Résonances mythiques dans la statuaire du pays Dogon", *ibid.*, p. 72).

L'œuvre ici présente, issue de l'aire culturelle des Dogon Nduleri, est représentative de cette longue tradition sculpturale. Tandis que l'érosion atteste d'une grande ancienneté, l'allure générale de cette statue d'autel, fine et éthérée, et sa surface richement recouverte d'une profonde patine sombre et huileuse, encore suintante, témoignent d'une manipulation répétée.

Elle est sans doute l'une des œuvres d'art africain les plus poétiques ayant appartenu autrefois au poète dadaïste Tristan Tzara (1896-1963). Elle fut publiée pour la première fois par Jacqueline Delange dans son ouvrage classique *Arts et peuples de l'Afrique noire. Introduction à l'analyse des créations plastiques*, Paris, 1967.





41

**CIMIER BAMANA,
CIWARA**

MALI

Hauteur : 56.5 cm. (22¼ in.)

€15,000-25,000

PROVENANCE

Olivier Le Corneur, Paris
Yann Ferrandin, Paris, 2013
Collection privée

A BAMANA HEADDRESS

42

**CIMIER BAMANA,
CIWARA**

MALI

Hauteur : 38 cm. (15 in.)

€3,000-5,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob
(1916-2008), Bruxelles
Transmis par descendance au propriétaire
actuel

A BAMANA HEADDRESS



■ 43

STATUE DOGON

VILLAGE DE KOMAKAN, MALI

Hauteur : 68 cm. (26¾ in.)

€30,000–40,000

PROVENANCE

Collection Pierre Harter, Paris
Collection Michel Gaud, Saint-Tropez, France
Sotheby's, Londres, "The Michel Gaud Collection", 29 novembre 1993, lot 1
Collection André Fourquet (1928-2001), Paris
Collection privée française

EXPOSITION

Cannes, Musée de la Castre, *La rencontre du ciel et de la terre*, juin - septembre 1990

BIBLIOGRAPHIE

Musée de la Castre, *La rencontre du ciel et de la terre. Arts premiers d'Afrique Noire*, Cannes, 1990, p. 11, n° 8
Bacquart, J.B., *Art tribal d'Afrique Noire*, Londres, 1998, p. 60, fig. 4

Les sculptures Dogon provenant du village Komakan (sud de la falaise de Bandiagara), sont représentatives d'un style singulier et très ancien, qui, selon Hélène Leloup, daterait de la même période que les créations de la culture Tellem. Elles auraient été utilisées dans les rites de pluie, très probablement comme des représentations d'ancêtres. Malgré la ressemblance stylistique, telle que la représentation du torse humain -placé sur un socle conique-, ou encore iconographique, les bras levés au ciel, les figures Komakan se distinguent des objets Tellem par leurs scarifications (pour une discussion à ce sujet voir Leloup, H., *Dogon Statuary*, Strasbourg, 1994, p. 154).

L'œuvre ici présente est emblématique du style Komakan mais diffère de la plupart de leurs sculptures grâce à son iconographie originale représentant deux personnages accolés, -élément d'ailleurs commun avec certaines sculptures Tellem-, en référence probablement au mythe cosmogonique Dogon du couple primordial.

Cf. pour une œuvre Komakan analogue, ne représentant qu'un seul personnage, voir Leloup, H., *ibid.*, fig. 64. Pour des œuvres Tellem très similaires, voir également Leloup, H., *Dogon*, Paris, 2011, p. 228, fig. 19 et p. 354, fig. 29.



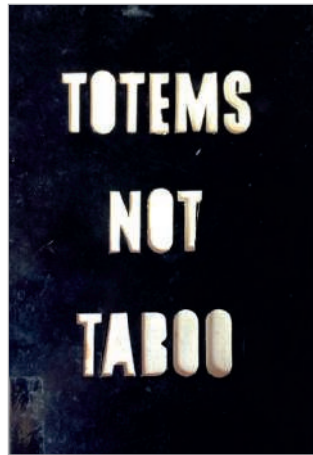
A DOGON FIGURE



Emil Storrer au Soudan français vers 1950.
© Archives Galerie Michael Storrer



Julius et Josefa Carlebach,
vers 1950 - début 1960.
Amicalement mise à disposition
par Itzhak et Zafira Shoher.



f 44

MASQUE BÉTÉ-GOURO, ENTOURAGE DU MAÎTRE DE GONATÉ, TOHOUROU

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 38 cm. (15 in.)

€25,000–40,000

PROVENANCE

Collecté par Emil Storrer dans les années 1940
- début des années 1950
Collection Emil Storrer (1898-1964), Zurich
Julius et Josefa Carlebach (1909-1964), New
York
Collection Brian et Diane Leyden, New York
Collection privée

EXPOSITION

Houston, Cullinan Hall, The Museum of Fine
Arts, *Totems Not Taboo: An Exhibition of
Primitive Art*, 26 février - 29 mars 1959

BIBLIOGRAPHIE

Contemporary Arts Museum, *Totems Not
Taboo: An Exhibition of Primitive Art*, Houston,
1959

Musée Barbier-Mueller, *Arts et Cultures*,
Genève, 2012, p. 4, publicité Galerie Pace
Primitive

Fogel, J., "La collection d'art de Côte d'Ivoire de
Brian et Diane Leyden", *Tribal Art Magazine*, n°
65, automne 2012, pp. 114 et 119, fig. 14

Ce masque est typique de la région du
sud-ouest du pays Gouro, frontalier du pays
Bété. Ce style particulier traduit notamment
l'influence que certains artistes Bété ont pu
avoir sur les artistes Gouro. Ce masque
s'apparente à certaines œuvres du maître de
Gonaté et pourrait être l'œuvre d'un artiste de
son entourage. Les masques attribués au
maître de Gonaté se caractérisent par leur
aspect cubiste, quasi parallélépipédique, un
large front bombé orné d'une longue arête
médiane descendant jusqu'à la naissance d'un
nez triangulaire. Ce dernier surplombe la
bouche rectangulaire occupant la partie basse
et compacte du masque.

Cf. pour des masques similaires, voir Fischer,
E., *Die Kunst der Guro. Elfenbeinküste*, Zurich,
1985, p. 45, fig. 42, et p. 91, fig. 12-13.

**A BÊTE-GURO MASK, CIRCLE OF
THE MASTER OF GONATÉ**





f 46

POULIE GOURO

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 14 cm. (5½ in.)

€500-800

PROVENANCE

Collection Emily et Paul Wingert, Montclair, New Jersey

A GURO HEDDLE PULLEY

47

MASQUE BWA

BURKINA FASO

Hauteur : 52 cm. (20½ in.)

€3,000-5,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles
Transmis par descendance au propriétaire actuel

A BWA MASK

f 45

MASQUE GURUNSI

BURKINA FASO

Hauteur : 48 cm. (19 in.)

€4,000-6,000

PROVENANCE

Everett Rassiga, New York
Collection Emily et Paul Wingert, Montclair, New Jersey, acquis après de ce dernier le 30 octobre 1970

Représentant un buffle au museau triangulaire percé montrant les dents, les yeux coniques formés par des cercles concentriques, la paire de cornes recourbées, le tout recouvert de pigments blancs, rouges et noirs et de motifs géométriques. Ces masques représentent des esprits protecteurs qui apportent à la famille, au clan ou à la communauté santé, fertilité et prospérité. La saison sèche est ponctuée de nombreux événements rituels et profanes auxquels les masques participent. Ils sont, par exemple, présents à l'enterrement et à la levée de deuil des anciens.

A GURUNSI MASK





47

f 48

LOUCHE SÉNOUFO

CÔTÉ D'IVOIRE

Hauteur : 47 cm. (18½ in.)

€4,000–6,000

PROVENANCE

Everett Rassiga, New York
Collection Emily et Paul Wingert, Montclair,
New Jersey, acquis auprès de ce dernier, vers
1965

Till Förster écrit dans *Cuillers-sculptures*
(Musée Dapper, 1991, p.70) que les grandes
louches au cuilleron quasi sphérique et au
manche figuratif étaient utilisées par les
Sénofo dans le cadre de la société *poro*, où
les jeunes initiés étaient sollicités par les

anciens à venir boire de la bière de mil ou de
maïs dans la cour d'un notable de l'association.
Cette cuillère est taillée dans une seule pièce
de bois. Le corps sphérique recouvert par un
morceau de calabasse encadrée par des
chevilles en bois mène à un manche
cylindrique torsadé situé sous un personnage
féminin stylisé et surmonté d'une figure de
calao (deux des images essentielles de
l'univers sémantique du *poro*). Deux autres
louches de ce sculpteur sont connues
(les deux surmontées d'un anneau) : l'une
dans la collection de Brian et Diane Leyden,
publiée par Susan Gagliardi dans *Sénofo
Unbound* (The Cleveland Museum of Art,
2014, p.24, fig.9) et l'autre dans l'ancienne
collection de Max Granick (Sotheby's,
New York, 15 novembre 1988, lot 35).

A SENUFO STRAINER



49

FIGURE D'AUTEL BAGA, A-TSHOL

GUINÉE

Hauteur : 56 cm. (22 in.)

€30,000–50,000

PROVENANCE

Pierre Darteville, Bruxelles
Collection privée belge
Jean-Baptiste Bacquart, Paris
Collection privée

EXPOSITION

Bruxelles, Palais des Beaux-Arts, *Utotombo*.
Kunst uit Zwart-Afrika in Belgisch privé-bezit,
25 mars - 5 juin 1988

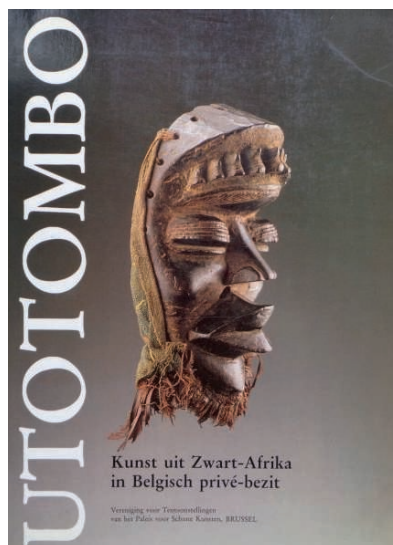
BIBLIOGRAPHIE

Debbaut, J. et al., *Utotombo. Kunst uit Zwart-Afrika in Belgisch privé-bezit*, Bruxelles, 1988, pp. 74 et 270, pl. VI
Bacquart, J.B., *Provenance*, Paris, 2015, pp. 8-9, fig. 2

De par leur aspect singulier combinant des traits humains dans un ensemble de formes géométriques, les autels *a-tshol* font partie des objets les plus emblématiques des Baga. Ils représentent notamment une tête humaine stylisée prolongée d'un bec et montée ensuite sur un socle cylindrique. Utilisés lors des initiations des jeunes garçons mais aussi dans la divination ou les actes de justice, ils étaient utilisés par les plus anciens membres d'un lignage et incarnaient symboliquement le lignage lui-même. Leur fonction était de repousser les mauvais esprits et de protéger la famille ou encore la communauté toute entière (à ce sujet voir Lamp, F., *La Guinée et ses héritages culturels*, Conakry, 1992).

Cette belle et ancienne sculpture d'autel, de facture classique se distingue d'autres exemplaires de ce type par l'équilibre esthétique de l'ensemble, la puissante géométrie de la tête et la finesse des modelés et des motifs de la coiffure réalisée par l'artiste.

A BAGA ALTAR FIGURE







50

MASQUE DAN

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 23 cm. (9 in.)

€7,000-9,000

PROVENANCE

Collection Pierre et Claude Vérité, Paris
Collection Madame Saint-Hilaire, Paris

Avec son regard expressif, son équilibre parfait et ses proportions harmonieuses, ce beau masque de l'ancienne collection Vérité est à l'image de l'art Dan. La forme typique des yeux en grain de café dont les lignes mettent en valeur les paupières supérieures gonflées, est la marque de fabrique des masques de l'Uame, un sous-groupe des Dan, vivant près de Flanpleu. Les masques de ce style ont aussi, généralement, un nez rendu naturel, aux narines bien définies, dilatées et percées. La lèvre supérieure se fait l'écho du philtrum, tendue vers l'avant. La lèvre inférieure est percée, indiquant que la bouche était à l'origine pourvue de dents. Un masque très similaire, collecté par Roger Bediat, est conservé au Musée des civilisations de Côte d'Ivoire à d'Abidjan (inv. n° 42-2-247, publié dans Auge, M. et al., *Corps sculptés, corps parés, corps masqués*, Paris, 1989, p. 122, n° 78).

Cf. pour deux autres masques analogues, voir de Ricqlès, F., Paris, « Arts Primitifs - Collection Hubert Goldet », 30 juin - 1er juillet 2001, lot 201 et Sotheby's, Londres, 25 juin 1984, lot 254 (ancienne collection Jef Vander Straete).

A DAN MASK



51

MASQUE DAN

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 29 cm. (11½ in.)

€6,000–8,000

PROVENANCE

Collection Pierre et Claude Vérité, Paris
Collection Madame Saint-Hilaire, Paris

Ce masque est exceptionnel à bien des égards. Premièrement et avant tout, il s'écarte de la « norme » par sa forme. Alors que l'arrière du masque Dan est généralement plat, les bords de ce dernier se poursuivent à l'arrière en forme de semi-casque. Seuls deux masques Dan de ce style sont connus : un exemplaire se trouve actuellement dans la collection du Metropolitan Museum of Art (inv. n° 1979.206.249, legs de Nelson A. Rockefeller), l'autre, de l'ancienne collection Ben Heller (inv. n° 8069) à la Fondation Dapper. Alors

que les masques Dan étaient généralement maintenus sur le visage à l'aide d'une coiffe de fibres élaborée, ici, le masque recouvrait complètement le visage du danseur. Des trous rectangulaires percés aux bords du masque indiquent qu'un costume était fixé à ce dernier lors de son utilisation. La scarification faciale, sur le front, est une caractéristique iconographique attestant du statut archaïque de ce masque. Généralement sculptée comme une simple arête verticale, elle prend ici la forme d'une bande hachurée. A la naissance du nez triangulaire, se trouvent, de part et d'autre, des

yeux étirés en amande, fendus et une bouche en triangle ouverte (pourvue à l'époque de dents). Des traces de pigments naturels blancs sont visibles autour des yeux et forment une double arcade sourcilière, traduisant les traditions ornementales corporelles. Auparavant inconnu, ce masque singulier Dan de l'ancienne collection Vérité est une importante redécouverte et témoigne de la créativité sculpturale des sculpteurs de masques de cette région.

A DAN MASK



■ 52

STATUE DAN DIOMANDÉ

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 58 cm. (22 $\frac{7}{8}$ in.)

€8,000-12,000

PROVENANCE

Oscar Meyer, Paris-Los Angeles, 1951
Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
2008), Bruxelles, 1951
Transmise par descendance au propriétaire
actuel

EXPOSITION

Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, *Art
d'Afrique dans les collections belges*, 29 juin -
30 octobre 1963

BIBLIOGRAPHIE

Maesen, A. et Van Geluwe, H., *Art d'Afrique
dans les collections belges*, Tervuren, 1963, p.
54, n° 308

A DAN DIOMANDE FIGURE



■ 53

SINGE BAULÉ

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 60 cm. (23 $\frac{3}{8}$ in.)

€7,000–10,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire actuel

A BAULE MONKEY

Une collection privée française De l'objet nègre comme objet de vertu

Par Pierre Amrouche

Autrefois dans les bonnes maisons, un espace généralement une vitrine, était réservé à l'exposition de petits objets précieux, boîtes en or, tabatières, et autres objets rares ou curieux, appelés objets de vertu (Lawrence Durrell, 1974). De fortes personnalités, classiques mais tout autant avant-gardistes, préféraient aux objets de vertu habituels des objets moins conformistes, comme des objets d'art africain de petite taille mais infiniment rares et désirables. C'est le cas de la collection de Madame X que nous présentons ici, constituée en toute discrétion pendant trente ans.

Le privilège de l'âge fait que je me souviens très bien de cette dame élégante qui acheta plusieurs pièces à la vente Loudmer de décembre 1987 où j'étais expert. Je les retrouve ici avec bonheur, accompagnées d'autres petites merveilles dont je ne connaissais l'existence que par les catalogues de très anciennes ventes célèbres. Les provenances de ces objets nous font voyager dans le temps et dans le gotha de l'art africain, une époque reculée où déjà les beaux objets déchaînaient les passions. Madame X avait un œil sûr comme les anciens possesseurs de ses acquisitions, quel équipage de collectionneurs prestigieux : Paul Guillaume, Charles Ratton, André Lefèvre, Geneviève Rodier, Jean Audouin, Morris Pinto, Lecorneur Roudillon, et d'autres dont hélas le nom ne nous est pas parvenu. La qualité de ces objets est, s'il en était besoin, confirmée par les soins qui leur furent attachés : presque tous

sont soclés par le fameux socleur japonais Kichizô Inagaki (1876-1951), actif dans les années 1920/1950, auquel fut confiée la fine fleur des arts sauvages par l'élite des collectionneurs et des marchands. Lui seul, maître en son art, savait mettre en beauté les objets confiés à sa main sûre et à son génie de l'équilibre ; les bois les plus précieux, vieillies dans son atelier, chausaient avec une rare élégance, poulies, cuillères et autres peignes.

Nous savons presque tout de ces personnages illustres qui ont forgé par leur passion le monde de l'art africain en Europe et outre atlantique. Paul Guillaume (1891-1934) le prince des marchands, jeune émule de Guillaume Apollinaire, donna aux arts modernes alliés à l'art africain leurs lettres de noblesse. Charles Ratton (1895-1986), non moins prince en son domaine, régnant sur le marché de l'art sans limites, de l'antiquité à la haute époque en passant par le royaume du Bénin. André Lefèvre (1883-1963) financier de talent, qui dès sa quarantième année cessa ses activités pour se consacrer uniquement à l'art moderne et à l'art premier dans sa galerie parisienne, la Galerie Percier, ouverte en 1922, dirigée par le non moins fameux André Level (1863-1947). Le docteur Jean Audouin (1900-1983), ami des arts, collectionneur d'art contemporain, de Fontana à Hundertwasser, de bronzes du Bénin et du Luristan, et de beaux objets africains, éditeur d'art aussi.

Moins connue des amateurs, sinon par le catalogue de sa



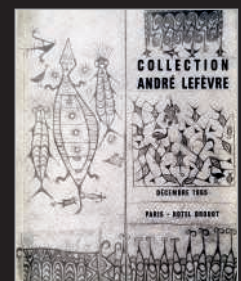
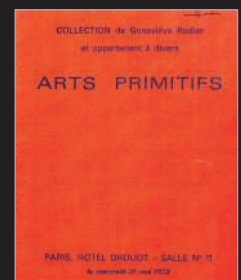
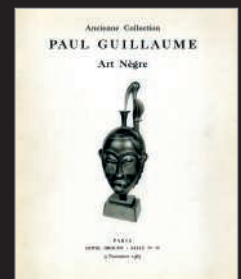
Portrait de Charles Ratton, Studio Harcourt, Paris, années 1930.

vente du 31 mai 1972, chez les commissaires-priseurs Ader Picard Tajan à Drouot, assistés de Charles Ratton expert, Geneviève Rodier, née Pichard, a joué un rôle important comme collectionneuse d'objets raffinés. Selon la notice en préambule du catalogue rédigée par Ratton, la plupart des objets, poulies et marteau à musique, furent récoltées avant 1935 en Côte d'Ivoire par le Dr Hans Himmelheber et le collectionneur résident sur place Roger Bédiat. Geneviève Rodier avait aussi participé à la vente de la collection Georges de Miré et fit partie des prêteurs de l'exposition du Théâtre Edouard VII, La Sculpture des Noirs de l'Afrique, à laquelle elle confia 12 objets (communication de Jean-Louis Paudrat du 07/09/2018).

Le collectionneur Morris Pinto (1925-2009) fut très actif en galerie et dans les ventes dès 1960, c'était un homme exigeant et attentif au moindre détail, sans doute une habitude souvenir de sa profession de banquier et de financier. Parmi ses coups d'éclats, on se souvient qu'il avait acheté en bloc l'exposition de Jean Roudillon présentant la collection René Mendès-France, dans sa galerie du boulevard Saint-Germain en 1975. Tout le monde de l'art premier se souvient de son goût et de sa forte personnalité.

De ce tableau de quelques grandes figures de notre milieu de l'art africain, malheureusement incomplet, on peut retenir que la passion des beaux objets précieux et rares ne s'éteint jamais, et que comme autrefois, tout commence à Drouot et tout revient à Drouot, en l'espèce chez Christie's aujourd'hui, et que les objets vont en changeant de main, continuer leur vie.

Archives Charles Ratton, Guy Ladrrière, Paris
© musée du quai Branly



Paul Guillaume dans sa première galerie en 1914.

© FMAN-Grand Palais
Fonds Alain Bouret - Musée de l'Orangerie

54

POULIE GOURO

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 17 cm. (6¾ in.)

L'avant du socle porte une étiquette bleue sur laquelle est inscrit en blanc le numéro "122".

Annotés sous le socle, à l'encre bleue, respectivement sur deux étiquettes : "36" et "92".

Une étiquette mentionne "Collection Morris Pinto", et une autre "Docteur Audouin".

Sur la dernière est inscrite la date de vente Loudmer "5.12.87".

€6,000-9,000

PROVENANCE

Collection Dr. Jean Audouin (1900-1983), Paris
Rheims-Laurin, Palais Galliera, Paris,
"Collection particulière du Docteur Audouin",
24 mai 1972, lot 69
Charles Ratton, Paris
Sotheby's, New York, 29 novembre 1984, lot
193
Collection Morris J. Pinto (1925-2009), New
York
Loudmer, Paris, "Arts Primitifs", 5 décembre
1987, lot 122
Collection privée française



A GURO HEDDLE PULLEY



55

STATUE BAGA

GUINÉE

Hauteur : 33 cm. (13 in.)

Sur une pastille est inscrit, à l'encre bleue, le numéro "65".

Une étiquette, sous la statue, mentionne "Collection André Lefèvre, n° 111". Ce même numéro est inscrit à la base.

€2,000-3,000

PROVENANCE

Collection André Lefèvre (1893-1963), Paris
Ader et Ribault-Menetière, Hôtel Drouot, Paris,
"Collection André Lefèvre. Art nègre, Afrique,
Océanie, divers", 13 décembre 1965, lot 111
Collection privée française

EXPOSITION

Paris, Porte Dorée, Pavillon de l'Afrique
Equatoriale Française (A.E.F.), *Exposition
coloniale internationale*, 6 mai - 15 novembre
1931

BIBLIOGRAPHIE

Gallotti, J., "Les arts indigènes à l'exposition
coloniale", *Art et Décoration*, Paris, 1931, p. 69

A BAGA FIGURE

56

CUILLER BAOULÉ

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 22.7 cm. (9 in.)

Soclée par Kichizô Inagaki (1876-1951)

Le socle porte une étiquette sur laquelle est
inscrit à l'encre noire le numéro "82".

Annoté sous le socle, à l'encre bleue, sur une
étiquette : "64".

Une étiquette mentionne "Collection
Geneviève Rodier, 1972".

€3,000-5,000

PROVENANCE

Collection Geneviève Rodier, Paris
Ader-Picard-Tajan, Hôtel Drouot, Paris, "Arts
Primitifs, Collection de Geneviève Rodier et
appartenant à divers", 31 mai 1972, pl. IX, lot 82
Collection privée française

BIBLIOGRAPHIE

Wilhelem, R., *Le Guidargus de l'art primitif*,
Paris, 1985, p. 82

A BAULE SPOON



57

CUILLER YAOURÉ

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 21.3 cm. (8 $\frac{3}{8}$ in.)

Sur le socle, deux numéros sont mentionnés sur des étiquettes : "63" et "70".

€800-1,000

PROVENANCE

Collection Geneviève Rodier, Paris
Ader-Picard-Tajan, Hôtel Drouot, Paris, "Arts
Primitifs, Collection de Geneviève Rodier et
appartenant à divers", 31 mai 1972, lot 70
(non illustrée)

Collection privée française

A YAURE SPOON

Les lots 58, 59, 60, 61 et 63
ne sont pas illustrés dans ce catalogue.

58

ENSEMBLE DE VINGT-CINQ POIDS À PESER L'OR AKAN

GHANA

Longueurs : 1.9 à 10.2 cm. (0¼ to 4 in.) (25)

€1,000-2,000

PROVENANCE

Collection privée française

A GROUP OF TWENTY-FIVE AKAN GOLDWEIGHTS

59

ENSEMBLE DE VINGT-DEUX POIDS À PESER L'OR AKAN

GHANA

Longueurs : 2.5 à 9.2 cm. (1 to 3¾ in.) (22)

€1,000-2,000

PROVENANCE

Collection privée française

A GROUP OF TWENTY-TWO AKAN GOLDWEIGHTS

60

ENSEMBLE DE VINGT-DEUX POIDS À PESER L'OR AKAN

GHANA

Longueurs : 3 à 7.3 cm. (1¼ to 2⅞ in.) (22)

€1,000-2,000

PROVENANCE

Collection privée française

A GROUPE OF TWENTY-TWO AKAN GOLDWEIGHTS

61

ENSEMBLE DE QUINZE POIDS À PESER L'OR AKAN

GHANA

Longueurs : 1.4 à 7.5 cm. (0½ to 3 in.) (15)

€1,000-2,000

PROVENANCE

Collection privée française

A GROUP OF FIFTEEN AKAN GOLDWEIGHTS



62



Partie du lot 60

62

POIDS À PESER L'OR AKAN

GHANA

Hauteur : 7.2 cm. (2⅞ in.)

€1,000-2,000

PROVENANCE

Collection privée française

AN AKAN GOLDWEIGHT

63

BRACELET AKAN

GHANA

Diamètre : 5.5 cm. (2¼ in.)

€300-500

PROVENANCE

Collection privée française

AN AKAN BRACELET



64

**MARTEAU DE GONG
BAOULÉ, LAWLE**

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 28 cm. (11 in.)

Soclé par Kichizô Inagaki (1876-1951)

Une étiquette mentionne "Collection Paul Guillaume, n° 35".

Les numéros "46" et "71" sont inscrits sur le socle.

€1,500-2,000

PROVENANCE

Collection Paul Guillaume (1891-1934), Paris
Ader-Rheims, Hôtel Drouot, Paris, "Ancienne
Collection Paul Guillaume, Art Nègre", 9
novembre 1965, lot 35 (non illustré)
Collection privée française

A BAULE GONG BEATER



65

POULIE GOURO

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 16.5 cm. (6½ in.)

Soclée par Kichizô Inagaki (1876-1951)

"Collection Geneviève Rodier", "Morris Pinto" et "Ratton, Paris" sont mentionnés sur des étiquettes.

La date de vente Loudmer est également inscrite sur une étiquette "5.12.87".

S'ajoutent plusieurs numéros, inscrits sur différentes étiquettes, ou à l'encre blanche sur l'objet : "34", "105", "171" et "1730".

€3,000–5,000

PROVENANCE

Collectée avant 1935 et rapportée par Hans Himmelheber ou Roger Bediat selon le catalogue de 1972 rédigé par Charles Ratton, Paris

Collection Geneviève Rodier, Paris

Ader-Picard-Tajan, Hôtel Drouot, Paris, "Arts Primitifs, Collection de Geneviève Rodier et appartenant à divers", 31 mai 1972, pl. III, lot 22

Collection Morris J. Pinto (1925-2009), New York

Loudmer, Paris, "Arts Primitifs", 5 décembre 1987, lot 171

Collection privée française

BIBLIOGRAPHIE

Wilhelem, R., *Le Guidargus de l'art primitif*, Paris, 1985, p. 90

A GURO HEDDLE PULLEY



66

POULIE GOURO

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 15.2 cm. (6 in.)

L'avant du socle porte une étiquette bleue sur laquelle est inscrit en blanc le numéro "123".

Annotés sous le socle, à l'encre bleue, respectivement sur trois étiquettes : "7", "35" et "97".

"Collection Morris Pinto", "Docteur Audouin" et la date de vente Loudmer "5.12.87" sont mentionnés sur des étiquettes.

€6,000–9,000

PROVENANCE

Collection Dr. Jean Audouin (1900-1983), Paris
Rheims-Laurin, Palais Galliera, Paris, "Collection particulière du Docteur Audouin", 24 mai 1972, lot 71
Charles Ratton, Paris

Sotheby's, New York, 29 novembre 1984, lot 192

Collection Morris J. Pinto (1925-2009), New York

Loudmer, Paris, "Arts Primitifs", 5 décembre 1987, lot 123

Collection privée française

A GURO HEDDLE PULLEY



67

POULIE BAULÉ

Hauteur : 24 cm. (9½ in.)

Une étiquette de la Galerie Le Corneur-Roudillon est visible sous le socle.

A cette étiquette s'ajoute une pastille sur laquelle est inscrit, à l'encre bleue, le numéro "62".

€5,000-7,000

PROVENANCE

Galerie Le Corneur-Roudillon, Paris
Collection privée française

A BAULE HEDDLE PULLEY



68

POULIE BAULÉ

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 23 cm. (9 in.)

Sur deux étiquettes sont inscrits, à l'encre bleue, les numéros : "37" et "93".

L'avant du socle porte une étiquette bleue sur laquelle on peut lire le numéro : "121".

"Collection Docteur Audouin", "Morris Pinto" et la date de vente Loudmer "5.12.87" sont mentionnés sur différentes étiquettes.

€8,000-10,000

PROVENANCE

Collection Dr. Jean Audouin (1900-1983), Paris
Rheims-Laurin, Palais Galliera, "Collection particulière du Docteur Audouin", 24 mai 1972, lot 68
Charles Ratton, Paris
Sotheby's, New York, 29 novembre 1984, lot 194
Collection Morris J. Pinto (1925-2009), New York
Loudmer, Paris, "Arts primitifs", 5 décembre 1987, lot 121
Collection privée française

A BAULE HEDDLE PULLEY

~ 69

CUILLER UBANGI

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 20.8 cm. (8¼ in.)

Sociée par Kichizô Inagaki (1876-1951)

L'arrière de la pointe de la cuiller porte une étiquette sur laquelle est inscrit, à l'encre noire, le numéro "231".

Annoté sous le socle, à l'encre bleue, sur une étiquette : "42".

Une étiquette mentionne "Collection Paul Guillaume n° 81".

€10,000–15,000

PROVENANCE

Collection Paul Guillaume (1891-1934), Paris
Ader-Rheims, Hôtel Drouot, Paris, "Ancienne
Collection Paul Guillaume, Art Nègre", 9
novembre 1965, lot 81 (non illustré)
Collection privée française

AN UBANGI SPOON



70

STATUE AGENOUILLÉE ZOMBO

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 22 cm. (8¾ in.)

Annotés sous chaque pied, à l'encre bleue et noire, respectivement sur deux étiquettes : "60" et "10DB".

€40,000–60,000

PROVENANCE

Collection privée française

Issu du mélange des cultures Yaka et Kongo, l'art Zombo impressionne par la fluidité des lignes et la finesse du modelé. Ce lot traduit plastiquement l'attention que porte l'artiste aux détails du corps humain tels que la beauté du visage, la rondeur des formes, la cambrure du dos, le soin accordé aux mains, ou encore la plisure des membres.

Cette représentation, d'un personnage féminin agenouillé, s'inscrit dans un corpus très restreint de sculptures. Selon une hypothèse récente avancée par Julien Volper, ce type de figure serait à mettre en rapport avec des rites et des croyances liées à l'accouchement des femmes comme les *nkisi nkabu*, et très probablement, les statuettes Yaka similaires.

« Les positions agenouillées observables sur ces pièces seraient donc liées à une iconographie de la [...] parturition. [...] Cette position ne vise pas à représenter une personne soumise de force, mais plutôt une femme gravide souffrant de douleurs dorsales. » (Volper, J., "L'art zombo dans la collection E. Dartevelle", *Carnets de Voyages. Edmond Dartevelle, un valeureux explorateur africain*, Sarran, pp. 112-114)

Sans doute la figure était autrefois chargée de magie, en témoigne le sommet de la coiffure perforé, qui correspond tout à fait au reste des figures connues de ce type.

Cf. pour trois figures similaires dans la collection du Musée royal d'Afrique centrale de Tervuren voir Volper, J., *ibid.*, pp. 112 et 114 (inv. n° MRAC : EO.1979.1.246, EO.1979.1.247 et EO.1979.1.248). Pour une statue similaire, voir Herreman, F., *Resonance from the Past: African Sculpture from the New Orleans Museum of Art*, New York, 2005, p. 118, n° 82.



A KNEELING ZOMBO FIGURE



~71

STATUETTE LEGA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 19.5 cm. (7¾ in.)

Soclée par Kichizô Inagaki (1876-1951)

À deux reprises est inscrit le numéro "356",
l'une sur une étiquette, l'autre sur la statue, à
l'encre noire.

A l'arrière du socle, à l'encre bleue, sur une
pastille : "44".

Une étiquette mentionne "Collection Paul
Guillaume, n° 99".

€8,000–12,000

PROVENANCE

Collection Paul Guillaume (1891-1934), Paris
Ader-Rheims, Hôtel Drouot, Paris, "Ancienne
Collection Paul Guillaume, Art Nègre", 9
novembre 1965, lot 99
Collection privée française

EXPOSITION

New York, The Museum of Modern Art, *African
Negro Art*, 18 mai - 19 mai 1935

BIBLIOGRAPHIE

Sweeney, J.J., *African Negro Art*, New York,
1935, n° 509 ou 511 (non illustré)

L'aspect inédit de cette figure témoigne
des origines probablement Zande de son
sculpteur, tels les bras recourbés de manière
singulière le long du torse. Ceci reflète
la pratique répandue parmi les Lega
d'employer des sculpteurs Zande pour
la production de certains objets liés aux
cérémonies du *bwami*.

Cf. pour une figure similaire, voir Brown, K.,
"Crossing the Lega Ivory Spectrum", *White
Gold, Black Hands : Ivory Sculpture in Congo*,
Bruxelles, 2013, vol. 6, p. 144, fig. D9.

A LEGA FIGURE



~72

TÊTE LEGA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 14 cm. (5½ in.)

€5,000–8,000

PROVENANCE

Collection privée française

Les têtes Lega de ce type comptent
parmi les objets les plus importants du *Bwami*.
Propriété de la communauté toute entière,
elles pouvaient, en revanche, être uniquement
gardées par les membres initiés de haut-rang,
les *kindi*.

Cf. pour une tête très similaire, voir Brown, K.,
"Crossing the Lega Ivory Spectrum", *White
Gold, Black Hands : Ivory Sculpture in Congo*,
Bruxelles, 2013, vol. 6, p. 49, fig. A130.

A LEGA HEAD

~73

STATUETTE LEGA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 14.7 cm. (5¾ in.)

Soclée par Kichizô Inagaki (1876-1951)

Sous le socle est inscrit, sur une pastille, à l'encre bleue, le numéro "43".

Est inscrit à l'encre noire, sur la jambe gauche de l'objet, le numéro "302".

Une étiquette mentionne "Collection Paul Guillaume, n° 102".

€20,000-30,000

PROVENANCE

Collection Paul Guillaume (1891-1934), Paris
Ader-Rheims, Hôtel Drouot, Paris, "Ancienne
Collection Paul Guillaume, Art Nègre", 9
novembre 1965, lot 102
Collection privée française

BIBLIOGRAPHIE

Felix, M.L., *White Gold, Black Hands: Ivory Sculpture in Congo*, Bruxelles, 2013, vol. 6, p. 214, fig. 74

Selon la classification chronologique des styles Lega proposée récemment par Bernard de Grunne, cette statue appartiendrait au style qui s'est développé dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Issues du style « classique » plus ancien – dit bibendum –, les figures de ce type se caractérisent en général par une géométrisation plus accentuée du corps humain et un aplatissement plus prononcé du visage.

Selon de Grunne, ce lot ayant appartenu autrefois à Paul Guillaume se distingue toutefois d'autres œuvres stylistiquement proches par son visage ovale et la rondeur de ses membres (de Grunne, B., "On Lega Styles", *White Gold, Black Hands: Ivory Sculpture in Congo*, Bruxelles, 2013, vol. 6, p. 214). Cf. pour d'autres exemplaires similaires, voir de Grunne, B., *ibid.*, fig. 63-75.



A LEGA FIGURE



74

COUPE KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 13 cm. (5 1/8 in.)

Annoté sous la coupe, à l'encre bleue,
sur une étiquette : "54".

Une étiquette mentionne "Collection André
Lefèvre, n° 16".

€8,000-12,000

PROVENANCE

Collection André Lefèvre (1893-1963), Paris
Ader et Ribault-Menetière, Hôtel Drouot, Paris,
"Collection André Lefèvre. Art nègre, Afrique,
Océanie, divers", 13 décembre 1965, lot 16
Collection privée française

Utilisée quotidiennement, cette coupe se
distingue par son anse figurant un personnage
féminin. Elle est agrémentée d'un motif en
relief, *idyaak'liwoot*.

A KUBA CUP



75

COUPE KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 15 cm. (6 in.)

Annotés sous le socle, à l'encre bleue,
respectivement sur deux étiquettes :
"12" et "52".

Deux étiquettes, dont une plus ancienne,
mentionnent "Collection Lefèvre".

Sur une autre est inscrit "Charles Ratton".

Une dernière étiquette mentionne la date de la
vente Loudmer "5.12.87".

€3,000-5,000

PROVENANCE

Bellier, Paris, "De sculptures d'Afrique,
d'Amérique et d'Océanie", 7 mai 1931, lot 100
(non ill.)

Collection André Lefèvre (1893-1963), Paris
Charles Ratton, Paris

Loudmer, Paris, "Arts primitifs", 5 décembre
1987, lot 194

Collection privée française

Cette belle coupe est ornée d'un motif alternant
les lignes en chevrons et les carrés, appelé
mikomington, et signifiant « le tambour de Mibobi
ou Mikopey ». Ce motif aurait été créé par le roi
Miko mi-Bul au cours de son règne, au premiers
tiers du XIX^e siècle, pour un tambour (Cornet, J.,
Art royal Kuba, Milan, 1982, p. 169). Elle représente
le tambour *bukit* à quatre arceaux, agrémentée
d'un bras tendu. Pour un exemple similaire, voir la
coupe dans la collection du Metropolitan
Museum of Art (inv. n° 1978.412.661).

A KUBA CUP



76

76

COUPE KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO.

Hauteur : 15.2 cm. (6 in.)

Deux étiquettes sous la base sur lesquelles sont inscrits, à l'encre bleue, les numéros : "51" et "194".

Une étiquette bleue, sur le col de la coupe, sur laquelle est inscrit en blanc : "194".

Une autre sur laquelle est inscrit, au crayon mine, le numéro "18".

Une dernière étiquette mentionne "Charles Ratton" ainsi que la date de vente Loudmer "5.12.87"

€800-1,200

PROVENANCE

Charles Ratton, Paris
Loudmer, Paris, "Arts Primitifs", 5 décembre
1987, lot 194
Collection privée française

A KUBA CUP

77

SIFFLET KONGO-VILI

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 24.3 cm. (9 $\frac{5}{8}$ in.)

€6,000-8,000

PROVENANCE

Collection André Lefèvre (1893-1963), Paris
Ader et Ribault-Menetière, Hôtel Drouot, Paris,
"Collection André Lefèvre. Art nègre, Afrique,
Océanie, divers", 13 décembre 1965, lot 56
Collection privée française

Cette belle sculpture représente un sifflet fixé habituellement sur une corne, seulement figurée ici. Alors que le personnage incarne la voix sortant de l'instrument, le sifflet quant à lui porte les messages du musicien et accompagne le *nganga* dans les rituels. La figure illustre une gestuelle moins fréquente – les deux mains dans le dos – généralement, l'iconographie Kongo présentant le personnage avec une main dans le dos et l'autre posée sur le ventre.

Cf. pour un sifflet similaire, voir Falgayrettes-Leveau, C. et Thomson, R.F., *Le Geste kongo*, Paris, 2002, p. 67, ou encore p. 116.

A KONGO-VILI WHISTLE





« Chez certains [peuples d'Afrique], le système décoratif a pris une extension particulière et se caractérise par un ensemble de formes, doublées d'appellations qui évoquent parfois toute une symbolique. [...] Mais le cas le plus exemplaire est certainement celui des Bushoong [Kuba], tant par la variété et l'ingéniosité des dessins, ou *bwiin*, que par le juste goût selon lequel, généralement, ces dessins sont appliqués. » (Cornet, J., *Art royal Kuba*, Milan, 1982, p. 157).

La complexité du système décoratif Kuba est particulièrement bien illustrée par l'ensemble remarquable de variété de coupes qui suit. Elles étaient utilisées pour la consommation du vin de palme et étaient appelées *mbwoong ntey*. Ces coupes, autrefois la propriété des notables de différents lignages, peuvent être anthropomorphes ou figurer simplement des motifs géométriques. Toutes se caractérisent par leur ancienneté, leur grande qualité sculpturale et leur élégance.

78

COUPE KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 17,5 cm. (6 $\frac{7}{8}$ in.)

L'avant de la coupe porte sur une étiquette, inscrit à l'encre noire, le numéro "366".

Annotés sous la coupe, à l'encre bleue et noire, respectivement sur deux pastilles : "8" et "65".

€10,000-15,000

PROVENANCE

Collection privée française

A KUBA CUP

79

COUPE KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 20 cm. (7 $\frac{7}{8}$ in.)

Sous la base sont inscrits, sur deux étiquettes, à l'encre bleue, les numéros "50" et "203".

Une étiquette mentionne "Collection Morris Pinto" tandis qu'une autre fait référence à la date de vente Loudmer "5.12.87".

€20,000–30,000

PROVENANCE

Collection Morris J. Pinto (1925-2009),
New York
Loudmer, Paris, "Arts primitifs", 5 décembre
1987, lot 106
Collection privée française

D'une taille exceptionnelle, cette belle coupe présente la coiffure Kuba, caractéristique des hauts dignitaires, telle qu'elle fut décrite par E. Torday : « Les hommes rasent leur tête entière tout en conservant au sommet une partie de leurs cheveux suffisamment petite pour qu'elle puisse être recouverte. Le front et les tempes sont soigneusement rasés. »

(Torday, E. et Joyce, T.A., *Notes ethnographiques sur les peuples communément appelés Bakuba, ainsi que sur les peuplades apparentées. Les Bushongo*, Bruxelles, 1910, pp. 49 et 169). La nuque est ornée d'un élégant symbole, *imbol*, un entrelacement de lignes courbes.

A KUBA CUP





80

COUPE KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 17 cm. (6 $\frac{3}{4}$ in.)

La base porte sur une étiquette, inscrit à l'encre noire, le numéro "103".

Annoté sous la coupe, à l'encre bleue, sur une étiquette : "57".

Une étiquette mentionne "Collection Geneviève Rodier, 1972".

€8,000–12,000

PROVENANCE

Collection Geneviève Rodier, Paris
Ader-Picard-Tajan, Hôtel Drouot, Paris, "Arts primitifs, Collection de Geneviève Rodier et appartenant à divers", 31 mai 1972, pl. VIII, lot 103

Collection privée française

BIBLIOGRAPHIE

Wilhelem, R., *Le Guidargus de l'art primitif*, Paris, 1985, p. 179

A KUBA CUP



81

COUPE KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 18 cm. (7 1/8 in.)

Annotés sous la base de la coupe, les numéros
"G45", "9" et "1250".

Une étiquette mentionne la date de la vente
Loudmer "5.12.87".

€10,000–15,000

PROVENANCE

Collection Allan Roos (1906-1975), New York,
1975

Sotheby Parke Bernet, New York, 13 décembre
1975, lot 192

Collection Morris J. Pinto (1925-2009),
New York

Loudmer, Paris, "Arts primitifs", 5 décembre
1987, lot 125

Collection privée française

BIBLIOGRAPHIE

Soupault, P., "L'Art Africain au Congo Belge",
Le Miroir du Congo Belge, Tome II, Bruxelles,
1929, p. 242

A KUBA CUP



82

82

COUPE KUBA

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 19.5 cm. (7 $\frac{7}{8}$ in.)

€1,500–2,000

PROVENANCE

Collection André Lefèvre (1893-1963), Paris
Ader et Ribault-Menetièrre, Hôtel Drouot, Paris,
"Collection André Lefèvre. Art nègre, Afrique,
Océanie, divers", 13 décembre 1965, lot 8
(non illustrée)
Collection privée française

A KUBA CUP

83

COUPE KUBA

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 29 cm. (11 $\frac{1}{2}$ in.)

Une étiquette mentionne "Collection André
Lefèvre, n° 69".

Deux autres étiquettes, l'une à l'intérieure,
l'autre à l'extérieur, ont le même numéro.

€2,000–4,000

PROVENANCE

Collection André Lefèvre (1893-1963), Paris
Ader et Ribault-Menetièrre, Hôtel Drouot, Paris,
"Collection André Lefèvre. Art nègre, Afrique,
Océanie, divers", 13 décembre 1965, lot 69
Collection privée française



83

84

PIPE KUBA

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Longueur : 39 cm. (15 $\frac{5}{8}$ in.)

La pipe porte deux étiquettes sur lesquelles
sont respectivement inscrits, à l'encre bleue,
les numéros : "13" et "41".

€2,000–4,000

PROVENANCE

Collection privée française

A KUBA PIPE



A KUBA CUP



85

COUPE PENDÉ

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 14.5 cm. (5¾ in.)

Le col de la coupe porte une étiquette sur laquelle est inscrit, à l'encre noire, le numéro "374".

Annoté sous la coupe, à l'encre bleue, sur une étiquette : "53".

€4,000–6,000

PROVENANCE

Collection privée française

A PENDE CUP



86

COUPE KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 18.8 cm. (7½ in.)

Annotés, à l'encre bleue et noire, respectivement sur trois étiquettes : "367", "55" et "9".

€2,000–3,000

PROVENANCE

Collection privée française

A KUBA CUP



87

APPUI-NUQUE HUNGANA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 12.3 cm. (4¾ in.)

Sous la base, une étiquette sur laquelle est inscrit à l'encre bleue le numéro "48".

Une étiquette mentionne "Collection Geneviève Rodier, 72".

€3,000–5,000

PROVENANCE

Collection Geneviève Rodier, Paris
Ader-Picard-Tajan, Hôtel Drouot, Paris, "Arts Primitifs,
Collection de Geneviève Rodier et appartenant à divers", 31 mai
1972, pl. IV, lot 120
Collection privée française

BIBLIOGRAPHIE

Wilhelem, R., *Le Guidargus de l'art primitif*, Paris, 1985, p. 259

A HUNGANA NECKREST



88

DOUBLE-COUCPE KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 15.5 cm. (6 1/8 in.)

Annoté sous le socle, à l'encre bleue, sur une
étiquette : "49".

€2,000–3,000

PROVENANCE

Collection privée française

A DOUBLE-HEADED KUBA CUP

89

MANCHE DE CHASSE- MOUCHES TÉKÉ

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Hauteur : 32.5 cm. (12 3/4 in.)

€500–700

PROVENANCE

Collection privée française

A TEKE FLY-WHISK HANDLE

90

ARME DE CÉRÉMONIE ET D'APPARAT NDENGÈSE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 43 cm. (17 in.)

Plusieurs numéros sont indiqués sur
différentes étiquettes : "45", "100" et "7868".

L'une d'elle mentionne également "Collection
Geneviève Rodier, 1972".

€2,000–4,000

PROVENANCE

Collection Geneviève Rodier, Paris
Ader-Picard-Tajan, Hôtel Drouot, Paris, "Arts
Primitifs, Collection de Geneviève Rodier et
appartenant à divers", 31 mai 1972,
lot 100 (non illustré)
Collection privée française

AN NDENGÈSE CEREMONIAL WEAPON



89

90



91

PEIGNE YAKA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 17,5 cm. (6 $\frac{7}{8}$ in.)

Solé par Kichizô Inagaki (1876-1951)

Le socle porte à l'avant le numéro "44", inscrit à l'encre noire.

Sur la largeur du socle est inscrit sur une pastille, à l'encre noire, le numéro "40".

"Collection Geneviève Rodier, 5.1972" est mentionné sur une étiquette, sous le socle.

€1,000-1,500

PROVENANCE

Collection Geneviève Rodier, Paris
Ader-Picard-Tajan, Hôtel Drouot, Paris, "Arts Primitifs,
Collection de Geneviève Rodier et appartenant à divers",
31 mai 1972, lot 44 (non illustré)
Collection privée française

A YAKA COMB



92

PEIGNE TSHOKWE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 27 cm. (10 $\frac{5}{8}$ in.)

€1,500-2,000

PROVENANCE

Collection privée française

A CHOKWE COMB



93

PEIGNE TSHOKWE

ANGOLA

Hauteur : 12.5 cm. (5 in.)

Soclé par Kichizô Inagaki (1876-1951)

Le socle porte une étiquette sur laquelle est inscrit à l'encre noire le numéro "50".

Annoté sous le socle, à l'encre bleue, sur une étiquette : "38".

Sur le peigne, à l'encre blanche : "7871".

€2,500-3,000

PROVENANCE

Collection Geneviève Rodier, Paris

Ader-Picard-Tajan, Hôtel Drouot, Paris, "Arts primitifs,

Collection de Geneviève Rodier et appartenant à divers", 31

mai 1972, pl. IV, lot 50

Collection privée française

BIBLIOGRAPHIE

Wilhelem, R., *Le Guidargus de l'art primitif*, Paris, 1985, p. 210

Cf. Bastin, M.L., *Art décoratif Tshokwe*, Vol. II, Lisbonne, 1961, pl. 141 a et b pour un peigne analogue.

A CHOKWE COMB



94

PEIGNE TSHOKWE

ANGOLA

Hauteur : 17.8 cm. (7 in.)

Soclé par Kichizô Inagaki (1876-1951)

Le socle porte une étiquette sur laquelle est inscrit à l'encre noire le numéro "55".

Annoté sous le socle, à l'encre bleue, sur une étiquette : "39".

Une étiquette mentionne "Collection Geneviève Rodier, 5.1972".

€5,000-8,000

PROVENANCE

Collection Geneviève Rodier, Paris

Ader-Picard-Tajan, Hôtel Drouot, Paris, "Arts primitifs,

Collection de Geneviève Rodier et appartenant à divers", 31

mai 1972, pl. IV, lot 55

Collection privée française

BIBLIOGRAPHIE

Wilhelem, R., *Le Guidargus de l'art primitif*, Paris, 1985, p. 45

A CHOKWE COMB



f 95

**FIGURE DE
RELIQUAIRE KOTA**

GABON

Hauteur : 67 cm. (26 $\frac{3}{8}$ in.)

€7,000-10,000

PROVENANCE

Alain de Monbrison, Paris
Collection privée argentine

A KOTA RELIQUARY FIGURE

96

MASQUE VUVI

GABON

Hauteur : 31.5 cm. (12 $\frac{3}{8}$ in.)

€20,000-30,000

PROVENANCE

Collection Maude et René Garcia, Paris
Collection Claude Berri (1934-2009), Paris
Collection privée française

BIBLIOGRAPHIE

Bastin, M.L., *Introduction aux Arts d'Afrique
noire*, Arnouville, 1984, p. 267, n° 281

Ce masque est représentatif des sculptures Vuvi qui relient les masques des styles en méplat du centre du Gabon aux œuvres plus réalistes de la côte du Sud. La représentation du visage résumée à deux dimensions est marquée par la haute stylisation dans l'ovale de la face et les arcs des sourcils. Les yeux signifiés par deux fentes horizontales étroites et la bouche sommairement sculptée ponctuent ce visage dépouillé.

A VUVI MASK



97

MASQUE KWELE, PIBUD

GABON

Hauteur : 31 cm. (12¼ in.)

€150,000-200,000

PROVENANCE

Collecté vers 1880
Collection André Fourquet (1928-2001), Paris
Collection Arman (1928-2005), New York
Bernard Dulon, Paris
Collection Claude Berri (1934-2009), Paris
Collection privée française

EXPOSITION

New York, The Museum for African Art, *African Faces, African Figures: The Arman Collection*, 9 octobre 1997 - 19 avril 1998
Paris, Galerie Bernard Dulon, *Parcours des mondes, Arman l'Africain*, 19 septembre - 31 octobre 2002

BIBLIOGRAPHIE

Nicolas, A., Martin, J.H. et Kerchache, J., *African Faces, African Figures: The Arman Collection*, New York, 1997, pp. 38-39
Kaos, *Parcours des mondes*, Paris, n° 1, 2002, p. 9

De par leur élégance, leur simplicité et la pureté de leurs formes les masques Kwele constituent la quintessence de l'abstraction des arts du Gabon. Inconnus avant les années 1900, les masques Kwele sont mentionnés pour la première fois de manière spécifique dans l'ouvrage d'Henri Clouzot et André Level, *Sculptures africaines et océaniques, colonies françaises et Congo belge*, Paris, 1925. Ils ne seront exposés et connus du grand public qu'à

partir de 1930, au moment de la première grande exposition organisée à la Galerie Pigalle, à Paris. Leur découverte survint au moment de l'intense recherche esthétique menée par les artistes de l'avant-garde européen. Tristan Tzara fut d'ailleurs l'un des premiers à acquérir un exemplaire vers 1920, se trouvant actuellement dans la collection du Musée Barbier-Mueller (inv. n° BMG 1019-80).

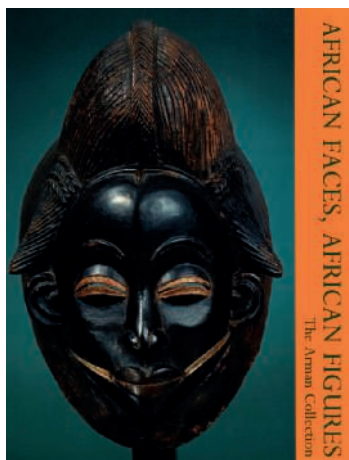
Ce ne fut pourtant que vers 1960 que leur fonction cérémonielle fut comprise grâce aux études de terrain menées par Leon Siroto parmi les Kwele. Ses recherches dévoilèrent l'utilisation des masques dans le cadre des grandes cérémonies *Beete*, qui se tenaient au moment où des tensions socio-religieuses menaçaient de déchirer la société Kwele. Leur fonction principale était celle d'apaiser les esprits, de renforcer l'unité communautaire et d'établir la paix parmi les différents clans. Les cérémonies *Beete* servaient également à combattre tout malheur qui pouvait s'abattre sur les hauts-dignitaires ou sur la communauté entière, telles que les maladies, la guerre, la mort ou encore la famine (Lagamma, A., *Eternal Ancestors, The Art of the Central African Reliquary*, New York, 2007, p. 288).

Au sein du corpus se distinguent les masques anthropomorphes et zoomorphes que Leon

Siroto et par la suite Louis Perrois (Perrois, L., "Art of the Kwele of Equatorial Africa : Ancestor Masks, Bush Spirit Masks", *Tribal Arts*, printemps 2011, pp. 80-113) classifièrent en différentes typologies selon leur fonction spécifique. Pour la plupart d'entre eux, dansés ou tout simplement accrochés aux murs de la maison du *Beete*, leur utilisation pendant les rituels aurait servi selon Siroto au divertissement des participants, aidant ainsi à l'apaisement de tout conflit.

Emblématique de la sensibilité esthétique Kwele, le masque présent privilégie de manière singulière les formes en deux dimensions. Il incarne la typologie *pibud* des masques anthropomorphes. Pour ce type de masque, la forme en cœur du visage humain est entièrement peinte en kaolin blanc, couleur représentative de la clairvoyance nécessaire pour combattre tout acte de sorcellerie. En l'occurrence, cette typologie ne correspondrait pas à la représentation d'ancêtre mais plutôt à celles des esprits de la forêt (pour une discussion à ce sujet voir Perrois, L., *ibid.*, p. 90). Cf. pour un exemplaire très similaire, voir celui de la collection du Musée du quai Branly (inv. n° AF. 13185, 1963-190).

A KWELE MASK



Arman at home, New York, 1977
(Photo Renate Ponsold)



UN CHEF-D'ŒUVRE FANG
REDÉCOUVERT

A REDISCOVERED FANG
MASTERPIECE



98

MASQUE FANG, NGIL

GABON

Hauteur : 59 cm. (23¼ in.)

Estimation sur demande

PROVENANCE

Collecté *in situ* entre 1910 et 1940 par un médecin colonial français
René Withofs (1919-1997), Bruxelles, acquis auprès de ce dernier en 1948
Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles, acquis auprès de ce dernier le 18 mai 1954
Transmis par descendance au propriétaire actuel

EXPOSITION

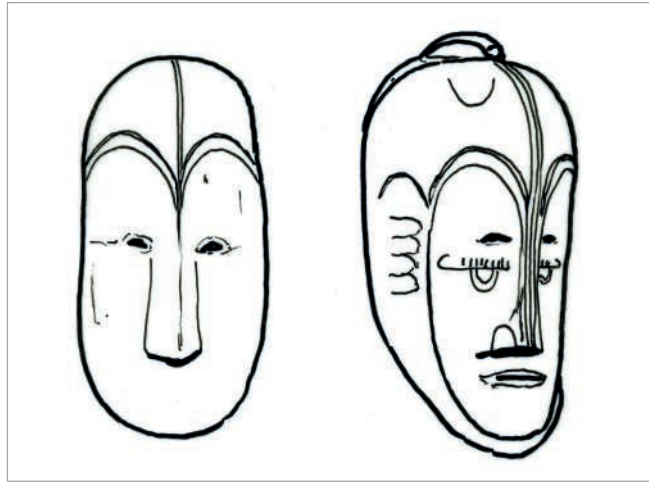
Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, *Art d'Afrique dans les collections belges*, 29 juin - 30 octobre 1963
Paris, Parcours des mondes, *Galerie Charles-Wesley Hourdé*, 12 - 30 septembre 2017

BIBLIOGRAPHIE

Maesen, A. et Van Geluwe, H., *Art d'Afrique dans les collections belges*, Tervuren, 1963, p. 126, n° 752
Hourdé, C.W., *L'Emprise des Masques*, Paris, 2017, pp. 50-55

A FANG MASK





Un grand masque du ngil (« Un puissant fétiche ») vu par le Père H. Trilles vers 1900-1901 (in « Mille lieues dans l'inconnu [A travers le pays Fang, de la côte aux rives du Djah]», périodique « Les Missions catholiques », tome 35, 1903, Paris-Bruxelles, p. 466.

Fang, masque *ngil*, 40 cm, Musée ethnographique de Genève.
Fang, masque *ngil*, 44 cm, Musée Barbier-Mueller, Genève.

Commentaire à propos d'un masque Fang de type « ngil »

Par Louis Perrois

Les grands masques de type *ngil* des Fang sont des objets exceptionnels et rares, du moins ceux qui sont d'une provenance certifiée. Celui-ci en est un nouvel exemple, peu connu puisqu'il n'a été présenté en exposition qu'une seule et unique fois, en 1963 au Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren (Belgique). Avec ses volumes épurés, tout en rondeur pour le haut de la tête et ses lignes étirées pour le visage, ce masque s'impose par son allure majestueuse, dans une déclinaison très classique de la sculpture fang traditionnelle. Bien que la représentation soit celle d'un être étrange et inquiétant au visage déformé en hauteur pourvu d'un nez proéminent quelque peu grotesque voire monstrueux, on y retrouve une plastique quasi abstraite tout en courbes, de face comme de profil, celles du front parfaitement bombé qui s'opposent à celles, en creux, des grandes orbites et des joues démesurées. De part et d'autre du nez allongé en lame, les petits yeux, simplement fendus, confèrent à l'entité un air sévère, bien en rapport avec le rôle d'inquisiteur qu'avait ce masque-casque dans la tradition fang, tant au Sud-Cameroun qu'au Nord-Gabon. Une petite bouche s'inscrit dans le bas de la courbe du menton. Au sommet, un volume arrondi en casque, marqué d'une crête disposée en croix, s'appuyait sur la tête du danseur.

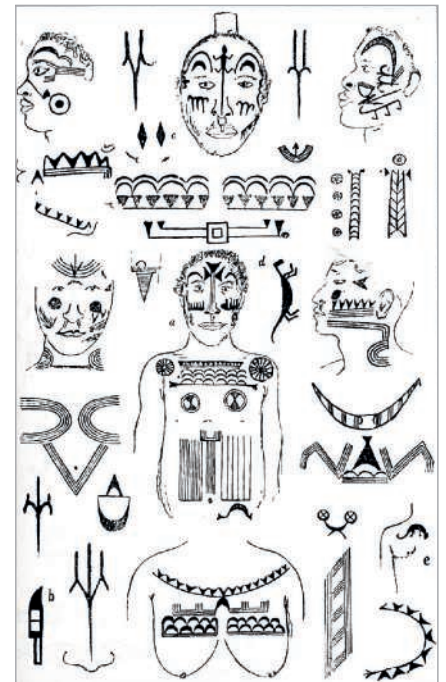
Au plan des marques décoratives, on remarque la finesse des motifs gravés, en pointe de flèches sur les tempes, en bandeau strié sur le bas des joues, et quadrangulaires sur la zone occipitale. Tous sont des figures connues des Fang du Rio Muni et du Nord Gabon (cf. Tessmann, 1913). Le masque présente encore une barbe en fibres de raphia qui est fixée sur les côtés des joues.

Œuvres de comparaison : les grands masques du « ngil »

Ce masque peut être utilement comparé à quelques autres spécimens de référence connus à travers les musées et les collections, sachant que chacune de ces œuvres est de facture bien particulière, selon la maîtrise et le talent des différents sculpteurs. C'est ainsi que la crête du sommet (évoquant les coiffes postiches à crête des Fang), se retrouve sur plusieurs autres masques connus (tous des « masques-casques » à enfiler sur la tête), tels celui de l'ancienne collection Pierre Vérité (48 cm, cf. catalogue de la Vente Vérité, n° 193, 17-18 juin 2006) ; le masque collecté par François Coppier en 1905 du Musée d'ethnographie de Genève (40 cm, traces de terre blanche, anc. collection Emile Chambon) ; celui du Musée Dapper, 51 cm, n° Inv. 2646, qui aurait été collecté par Leo Frobenius vers 1905 (?). La collection Barbier-Mueller détient également un masque de type *ngil* de 44 cm, acquis par Josef Mueller vers 1935 de Charles Vignier à Paris (n° Inv. 1019-14), d'une forme assez analogue avec une face en cœur en creux sous un front arrondi et bombé, seule cette partie du masque étant blanchie de kaolin. Le visage est marqué d'un long motif multilinéaire axial et coiffé d'une crête sagittale arquée sur le haut du front (cf. Perrois, 1985, *Art ancestral du Gabon*, p. 150 et 224, fig. 82).

La confrérie secrète du ngil et ses masques

Comme je l'ai indiqué dans plusieurs de mes écrits sur les Fang (cf. bibliographie), si le *mélan* et le *byeri* étaient des rites familiaux des Fang Ntumu et Betsi (Nord Gabon et vallée de l'Ogooué) impliquant les reliques d'ancêtres dûment apparentés et connus, le *ngil* n'utilisait que des ossements humains anonymes (prisonniers de



G. Tessmann, *Die Pangwe*, 1913, Tatouages.

Sur le visage du haut, on retrouve les motifs linéaires en pointe de flèche et en bandeau strié ; à droite le motif quadrangulaire emboîté de la partie arrière du casque.

guerre ou esclaves) pour les pratiques d'ordalies et de lutte contre la sorcellerie. Ce rite de régulation sociale ou de justice coutumière, qu'on a pu comparer à une sorte d'« Inquisition » a été observé au tout début du XX^e s. par le Père Henri Trilles (Cssp) lors de ses tournées pastorales

autour de Libreville puis peu après, par l'ethnographe G. Tessmann en Guinée espagnole continentale (Rio Muni), à une époque où cette coutume était encore très répandue en pays Fang. Cependant, ayant souvent provoqué des troubles dans les villages où il était pourtant censé veiller au bon ordre des choses, et suite aux graves abus de ses adeptes (justice expéditive, vols de bétail, enlèvement de femmes, etc.), le *ngil* fut vite considéré comme faisant double emploi avec les tribunaux coutumiers coloniaux et de ce fait interdit par l'administration européenne qui se mettait alors en place, entre 1910 et 1920, tant au Gabon qu'au Cameroun. Cette disposition administrative provoqua la disparition progressive de ses grands masques aux formes caricaturales et épurées, blanchies de kaolin.

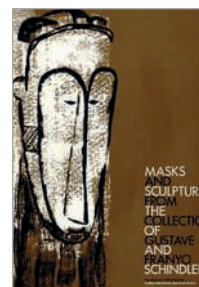
L'organisation secrète du *ngil* ancien comportait trois grades : les *mvon ngi*, c'est-à-dire les candidats à l'initiation choisis parmi ceux qui étaient présumés avoir un *évu*s (sorte de parasite imaginaire, ressemblant à un « crabe », dont les Fang faisaient grand cas) ; puis les acolytes du *ngil* (le porteur du masque et chef de la milice, les musiciens et les hommes de main) ; enfin les grands initiés (*mod esam ngi*) qui présidaient aux initiations.

Le groupe ainsi constitué en une sorte de confrérie secrète, allait de village en village, à la demande et aux frais des commanditaires, à l'occasion par exemple d'un décès inexplicable et donc suspect, d'une épidémie, d'un accident de chasse ou de soupçons d'envoûtement. Le cérémonial consistait surtout à faire peur à ceux qui auraient eu des intentions maléfiques ou qui conservaient secrètement des « fétiches » interdits à des fins de sorcellerie, notamment par la manifestation spectaculaire et bruyante du masque, spécialement de nuit. En cas de découverte de « sorciers » ou présumés tels, ceux-ci étaient punis, bastonnés ou même parfois, mais très rarement en réalité, exécutés sur l'heure.



Vue de l'intérieur du domicile Schwob à Bruxelles.

La confrérie secrète du *ngil* utilisait de grands masques de bois (appelés *nkukh* ou *asu ngi*, c'est-à-dire « le visage du *ngi* »), à figure humaine stylisée, aux traits accentués de façon grotesque, décorés de gravures rappelant les scarifications des guerriers. Ces masques étaient plus ou moins grands, parfois polychromes, certains étant pourvus de cornes monoxyles (au Sud-Cameroun et au Rio Muni), d'autres étant simplement enduits de kaolin blanchâtre, la couleur symbolique des esprits. Le Père H. Trilles eut plusieurs fois l'occasion d'en voir et même d'en photographier lors de son périple à travers le pays fang, du Rio Muni au Sud Cameroun (1899-1901).



L'initiation était l'occasion de révéler aux néophytes, dans le plus grand secret, que les masques n'étaient pas des êtres mystérieux venus de l'au-delà mais seulement des accessoires de bois, coiffés de plumes, faits pour impressionner les profanes.

Un masque majestueux, chargé des forces de l'au-delà

On voit que ces masques du *ngil*, si recherchés un siècle plus tard comme un ornement majeur des collections d'art africain, étaient des objets particulièrement « chargés » malgré leurs formes épurées et leurs gracieux décors gravés. Support de croyances liées à la puissance maléfique des esprits et à l'espoir de vaincre l'anéantissement de la mort, surtout celle provoquée par les pratiques de sorcellerie, les masques *asu ngi* évoquaient ainsi la constante liaison entre les vivants et les défunts.

Ce spécimen, d'une grandeur majestueuse et d'une authenticité avérée dans la simplicité de ses volumes et l'économie de ses décors gravés, est une œuvre d'exception digne des plus prestigieuses collections.



Croquis de la collection Schwob in situ.

Notes on a Fang *Ngil* mask, former Jacques and Denise Schwob collection

By Louis Perrois

The large *Ngil*-style masks of the Fang peoples are rare and exceptional objects, at least those of certified provenance. This is a new example, a mask that is little-known, as it was exhibited only once, in 1963 at the Royal Museum of Central Africa in Tervuren, Belgium. With its streamlined volumes, rounded at the crown with elongated lines for the face, this mask has a remarkably majestic look in a very classical expression of traditional Fang sculpture. Although it represents a strange, disconcerting character with a face deformed lengthwise and featuring a prominent nose – somewhat grotesque, even monstrous –, one can also perceive a quasi-abstract, curvaceous plasticity in the work, both from the front and in profile: the arcs of the perfectly curved forehead find their opposite in the hollows of the large eye sockets and exaggerated cheeks. On either side of the blade-like, elongated nose, the small eyes of simple slits give the entity a severe air, very much in keeping with the role of inquisitor that this mask-helmet had in Fang tradition, both in South Cameroon and North Gabon. A diminutive mouth sits at the bottom of the curve of the chin. The crown is a rounded, helmet-shaped volume marked by a cross-shaped ridge, which slipped onto the dancer's head.

In the decorative markings, there are finely engraved patterns, with arrows at the temples, a striped band on the lower cheeks, and quadrangular shapes in the occipital area. All are known figures of the Fang of Rio Muni and North Gabon (see Tessmann, 1913). The mask still bears its raffia fibre beard, which is attached to the sides of the cheeks.

It can be helpful to compare the Schwob mask to several other specimens that are well-known through museums and private collections, while acknowledging that each of these works has its own very specific craftsmanship based on the mastery and talent of the different sculptors. One thereby finds the crest on the crown (evoking the crested headdresses of the Fang) on several other known masks (all "masks-helmets" to be slipped on over the head), like that from the former Pierre Vérité collection (48 cm, see the catalogue of the Vente Vérité, N° 193, 17-18 June 2006); the mask collected by François Coppier in 1905 in the Musée d'ethnographie de Genève (40 cm, traces of white clay, Emile Chambon collection); that of the Musée Dapper, 51 cm, Inv. No. 2646, which was collected by Leo Frobenius circa 1905. The Barbier-Mueller collection also has a 44cm *Ngil* mask, acquired by Josef Mueller circa 1935 from Charles Vignier in Paris (Inv. No. 1019-14), with a fairly similar shape, with a sunken, heart-shaped face beneath a rounded, protruding forehead, with this being the only part of the mask whitened with kaolin. The face is marked with a long, axial, multilinear pattern and topped with an arched, sagittal crest on the upper forehead (see Perrois, 1985, *Art ancestral du Gabon*, pp. 150 and 224, Fig. 82).

The secret *Ngil* brotherhood and its masks

As I have explained in many of my writings on the Fang (see bibliography), while the *mélan* and the *byeri* were family rites of the Fang Ntumu and



Mélan dancers and musicians of the Fang Ntumu, North Gabon, 1968 (coll. Louis Perrois)

Betsi (North Gabon and Ogooué Valley) involving the relics of duly known and verified ancestors, the *Ngil* used only anonymous human bones (prisoners of war or slaves) for practising ordeals and fighting sorcery. This rite of social instruction or customary justice, which has been compared to an "Inquisition" of sorts, was observed at the dawn of the 20th century by Père Henri Trilles (CSSp) during his pastoral work in the Libreville area and, soon after, by ethnographer G. Tessmann in continental Spanish Guinea (Rio Muni), at a time when this custom was still widespread in Fang-inhabited regions. However, having often provoked disturbances in the villages where law and order were nevertheless supposed to be maintained, and following serious abuses on the part of the followers (summary justice, cattle theft, abduction of women, etc.), the *Ngil* soon came to be seen as a duplication of the customary colonial courts and was therefore prohibited by the European administration established at that time, between 1910 and 1920, in both Gabon and Cameroon. This administrative disposition led to the gradual disappearance of these large masks with streamlined, exaggerated forms, whitened with kaolin.

The secret society of the old *Ngil* entailed three grades or ranks: the *mvon ngi*, meaning the candidates for initiation chosen from among those who were supposed to have an *évu* (a kind of imaginary parasite, resembling a "crab", which the Fang held in high regard); then the acolytes of the *Ngil* (the wearer of the mask and chief of the militia, the musicians and the henchmen); and, lastly, the great initiates (*mod esam ngi*) who presided at the initiations.

The group thus formed a kind of secret brotherhood that went from village to village at the request and expense of those backing and inciting such undertakings, doing so in such instances as when there was an unexplained and therefore suspicious death, an epidemic, a hunting accident or a suspected bewitchment. The ceremony consisted mainly of frightening those who had evil intentions or secretly kept





“fetishes” prohibited for witchcraft purposes, including through the spectacular and noisy presentation of the mask, especially at night. If “sorcerers”, real or presumed, were discovered, they were punished, beaten or sometimes even (but very rarely in reality) executed on the spot.

The *Ngil* secret brotherhood used large wooden masks (called *nkukh* or *asu ngi*, which means “the face of the *ngi*”) with a stylised human face bearing grotesquely accented features, decorated with engravings reminiscent of warrior scarification. These masks varied in size, some were polychrome, some fitted with monoxylous horns (in South Cameroon and the Rio Muni region), others simply coated with whitish kaolin, a colour symbolising the dead or spirit world. Père H. Trilles had several opportunities to see and even photograph such masks during his travels through Fang country, from the Rio Muni region to South Cameroon (1899-1901).

The initiation was an opportunity, under the strictest secrecy, to reveal to neophytes that the masks were not mysterious beings from the beyond, but merely wooden accessories, topped with feathers, made to frighten the uninitiated.

A majestic mask charged with the forces of the beyond

One can see that these *Ngil* masks, so sought-after as key pieces in African art collections even a century later, were particularly “charged” objects despite their uncluttered shapes and graceful, engraved embellishments. A vector for the beliefs related to the evil power of spirits and the hope of victory over the annihilation of death, especially that caused by sorcery, *asu ngi* masks evoked the never-ending connection between the living and the dead.

This specimen, of majestic grandeur and proven authenticity – a piece with great simplicity of volume and economy of engraved embellishment – is an exceptional work worthy of the most prestigious collections.

Bibliographical references

- Binet, J. 1972, *Sociétés de danse chez les Fang du Gabon*, ORSTOM, Paris.
- Dapper Museum, 1991, *Fang* (texts by P. Laburthe-Tolra and C. Falgayrette-Levea ; excerpts translated by G. Tessmann, Die Pangwe, 1913).
- Grébert, F., 2003, *Le Gabon de Fernand Grébert, 1913-1932*, Editions D et MEG, Geneva.
- Le Fur, Y. (under the direction of), 2017, *Les forêts natales – Arts d’Afrique équatoriale atlantique*, exhibition catalogue, Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, Paris.
- Panyella, A., 1959, *Esquema de etnologia de los Fang Ntumu de la Guinea Española*, Madrid.



Le masque Fang *Ngil* provenant de la Collection Schindler de New York, à l’instar du masque Schwob, fut collecté in situ entre 1910 et 1940 par le même médecin colonial français, puis acquis également par René Withofs (1919-1997).



f 99

**FIGURE DE RELIQUAIRE
FANG-OKAK, EYEMA
BYERI**

GUINÉE ÉQUATORIALE

Hauteur : 49 cm. (19¼ in.)

€70,000-100,000

PROVENANCE

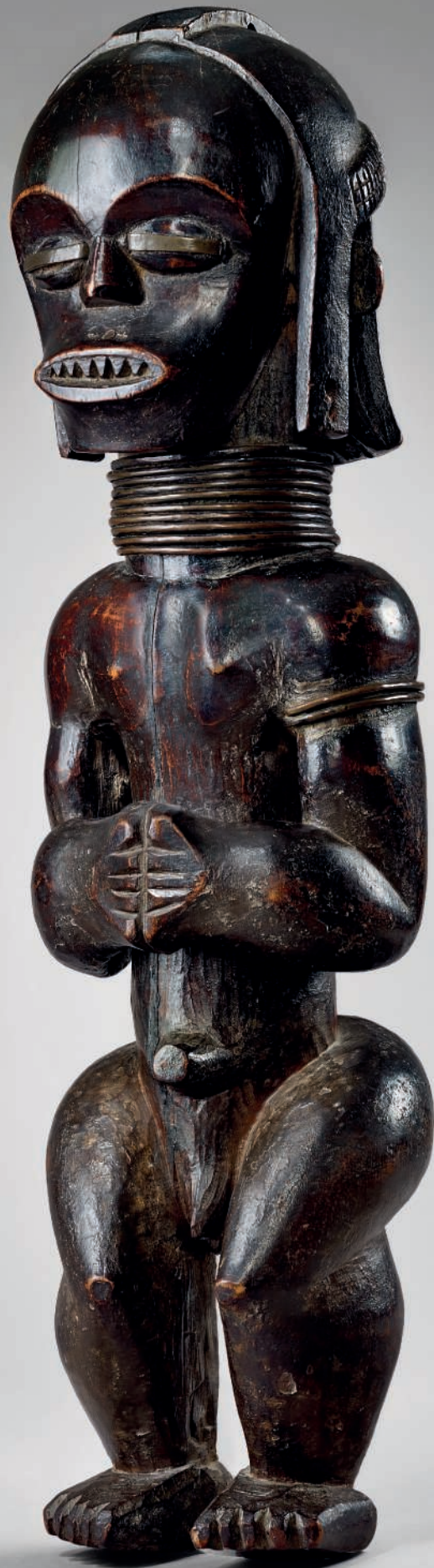
Collection Manuel Álvarez (1923-2013),
Buenos Aires
Collection privée argentine

La statuette des Fang Okak du Rio Muni est liée stylistiquement aux Fang Mekenye de la région Médounou (Monts de Cristal) et plus loin encore, aux Betsi, peuple Fang réputé pour ses sculptures aux formes trapues. La caractéristique principale du style Okak est la préférence accordée par les artistes à la réalisation de figures compactes, aux membres massifs et saillants.

La tête à l'expression féroce, la complexité de la coiffure et l'abondance de plaques et de bracelets en laiton en guise d'ornements sont autant d'éléments caractéristiques des statues Okak, très bien représentés ici.

Cf. pour un exemplaire très similaire, voir celui de l'ancienne collection Charles Ratton, publié dans Perrois, L., *Arts du Gabon, Les Arts Plastiques du Bassin de l'Ogooué*, Arnouville, 1976, fig. 75 et 76 qui se trouve actuellement dans la collection de la Fondation Beyeler à Bâle (inv. n° A92.3).

AN OKAK-FANG FIGURE



LA STATUE
FANG LEFÈVRE

AN ARCHAIC FANG
FIGURE FROM
THE ANDRÉ LEFÈVRE
COLLECTION



100

FIGURE DE RELIQUAIRE FANG, EYEMA BYERI

GABON

Hauteur : 56 cm. (22 in.)

Soclée par Kichizô Inagaki (1876-1951)

€700,000-1,200,000

PROVENANCE

Collection André Lefèvre (1893-1963), Paris

Galerie Percier, Paris

Collection Jacques et Denise Schwob
(1916-2008), Bruxelles, 1953

Transmise par descendance au propriétaire
actuel

EXPOSITION

Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, *Art
d'Afrique dans les collections belges*, 29 juin -
30 octobre 1963

BIBLIOGRAPHIE

Maesen, A. et Van Geluwe, H., *Art d'Afrique
dans les collections belges*, Tervuren, 1963, p.
125, n° 747

Perrois, L., *Statuaire Fan - Gabon*, Paris, 1972, p.
74, pl. 10, n° 148

A FANG RELIQUARY FIGURE

Une œuvre « classique » des Fang du Gabon

Par Louis Perrois

Les sombres « fétiches » des Pahouins, comme les appelait Paul Guillaume dans les années 20, ont peuplé de façon privilégiée les vitrines des boutiques de curiosités exotiques de Paris au début du XXe siècle. Dans l'ouvrage pionnier « *Negerplastik* » de Carl Einstein, paru dès 1915 à Leipzig, ce ne sont pas moins de huit sculptures des Fang (têtes seules et statues) qui figurent parmi la centaine d'illustrations proposées. On peut s'interroger sur cette attirance pour les figures d'ancêtres de l'Afrique équatoriale alors que déjà, il ne manquait pas de bien d'autres sculptures africaines rapportées comme souvenirs par les coloniaux.

C'est probablement l'allure hiératique de ces personnages de bois, aux formes subtilement stylisées - rappelant la facture rude de certaines statues médiévales de nos régions d'Europe - et de surfaces soigneusement polies et patinées, parfois suintante d'une résine noire, qui séduisit à

cette époque pionnière les amateurs de créations exotiques, de préférence à des objets plus « sauvages », encroûtés d'enduits sacrificiels ou peints de couleurs vives. La statuaire fang se fit ainsi connaître de quelques artistes, intellectuels et poètes, plus à l'avant-garde que les autres, et bientôt admettre par toute l'intelligentsia européenne et américaine d'avant-guerre, comme un des grands arts « classiques » de l'Afrique noire.

Cette importante et rare statue de l'ancienne collection Jacques et Denise Schwob de Bruxelles en est un magnifique exemple, malgré (ou grâce à) ses surfaces érodées, gage de sa grande ancienneté. Voilà un ancêtre de lignage, l'image tutélaire d'un important père de famille (*ésa*), très certainement détenteur lui-même d'un *byeri* et de ses crânes, portraituré à son tour pour l'éternité, avec pour seul ornement sa coiffe postiche d'apparat (*nlo-ô-ngo*) à trois crêtes aplaties.

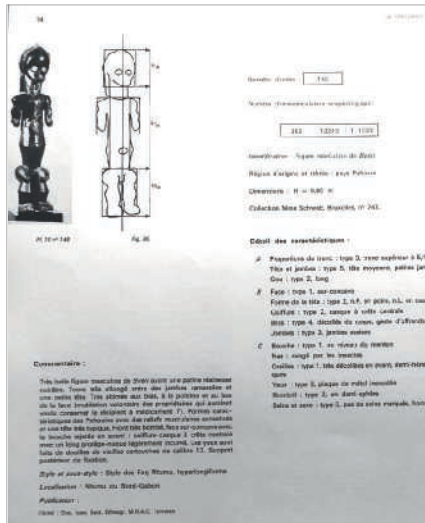




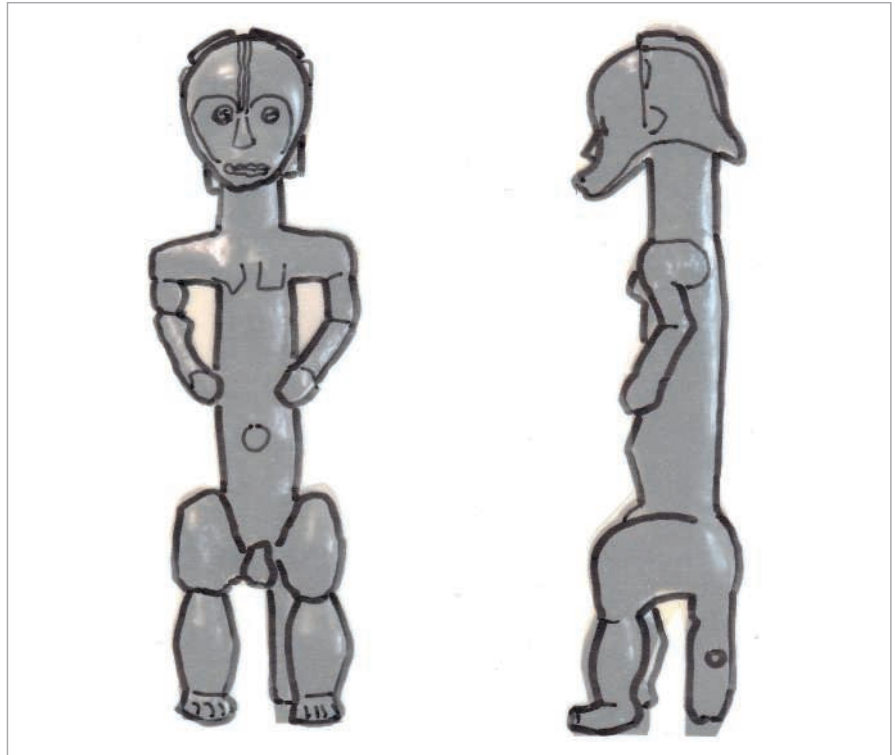
Au plan structurel, l'effigie présente des proportions typiques des productions ntumu, à savoir un tronc très allongé (5.1/10) entre des jambes en position assise très ramassées (2.6/10) et une tête relativement petite (2.3/10). Les surfaces sont très érodées au niveau des bras (avant-bras manquants - une mutilation peut-être volontaire des détenteurs du *byeri* qui auraient voulu conservé ou neutralisé le récipient à offrandes, trop « chargé » ?), de la poitrine et surtout du bas du visage. On peut penser aussi que la statue avait subi de nombreuses occasions des prélèvements rituels de copeaux de bois à inclure dans des médicaments magiques. On remarque que les volumes du tronc, des bras et des mollets sont stylisés en éléments géométriques bi-tronconiques avec des arêtes horizontales au niveau des biceps, du nombril et à mi-mollet. Cette stylisation bien particulière des reliefs musculaires du corps, ainsi que le volume de la tête sont très caractéristiques de l'art fang.

La tête et la coiffe

La tête, avec un front ample et parfaitement bombé en quart de sphère, présente des lignes courbes articulées en champ/contre champ de façon convexe (le front et le haut de la coiffe) et de façon concave (orbites creuses, joues incurvées, bouche étirée vers l'avant). Le nez large et aplati, tout comme la partie buccale, de surfaces très érodées, disparaissent presque sous l'épaisse patine noire et suintante. Les grands yeux circulaires de métal semblent être faits de culots de cartouche de calibre 12, fixés avec de la résine. La coiffure-casque, à partir d'un bandeau frontal en diadème, présente une crête centrale un peu plus grosse que les deux autres qui s'arrondissent sur les tempes autour des oreilles. Elle se termine en catogan ou un long protège nuque de type *nlo-ô-ngo*.



Perrois, L., *Statuaire Fan - Gabon*, Paris, 1972, p. 74, pl. 10, n° 148.



Fang Ntumu, statue masculine d'ancêtre à patine suintante, 52 cm, anc. coll. René Mendès-France (rapportée vers 1930), actuellement coll. Sindika Dokolo.

Un corps stylisé

Sous le cou cylindrique, très allongé, les épaules s'évasent selon un modelé caréné où les reliefs musculaires sont spécialement soulignés. Le torse et l'abdomen s'étirent selon un volume bi-tronconique avec une arête au niveau du nombril. Le tronc semble ainsi s'encaster dans la masse des membres inférieurs aux cuisses arrondies en position assise (avec un pédoncule monoxyle de soutien sous le fessier) et des mollets puissants, disposés à angle droit, et appuyés sur des pieds soigneusement figurés avec tous les orteils.

Quelques œuvres de comparaison

La statue de l'ancienne collection Schwob s'apparente à un ensemble d'œuvres des Ntumu aux proportions et de facture comparables. Telle, la statue de l'ancienne collection René Mendès-France, 52 cm, à la tête si caractéristique sous son épaisse patine huileuse ; ou l'*eyema byeri*, 56 cm, de l'ancienne collection Pierre Vérité. Elle peut être aussi comparée à quelques autres vénérables sculptures, tout aussi « classiques » et emblématiques de la créativité fang, provenant des communautés du Nord-Gabon : comme par exemple, la statue de l'ancienne collection Louis Carré puis Frank Crowninshield, 47,6 cm [cf. LaGamma, 2007, *Eternal Ancestors*, n° 36, p. 184], avec une face en cœur et un front marqué d'une scarification linéaire, de grands yeux en cuivre et une coiffe aplatie retombant en un long couvre-nuque ; une effigie de 54 cm, ancienne

collection Herrmann de New York, exposée en 1955 au Oberlin College, Allen Memorial Art Museum, dotée d'une tête arrondie au visage en creux, aux grands yeux de cuivre et agrémentée d'un collier métallique en spirale [cf. Perrois, 1972, *La statuaire fañ, Gabon*, p. 218, n° 156] ; une statuette masculine du *byeri*, de patine brun clair, 42 cm, que j'avais étudiée au Musée de l'Homme en 1963 [cf. Perrois, 1972, *La statuaire fañ, Gabon*, p. 266, n° A13 - 42.1.4], avec un petit visage scarifié, de grands yeux de cuivre dans des orbites creuses et une coiffe *nlo-ô-ngo* à long couvre-nuque ; enfin, une statue masculine, 47 cm, provenant de la collection Paul Guillaume, dispersée à l'Hôtel Drouot en novembre 1965, n° 154 [cf. Perrois, 1972, *La statuaire fan, Gabon*, p. 278, n° 201], dont le visage, au grand front sphérique, la face en cœur et la bouche étirée, est décorée d'une fine chaînette attachée aux oreilles.

En conclusion

Toutes ces œuvres, et notamment la statue de l'ancienne collection Schwob, d'une remarquable maîtrise de facture, sont des exemples iconiques du « classicisme » auquel les artistes fang ont abouti au cours de XIXème s., notamment ceux du Nord Gabon, en conservant, malgré l'itinérance de leurs communautés à travers l'Afrique équatoriale atlantique, les techniques et savoir faire transmis de longue date par leurs aînés.

A “classical” work by the Fang of Gabon

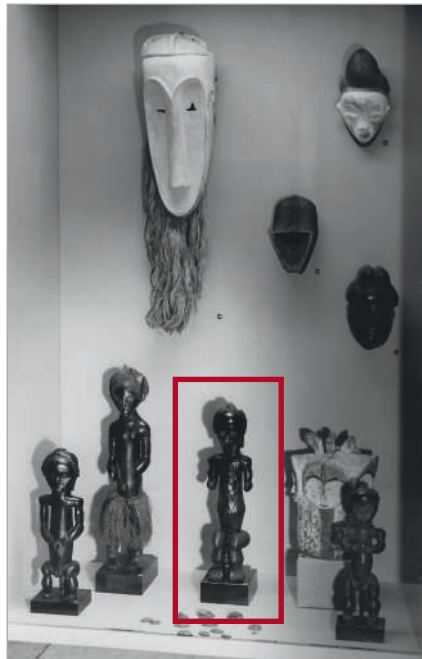
By Louis Perrois

In the early 20th century, the dark “fetishes” of the *Pahouins*, as Paul Guillaume called the Fang in the 1920s, were frequently shown in the display windows of Paris’ exotic curio shops. In Carl Einstein’s pioneering work *Negerplastik*, published in Leipzig in 1915, no fewer than eight Fang sculptures (heads and statues) are among the hundreds of illustrations. One might wonder whence this attraction to the ancestor and reliquary figures of Equatorial Africa when there were already many other African sculptures brought back by the colonials as souvenirs.

It is mostly likely the hieratic appeal of these wooden figures, with their subtly stylised shapes – reminiscent of the rudimentary carving of certain medieval statues in some regions in Europe – and carefully polished and patinated surfaces, some even glistening with black resin, that won over those who loved exotic creations back in that pioneering period, preferring them to more “savage” objects, encrusted with sacrificial coatings or painted in bright colours. Fang statuary became known to a handful of more avant-garde artists, intellectuals and poets, but was soon to be accepted by all the pre-war European and American intelligentsia as one of the great “classical” arts of Black Africa.

This important and rare statue of the former Jacques and Denise Schwob collection of Brussels is a magnificent example, despite (or because of) its eroded surfaces, proof of its great antiquity. Here is an ancestor, the tutelary image of an important family man (*ésa*), no doubt himself possessing a *byeri* and skulls, portrayed, in his turn, for eternity, with his only ornament being a ceremonial hairpiece (*nlo-ô-ngo*) with three flat ridges.

Structurally, the effigy has proportions typical of *ntumu* creations : a markedly elongated trunk (5.1/10) between legs bent sharply in a seated position (2.6/10) and a relatively small head (2.3/10). The surfaces are quite eroded on the arms (the forearms are missing, perhaps a voluntary mutilation by the *byeri* holders, who may have wanted to preserve or neutralise the “overloaded” reliquary container), on the chest and especially on the lower face. It is also possible that the statue was subject to extensive chipping for the wood slivers to be included in magical medicines. Note how the volumes of the trunk, arms and calves are stylised in bitronconical geometric elements with horizontal ridging at the biceps, navel and mid-calf. This remarkable stylisation of the body’s musculature, as well as the volume of the head, are quite characteristic of Fang art.



Exhibition view, musée de Tervuren, 1963
Art d'Afrique dans les collections belges.

The head and headdress

The head, with a broad forehead in a perfectly rounded quarter-sphere, has curved lines articulated in contrasting *champ/contrechamp* : convexly (the forehead and upper headdress) and concavely (hollow eye sockets, curved cheeks, protruding mouth). The surface of the broad, flattened nose, as well as the mouth area, are very eroded, almost disappearing beneath the thick, black, glossy patina. The large, circular metal eyes seem to be made of 12-gauge cartridge caps fastened with resin. The helmet-style headdress, starting with a diadem-like headband, has a central ridge that is slightly larger than those on each side of it, the latter curving from the temples around the ears. It ends in a catogan or a long *nlo-ô-ngo*, protecting the nape of the neck.

The stylised body

Beneath the very elongated, cylindrical neck, the streamlined shoulders flare out in contours that place great emphasis on the musculature. The torso and abdomen are crafted as a bitronconical volume with a ridge at the navel. This makes the trunk seem embedded in the mass of the lower limbs, with rounded thighs, in

a seated position (with a monoxylous support peduncle beneath the buttocks) and powerful calves, arranged at right angles, leading to carefully carved feet displaying all toes.

Comparison with other works

The statue from the former Schwob collection is similar to a collection of *Ntumu* works of comparable proportions and craftsmanship. One is the statue of the former René Mendès-France collection, 52 cm, with the very characteristic head beneath a thick, oily patina ; or the *eyema byeri*, 56 cm, from the former Pierre Vêrité collection. It could also be compared to some other venerable sculptures, just as “classical” and emblematic of Fang creativity, from the communities of North Gabon : this would include, for example, the statue from the former Louis Carré – then Frank Crowninshield – collection, 47.6 cm [see LaGamma, 2007, *Eternal Ancestors*, No. 36, p. 184], with a heart-shaped face and a forehead bearing linear scarification, large copper eyes and a flattened headdress falling into a long neck guard ; a 54 cm effigy from the former Herrmann collection of New York, exhibited in 1955 at Oberlin College, the Allen Memorial Art Museum, with a rounded head with a sunken face, large copper eyes and embellished with a spiral metal necklace [see Perrois, 1972, *La statuaire fañ, Gabon*, p. 218, No. 156] ; a male *byeri* statuette with a light-brown patina, 42 cm, that I studied at the Musée de l’Homme in 1963 [see Perrois, 1972, *La statuaire fañ, Gabon*, p. 266, No. A13 - 42.1.4], with a small, scarified face, large copper eyes in hollow sockets and a *nlo-ô-ngo* headdress with a long neck guard ; and, lastly, a 47 cm male statue from the Paul Guillaume collection, auctioned at the Hôtel Drouot in November 1965, N° 154 [see Perrois, 1972, *La statuaire fan, Gabon*, p. 278, No. 201], having a heart-shaped face featuring a broad, spherical forehead and protruding mouth that is decorated with a delicate chain attached to the ears.

Conclusion

All these works, including the statue from the former Schwob collection, a specimen of remarkable craftsmanship, are iconic examples of the “classicism” the Fang artists achieved during the 19th century, especially those of North Gabon, while preserving, despite their communities’ itinerancy throughout Atlantic Equatorial Africa, the techniques and skills passed down to them long ago by their elders.



101

FIGURE DE RELIQUAIRE KOTA

GABON

Hauteur : 52 cm. (20½ in.)

€25,000–35,000

PROVENANCE

Collection privée française

Cette figure de reliquaire se rattache stylistiquement au sous-groupe Obamba dont les créations furent à l'origine de la forme « classique » des figures Kota. Cette œuvre d'un grand classicisme et d'une maîtrise accomplie, représentant une figure féminine, se démarque néanmoins par un détail singulier : la représentation circulaire des yeux façonnés au moyen de coquilles.

Cf. pour un exemplaire très similaire aux yeux traités en plaques de laiton, voir celui provenant de la collection du Musée du quai Branly (inv. n° 71.1886.79.5), publié dans Neyt, F., *Fleuve Congo*, Paris, 2010, fig. 131.

A KOTA RELIQUARY FIGURE





102

**FIGURE DE
RELIQUAIRE JANUS
KOTA-NDASSA**

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 54 cm. (21¼ in.)

€250,000–350,000

PROVENANCE

Alain de Monbrison, Paris, 1985
Collection Musée Barbier-Mueller, Genève,
numéro d'inventaire 1019-4-H
Lance et Roberta Entwistle, Londres
Collection privée

EXPOSITIONS

*Afrikanische Kunst aus der Sammlung Barbier-
Mueller, Genf:*
Düsseldorf, Kunstsammlung Nordrhein-
Westfalen, 27 février - 10 avril 1988
Francfort-sur-le-Main, Schirn Kunsthalle
Frankfurt, 4 juin - 14 août 1988
Munich, Haus der Kunst, 17 décembre 1988 -
19 février 1989
Genève, Musée Rath, 15 mars - 15 mai 1989
Genève, Musée Barbier-Mueller, *Art du métal
en Afrique*, 27 juillet - 16 novembre 2008
Genève, Musée Barbier-Mueller, *Art ancestral
du Gabon*, 9 mai -15 octobre 2011

BIBLIOGRAPHIE

African Arts, Los Angeles, 1985, vol. 43, Issue 4,
p. 27 (de Monbrison)
Perrois, L., *Ancestral art of Gabon*, Genève,
1986, pp. 76-77 et 192, plate 9
Schmalenbach, W., *Afrikanische Kunst aus
der Sammlung Barbier-Mueller, Genf*, Munich,
1988, p. 216, n° 131
Meyer, L., *Afrique Noire : masques, sculptures,
bijoux*, Paris, p. 1991, n° 134

**A KOTA-NDASSA JANUS
RELIQUARY FIGURE**



Les figures de reliquaire janiformes réalisées dans un style naturaliste sont très rares et l'œuvre présente en est un bel exemplaire. Elle se distingue surtout par la monumentalité de la crête en croissant transverse et des panneaux latéraux en opposition aux dimensions modestes des deux visages ovoïdes. La symétrie du visage, de la coiffure et de la base sont d'autres éléments remarquables. On note également l'attention particulière apportée par l'artiste à la réalisation de la décoration embossée des bordures, le contraste entre l'austère sobriété du visage concave et le réalisme latent du visage convexe. Du côté concave, le front est divisé par une large bande métallique flanquée de chaque côté par une décoration imitant des bandes métalliques, typiques du style du Nord ; le nez est triangulaire, les yeux sont fixés à l'aide de clous et les « larmes » en acier évoquent des scarifications. Le côté convexe présente un visage ovale au front bombé surplombant deux cavités oculaires qui encadrent un nez sculpté sur un plan vertical, et une bouche ouverte laissant apparaître des dents aiguës. L'ensemble est richement décoré : bandeau, sourcils d'acier et scarifications temporales en contraste avec la brillance du cuivre recouvrant le visage. Le menton est incisé d'un motif évoquant très probablement une barbe.

Pour des œuvres Janus Kota-Ndassa très similaires, voir celle de la collection Laura et James J. Ross, ou encore celle de la collection du Ethnologisches Museum de Berlin (inv. n° III C. 33268), les deux publiées dans A. LaGamma, *Eternal Ancestors. The Art of the Central African Reliquary*, New York, 2007, pp. 257-259, fig. 81 et 82. Pour d'autres exemplaires de style Ndassa, voir Le Fur, Y. et al., *Les forêts natales. Arts d'Afrique équatoriale atlantique*, Paris, 2017, n° 209-212.





103

103

TORQUE TEKE

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Diamètre : 28 cm. (11 in.)

€1,000-2,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles
Transmis par descendance au propriétaire actuel

A TEKE NECKLACE



104

104

TORQUE TEKE

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Diamètre : 31 cm. (12¼ in.)

€1,000-2,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles
Transmis par descendance au propriétaire actuel

A TEKE NECKLACE

105

STATUE TEKE

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Hauteur : 49 cm. (19¾ in.)

€10,000-15,000

PROVENANCE

Christie's, Paris, 14 juin 2004, lot 195
Collection privée française

Cf. pour d'autres exemplaires de style Mayama du même atelier, voir Lehuard, R., *Les Arts Bateke*, Arnouville, 1996, fig. 2.1.2 de la collection Claude Lehuard, 2.1.5 de l'ancienne collection Pierre Harter ou encore 2.1.4, pp. 251-252.

A TEKE FIGURE



106

**MASQUE PENDÉ,
MBUYA**

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 60 cm. (23 $\frac{3}{8}$ in.)

€30,000–50,000

PROVENANCE

Collection Karel Timmermans, Tervuren
Didier Claes, Bruxelles, 2014
Collection privée

Originaires de la région de Katundu habitée par les Pende centraux, les masques de type *mbuya* sont d'une grande variété. Incarnant chacun un personnage spécifique, tels que le clown, le devin, le fou, le chasseur, le chef ou autres, ils intervenaient surtout lors des cérémonies de circoncision. Parmi eux, l'un des types de masques les plus distinctifs présentent une « barbe en bois » stylisée comme une longue extension du menton. Selon L. de Sousberghe (de Sousberghe, L., *L'art Pende*, Bruxelles, 1958, p. 74) cette sous-catégorie des masques *mbuya* servait plutôt aux cérémonies de guérison. Leur nom distinctif était *kiwoyo*. La puissante architecture et son ancienneté font de ce lot un très bel exemple de l'art Pende.

A PENDE MASK





~107

PENDENTIF PENDÉ

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 4 cm. (1½ in.)

€3,000–5,000

PROVENANCE

Collection M. Wolf

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008),
Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire actuel

A PENDE PENDANT

~108

PENDENTIF PENDÉ

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 6 cm. (2¾ in.)

€2,000–3,000

PROVENANCE

Museum aan de Stroom, Anvers, avant 1955
(inv. n° 840)

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
2008), Bruxelles, acquis par échange auprès
de ce dernier le 21 mai 1955

Transmis par descendance au propriétaire
actuel

A PENDE PENDANT



~109

PENDENTIF PENDÉ

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 6 cm. (2¾ in.)

€3,000–5,000

PROVENANCE

Collection Jeanne Walschot (1896-1977),
Bruxelles

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire
actuel

A PENDE PENDANT





110

**MASQUE PENDÉ,
MBUYA**

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 40 cm. (15¾ in.)

€6,000–9,000

PROVENANCE

Collection Jeanne Walschot (1896-1977),
Bruxelles

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire
actuel

A PENDE MASK



111

MASQUE PENDÉ

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 54 cm. (21¼ in.)

€3,000–5,000

PROVENANCE

Probablement collection Frits Van den Berghe (1883-1939), Gand
Galerie Louis Manteau (1886-1968), Bruxelles
Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles
Transmis par descendance au propriétaire actuel

A PENDE MASK



112

**PANNEAU DE CASE
D'INITIATION NKANU,
KIKAKU**

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 56 cm. (22 in.)

€5,000–8,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles
Transmis par descendance au propriétaire actuel

A NKANU INITIATION WALL PANEL

113

**MASQUE-HEAUME
SUKU**

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 57 cm. (22½ in.)

€7,000–10,000

PROVENANCE

Collection Dr. de Winter, Belgique
Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles
Transmis par descendance au propriétaire actuel

EXPOSITION

Bruxelles, Plateau du Heysel, *Exposition universelle et internationale*, 17 avril - 19 octobre 1958

BIBLIOGRAPHIE

Exposition universelle et internationale, Bruxelles, 1958, n° 92

A SUKU HELMET MASK





~ 114

PENDENTIF PENDÉ

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 6.4 cm. (2½ in.)

€3,000–5,000

PROVENANCE

Collection Jeanne Walschot (1896-1977),
Bruxelles
Collection Jacques et Denise Schwob
(1916-2008), Bruxelles
Transmis par descendance au propriétaire
actuel

A PENDE PENDANT

~ 115

**SIFFLET PENDÉ
EN IVOIRE**

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 5 cm. (2 in.)

€1,000–3,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob
(1916-2008), Bruxelles
Transmis par descendance au propriétaire
actuel

A PENDE IVORY WHISTLE



116

SCEPTRE LWENA

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 49.5 cm. (19½)

€2,000–3,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob
(1916-2008), Bruxelles
Transmis par descendance au propriétaire
actuel

A LWENA SCEPTER



117

**PAIRE DE STATUES
TSHOKWE**

ANGOLA

Hauteurs : 35 et 44.5 cm. (13¾ and 17½ in.)

€4,000–6,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
2008), Bruxelles
Transmise par descendance au propriétaire
actuel

A PAIR OF CHOKWE FIGURES





118

**MASQUE TSHOKWE,
PWO**

ANGOLA

Hauteur : 26 cm. (10¼ in.)

Certificat de Marie-Louise Bastin,
16 septembre 1992.

€150,000–250,000

PROVENANCE

Carlos Romão, Lisbonne
Patrick Dierickx, Bruxelles, 1978
Group 2 Gallery, Bruxelles, 1992
Collection privée belge
Jean-Baptiste Bacquart, Paris, 2015
Collection privée

EXPOSITION

Face of the Spirits. Masks from the Zaire Basin :
-Anvers, Etnografisch museum, 18 septembre -
31 décembre 1993
-Washington D.C., National Museum of African
Art, Smithsonian Institution, 20 avril 1994 - 25
septembre 1994
-Houston, Museum of Fine Arts, 1994 - 1995
Paris, Musée du quai Branly - Jacques Chirac,
Fleuve Congo, 22 juin - 03 octobre 2010

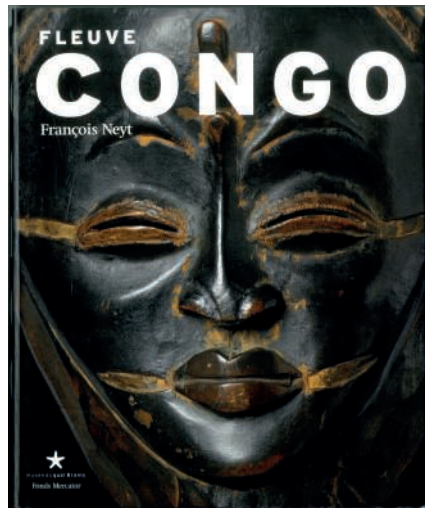
BIBLIOGRAPHIE

Herreman, F., Petridis, C. et al., *Face of the
Spirits. Masks from the Zaire Basin*, Gand, 1993,
p. 83, n° 38
Bulletin, *De vrienden van het etnografisch*, n°
2-3 Anvers, juillet-août-septembre 1993, p. 5,
n° 4
Pasztory, E., *Thinking with Things: Toward a
New Vision of Art*, Texas, 2005, p. 65, fig. 6.4
Neyt, F. et Martin, S., *Fleuve Congo*, Paris, 2010,
p. 349, fig. 233
L'Express, *Fleuve Congo*, Paris, 2010, p. 5, fig. 5
Bacquart, J.B., *Provenance*, Paris, 2015, pp.
48-51, fig. 18

A CHOKWE MASK

Ce beau masque de danse *pwo* se distingue par son visage expressif au front orné d'entrelacs cruciforme *cingelyengelye*, de mutilations dentaires et de motifs *yitoma* s'inspirant des tatouages traditionnels Tshokwe. Il est surmonté d'une coiffure en bandeau stylisé et sculpté en quadrillage. Ce type de masque festif, autrefois utilisé au cours des cérémonies d'initiation, célébrait la beauté des jeunes filles, tout en incarnant l'esprit de la nature lié aux ancêtres.

Cf. pour un masque *pwo* très similaire, voir celui de la collection du Museu Nacional de Etnologia de Lisbonne (inv. n° MNE : AB-255), dans Bastin, M.L., *Sculpture angolaise. Mémorial de cultures*, Milan, 1994, fig. 163. Pour un exemplaire du même sculpteur, voir celui de la collection du Metropolitan Museum of Art (inv. n° 2003.288a.b).







f 119 ■

MASQUE SALAMPASU

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO

Hauteur : 84 cm. (33 in.)

€8,000–12,000

PROVENANCE

Collection privée allemande
Sotheby's, New York, 19 mai 2001, lot 196
Collection privée, acquis lors de cette vente
Importante collection privée

Ce masque Salampasu est l'un des trois types connus à ce jour. Il est traité en fibres tissées, lanières de rotin, plumes et barbe en raphia. Bien qu'il soit dépourvu d'une bouche, il possède toutes les caractéristiques des iconiques masques Salampasu. Un masque très semblable, acheté par Henri Kamer en 1962, a été légué par Nelson A. Rockefeller au Metropolitan Museum of Art (inv. n° 1979.206.236). Ces masques symbolisaient le statut social en intégrant les possessions des individus de haut rang. Bien que cette société garantissait la liberté individuelle, les lignages, les règlements et principalement la société guerrière (*mungongo*) régulaient la vie sociale. La fonction première de ces différents types de masques était de conférer des titres distinctifs au sein des *mungongo*. Un guerrier obtenait le droit de porter un masque lorsqu'il effectuait des tâches spécifiques : généralement, il payait chaque membre qui détenait le droit de porter le masque ainsi que ses initiations au sein de cette société. Ainsi, il redistribuait sa richesse à la communauté. Le masque représentait donc l'adhésion du guerrier au groupe et était le symbole de haut rang. Acquérir des masques revenait à acquérir le pouvoir. Un guerrier victorieux pouvait alors prétendre au droit de porter autant de masques qu'il fût possible tout au long de sa vie, et lors de ses funérailles, ces derniers étaient "animés" pour célébrer sa vie passée. Un masque similaire de fibres a été photographié *in situ* par Joe Henderson dans les années 1930 (cf. Cameron, E., "Sala Mpasu Masks", *African Arts*, vol. 22, Issue 1, 1988, p. 40, fig. 7) et fut décrit comme étant *mukish*, soit le plus haut niveau parmi la société des masques Matumbu.

A SALAMPASU MASK



■ 120

MASQUE SALAMPASU

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 79 cm. (31 $\frac{1}{8}$ in.)

€2,000–3,000

PROVENANCE

Collection Jeanne Walschot (1896-1977),
Bruxelles

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire
actuel

Cf. pour un masque quasi identique en
vannerie tressée et raphia, voir celui de
l'ancienne collection Bronson, dans Cornet, J.,
A Survey of Zairian Art: The Bronson Collection,
Raleigh, 1978, p. 189, fig. 103.

A SALAMPASU MASK

f 121 ■

MASQUE SALAMPASU

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 84 cm. (33 in.)

€100,000–150,000

PROVENANCE

Collection Baudouin de Grunne (1917-2011),
Bruxelles
Bernard de Grunne, Bruxelles
Collection privée, acquis auprès de ce dernier
Importante collection privée

EXPOSITION

Bruxelles, Palais des Beaux Arts, *Utotombo*.
Kunst uit Zwart-Afrika in Belgisch privé-bezit,
25 mars - 5 juin 1988 Anvers,
Etnografisch Museum, *Face of the Spirits*.
Masks from the Zaire Basin, 18 septembre - 31
décembre 1993
Washington, D.C., National Museum of African
Art, Smithsonian Institution, *Face of the
Spirits. Masks from the Zaire Basin*, 20 avril - 25
septembre 1994

BIBLIOGRAPHIE

Berjonneau, G. et Sonnerly, J.L., *Rediscovered
Masterpieces of African Art*, Boulogne, 1987, p.
179, n° 147
Berjonneau, G. et Sonnerly, Chefs-d'œuvre
inédits de l'Afrique noire, Paris, 1987, p. 179,
n° 147
Lopes, H., *Onbekende meesterwerken uit zwart
Afrika*, Tiel, 1987, p. 179, n° 147
Heusch, L., *Utotombo. Kunst uit Zwart-Afrika
in Belgisch privé-bezit*, Bruxelles, 1988, p. 91,
n° 36
Herreman, F. et Petridis, C., *Face of the Spirits*.
Masks from the Zaire Basin, Gand, 1993, p. 114,
n° 50

A SALAMPASU MASK

Les Salampasu vivent à la frontière entre la République Démocratique du Congo et l'Angola. Entourés par de grands empires comme les Luba, Chokwe ou Lunda, les Salampasu cultivaient une réputation d'hommes sauvages, tels que les cannibales, dans le but de décourager toute intrusion dans leur région. Les masques Salampasu sont célèbres et caractérisés par un front bombé, des yeux en oblique, un nez triangulaire et une bouche rectangulaire laissant apparaître des dents aiguisées. Le masque conserve ici sa coiffe de plumes d'origine. Le visage est composé de petites pièces rectangulaires métalliques alternées et méticuleusement attachées. Le cuivre symbolisait le pouvoir et l'autorité parmi les différents groupes de la région du sud du Congo. Il était donc utilisé

pour asseoir le contrôle sur un groupe et légitimer cet ascendant par les dominés. Les rois Luba contrôlaient l'extraction, la fusion et la fabrication du métal. Dans la société Kuba, porter du cuivre ou des alliages, était le droit exclusif du clan royal. Pour ces deux groupes, le cuivre était donc le symbole du pouvoir politique. Parmi les Lunda et les Chokwe, les bagues en cuivre étaient utilisées comme insigne d'autorité. Cet exceptionnel masque Salampasu, par la brillance du cuivre et son aspect réfléchissant, attirait sans nul doute l'œil du spectateur au cours des danses. Il traduit la richesse ostensible et l'autorité de la personne le portant. Ce masque peut être considéré comme le plus beau de sa catégorie. Cf. pour un masque analogue, voir Roy, C.D., *Kilengi: African Art from the Bareiss Family Collection*, Seattle, 1997, p. 209, n° 124.





122

STATUE LULUWA

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 25.5 cm. (10 in.)

€7,000–9,000

PROVENANCE

Collection Robert Herpain, Bruxelles, vers
1960
Lempertz, Bruxelles, 31 mars 2012, lot 90
Collection privée française

A LULUWA FIGURE



f 123

**MORTIER À CARIATIDE
LULUWA**

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 9 cm. (3½ in.)

€18,000–22,000

PROVENANCE

Peter Loebarth (1941-2015), Hamelin,
Allemagne
Collection privée allemande
Christie's, Paris, 10 décembre 2013, lot 97
Collection privée américaine, acquis lors de
cette vente

BIBLIOGRAPHIE

Petridis, C., *Luluwa, Art d'Afrique centrale entre
ciel et terre*, Bruxelles, 2018, p. 161, n° 138

Bel objet de prestige utilisé pour moudre le
tabac ou le chanvre.

Cf. pour un exemplaire très similaire de
l'ancienne collection Henri Pareyn, acquis par
le Etnografisch Museum d'Anvers en 1920 (inv.
n° AE1177), voir Petridis, C., *Frans M. Olbrechts
1899-1958 : in Search of Art in Africa*, Anvers,
2001, fig. 27.

A LULUWA CARYATID MORTAR



124

**STATUE KONGO-VILI,
NKISI**

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 30.5 cm. (12 in.)

€30,000–50,000

PROVENANCE

Didier Claes, Bruxelles
Dieter-Maria Scheppach, Allemagne
Collection privée allemande

Cette belle et ancienne sculpture peut être rattachée au sous-style D15 défini par Raoul Lehuard dans son ouvrage de référence *Art Bakongo. Les centres de style*, Arnouville, 1989.

Au sein de ce corpus, citons un autre exemplaire très proche recueilli à Loango, provenant de l'ancienne collection du Musée de l'Homme, op.cit., fig. D 15-1-1, p. 279. Ce lot se distingue notamment par la beauté naturaliste du visage aux formes charnues. Des pigments blanc, rouge, et bleu ainsi que des charges magiques ornant autrefois la figure sont encore partiellement conservés.

A KONGO-VILI FIGURE

LA STATUE SONGYE
RENÉ GAFFÉ

THE RENÉ GAFFÉ
SONGYE FIGURE





~ 125 ■

STATUE SONGYE-KALEBWE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO

Hauteur : 89 cm. (35 in.)

€300,000–500,000

PROVENANCE

Collection René Gaffé (1887-1968), Bruxelles
Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
2008), Bruxelles
Transmise par descendance au propriétaire
actuel

EXPOSITION

Bruxelles, Plateau du Heysel, *Exposition
universelle et internationale*, 17 avril - 19 octobre
1958

BIBLIOGRAPHIE

*Exposition universelle et internationale de
Bruxelles*, Bruxelles, 1958, n° 296

Selon la classification stylistique établie par
François Neyt (*Songye. La redoutable statuaire
Songye d'Afrique centrale*, Bruxelles, 2004),
cette puissante statue se rattache au style
originnaire des ateliers des Kalebwe centraux et
méridionaux. Cette imposante statue à
l'expression féroce et aux formes vigoureuses
et rythmées en a toutes les caractéristiques
principales. A cela s'ajoute la douceur des
volumes, la beauté naturaliste du visage et
l'ornementation de plaques de laiton.

Selon F. Neyt, la statuaire Kalebwe
remonterait aux plus anciennes traditions
plastiques du XVII^e et XVIII^e siècle. On
retrouve notamment ici les archétypes
incarnant toute la force et la puissance
cosmique que dégage cette représentation
d'ancêtre (Neyt, *ibid.*, p. 326).

Cf. pour des exemplaires similaires, voir Neyt,
F., *ibid.*, fig. 173, 196 et 202.

A SONGYE-KALEBWE FIGURE





126

**MASQUE SONGYE,
KIFWEBE**

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 45 cm. (17¾ in.)

€3,000–5,000

PROVENANCE

Collection M. Gérard, Bruxelles
Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
2008), Bruxelles
Transmis par descendance au propriétaire
actuel

A SONGYE MASK



127

**STATUE D'ANCÊTRE
HEMBA**

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 40 cm. (15¾ in.)

€5,000–8,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
2008), Bruxelles
Transmise par descendance au propriétaire
actuel

A HEMBA ANCESTOR FIGURE



128

**STATUE SONGYE,
TSHIKUDY**

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 38 cm. (15 in.)

€6,000–9,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles
Transmise par descendance au propriétaire
actuel

Selon F. Neyt ce type de figure Songye se rattache au « style d'expansion » et s'inscrit dans l'ensemble des sculptures produites par certains artistes Songye pour la court royale des Kuba.

Cf. pour un autre exemplaire très similaire, voir F. Neyt, *Redoutable statuaire Songye d'Afrique Centrale*, Bruxelles, 2004, fig. 66.

A SONGYE FIGURE

■ 129

STATUE SONGYE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 65 cm. (25% in.)

€150,000–250,000

Collection Karel Timmermans, Bruxelles
Pierre Darteville, Bruxelles
Collection Jan Lundberg, Malmö, Suède
Galerie Rattton-Hourdé, Paris, 2009
Collection privée

PUBLICATION

Galerie Rattton-Hourdé, *Magie Noire*, Paris, juin
2009, pp. 72-73
Neyt, F., *Songye : la redoutable statuaire Songye
d'Afrique Centrale*, Bruxelles, 2004,
p. 174, fig. 134

EXPOSITION

Galerie Rattton-Hourdé, *Magie Noire*, Paris,
juin 2009

A SONGYE FIGURE

Ce bel exemplaire se rattache aux ateliers Kalebwe des Songye centraux. La tête expressive est marquée par des yeux agrémentés de métal, portée par un cou annelé. Le torse longiligne et compacte repose sur des jambes légèrement fléchies à l'origine dissimulées par un pagne. Les insertions métalliques au niveau des yeux soulignent l'importance de la tête. Ces dernières, en métal et de forme tubulaire, constituent un élément distinctif des figures de ce style régional et possèdent une signification symbolique universelle. F. Neyt souligne la dimension cosmique des sculptures communautaires et le symbolisme ancestral qui caractérise toute la statuaire Songye (Neyt, F., *Songye : la redoutable statuaire Songye d'Afrique centrale*, Bruxelles, 2009, pp. 341-343). Dans ce contexte, la brillance du métal évoque la lumière et l'énergie du soleil et de la lune. Sa présence sur une statue communautaire implique par conséquent la participation de l'ancêtre aux énergies des deux astres et la protection de la communauté, jour et nuit (Neyt, F., *ibid.*, 2009, p. 349).

Cf. pour un exemplaire similaire, voir Neyt, F., *ibid.*, 2009, fig. 134.

Karel Timmermans enseigne le français à Luluabourg (ex Congo belge) en 1959, puis de 1962 à 1965. Son frère Paul, qui y avait aussi enseigné quelques années avant, y a fondé le Musée d'Art et de Folklore et c'est chez lui à Malines avant son départ que Karel approche pour la première fois des objets africains et en découvre les qualités plastiques. Poussé par l'exemple de son frère et par l'envie de rencontrer les populations locales, Karel sillonne le pays jusque dans des régions très reculées et acquiert dans les villages les objets dont l'usage rituel s'est perdu. Il consigne à leurs propos de précieuses notes que son frère réutilisera par la suite pour ses articles sur les arts du Kasai. A son retour en Belgique, il affine sa collection par des échanges et des achats complémentaires et fait le choix de limiter l'essentiel de sa collection aux styles du Kasai, selon ses propos « région que je connaissais bien et dont j'avais tant apprécié les hommes » (*Arts d'Afrique Noire*, n° 48, p. 37).





130

**ENSEMBLE DE TROIS
BOÎTES À FARD KUBA
ET UN MORTIER
TSHOKWE**

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO/ANGOLA**

Hauteurs : de 6.5 à 12 cm. (from 2½ to 4¾ in.)

€1,000–3,000

PROVENANCE

De gauche à droite :

-Edmond Morlet, Bruxelles

-Collection M. Closset

-Collection M. de Houdt

-M. E. Beer, Uccle, Belgique

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire actuel

**A GROUP OF THREE KUBA BOXES
AND A CHOKWE MORTAR**

131

DEUX PIPES KUBA

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteurs : de 48 à 52 cm. (from 18¾ to 20½ in.)

€2,000–3,000

PROVENANCE

La plus grande : collection M. Closset

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmises par descendance au propriétaire actuel

TWO KUBA PIPES

132

BOÎTE À FARD KUBA

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 8 cm. (3 $\frac{1}{8}$ in.)

€2,000–3,000

PROVENANCE

Edmond Morlet, Bruxelles
Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
2008), Bruxelles
Transmise par descendance au propriétaire
actuel

A KUBA BOX



133

BOÎTE À FARD KUBA

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 10 cm. (4 in.)

€3,000–5,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
2008), Bruxelles
Transmise par descendance au propriétaire
actuel

A KUBA BOX



134

BOÎTE À FARD KUBA

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Longueur : 20 cm. (7 $\frac{7}{8}$ in.)

€2,000–3,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
2008), Bruxelles
Transmise par descendance au propriétaire
actuel

A KUBA BOX



135

MASQUE BIOMBO

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 53 cm. (20 $\frac{3}{8}$ in.)

€6,000–8,000

PROVENANCE

Edmond Morlet, Bruxelles
Collection Jacques et Denise Schwob
(1916-2008), Bruxelles
Transmis par descendance au propriétaire actuel

Ce rare et ancien masque se rattache stylistiquement à l'aire culturelle Kuba mais provient de la région voisine habitée par les Biombo. Alors qu'il se distingue par sa monumentalité, sa construction est remarquable grâce au jeu de surfaces concaves et convexes. Souvent attribués aux Kete, les masques Biombo de ce type se caractérisent par leur forme hybride combinant certains éléments caractéristiques des masques du sous-groupe *pwoom itok* des Kuba-Kete : les yeux coniques ou encore la forme générale en cloche du masque -évoquant également celle des masques royaux *bwoom*-. Leur utilisation est peu connue mais on suppose généralement qu'elle était similaire à celle des masques Kuba du Sud, à savoir une intervention dans le cadre des cérémonies d'initiation ou des funérailles (*muluala*).

Cf. pour des exemplaires similaires collectés au début du XX^e siècle, voir la collection du Musée royal d'Afrique centrale, Tervuren (inv. n°EO.0.0.15418, EO.0.0.15419 et EO.0.0.15003).

A BIOMBO MASK



136

MASQUE KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 37 cm. (14 $\frac{5}{8}$ in.)

€6,000–8,000

PROVENANCE

Collection Jeanne Walschot (1896-1977),
Bruxelles
Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
2008), Bruxelles
Transmis par descendance au propriétaire
actuel

A KUBA MASK

137

MASQUE ROYAL KUBA, *BWOOM*

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO

Hauteur : 42 cm. (16½ in.)

€8,000–12,000

PROVENANCE

Probablement collection du Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren
Collection Jeanne Walschot (1896-1977),
Bruxelles, probablement acquis par échange
auprès de ce dernier
Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
2008), Bruxelles
Transmis par descendance au
propriétaire actuel

Chez les Kuba, les masques sont considérés comme étant sacrés car ils incarnent les *mingesh*, les esprits de la nature agissant comme intermédiaires entre l'Être Suprême (*Nyeem*) et les mortels. Parmi ces masques, les plus importants sont les masques royaux du type *bwoom* qui forment l'une des principales sous-catégories. En forme de casque, souvent colorés ou décorés de perles ou de plaques métalliques, ils se caractérisent par leur monumentalité et leur aspect « cubiste ». D'autres caractéristiques les singularisent comme le large front bombé, le nez épaté et le menton prognathe. Selon J. Vansina, il s'agirait dans le cas des masques *bwoom* du plus ancien type de masques Kuba dont les origines remonteraient au XVIII^e siècle (Vansina, J., *The Children of Woot: A History of the Kuba Peoples*, Madison, 1978). Selon J. Cornet l'introduction de ce type de masques fut à l'initiative du roi Miko mi-Bul, au début du XIX^e siècle (Cornet, J., *Art royal Kuba*, Milan, 1982, p. 264).

A ROYAL KUBA MASK





138
SIÈGE À CARIATIDE
LUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO

Hauteur : 37 cm. (14½ in.)

€2,000–3,000

PROVENANCE

Collection M. Cools
 Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
 2008), Bruxelles
 Transmis par descendance au propriétaire
 actuel

A CARYATID LUBA STOOL



139
COUPE KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO

Hauteur : 15 cm. (6 in.)

€500–800

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
 2008), Bruxelles
 Transmise par descendance au propriétaire
 actuel

A KUBA CUP



140

APPUI-NUQUE MONGO

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO

Hauteur : 16 cm. (6¼ in.)

€2,000–3,000

PROVENANCE

Collection M. Gérard, Bruxelles
Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
2008), Bruxelles
Transmis par descendance au propriétaire
actuel

Cf. pour un exemple similaire, attribué aux
Bokala, de l'ancienne collection du Musée
royal de l'Afrique centrale (inv. n° KMAA
9009), voir Deraeve, J. et Bral, J., *De Mongo
Cultur*, Sint-Niklaas, 1984, p. 66, fig. 09.02.

A MONGO NECKREST

141

APPUI-NUQUE UBANGI

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO

Hauteur : 15.5 cm. (6 in.)

€2,000–3,000

PROVENANCE

Collection M. Gérard, Bruxelles
Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
2008), Bruxelles
Transmis par descendance au propriétaire
actuel

AN UBANGI NECKREST

142

TAMBOUR KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO

Hauteur : 55 cm. (21½ in.)

€1,000–1,500

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
2008), Bruxelles
Transmis par descendance au propriétaire
actuel

A KUBA DRUM



f 143

SIÈGE LUBA À DOUBLE CARIATIDES

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU
CONGO**

Hauteur : 60 cm. (23 $\frac{5}{8}$ in.)

€200,000–300,000

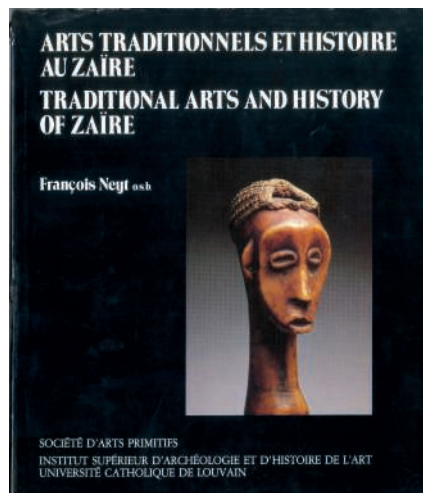
PROVENANCE

Collecté par le Capitaine Heinrich Fonck
(1869–1933), Congo, vers 1900
Linden-Museum Stuttgart. Staatliches
Museum für Völkerkunde, Stuttgart, offert par
ce dernier, vers 1905
Arthur Speyer (1894 - 1958), Berlin, cédé par ce
dernier, 1956
Peter Loebarth (1941-2015), Hamelin, acquis
auprès de ce dernier, avant 1975
Collection privée allemande
Adrian Schlag, Bruxelles
Importante collection privée américaine,
acquis auprès de ce dernier

BIBLIOGRAPHIE

Verlag, W.K., *Kunstwerk-Schriften Band XVII:*
Afrikanische Plastik, Baden-Baden, 1950, n° 35
Neyt, F., *Arts traditionnels et histoire au Zaïre/*
Traditional arts and history of Zaïre, Bruxelles,
1981, pp. 276-277, fig. XIV

A DOUBLE CARYATID LUBA STOOL









Objet de prestige et surtout objet de caractère et de propriété royale, le siège à cariatide Luba est vecteur d'un symbolisme complexe où l'acte de "soutenir, porter" se prête à plusieurs interprétations. Inspiré du geste du roi de s'appuyer sur l'une de ses femmes, ou du fait que lors des funérailles le souverain défunt était placé sur le dos d'une femme, "porter" prend alors le sens de "porter un fardeau". Mais un autre sens était également lié à la représentation de la femme comme fondatrice du lignage et donc de la royauté. La simple action de "porter" était, métaphoriquement, la femme en tant qu'ancêtre qui porte sur ses épaules le royaume.

« La distribution géographique des sièges à cariatide illustre de façon exemplaire l'expansion du royaume Luba, et reflète l'histoire politique du royaume [...] La répartition des sièges à travers tout le royaume constitue un continuum stylistique qui se diversifie au moins en sept groupes distincts » (Neyt, F., *Luba. Aux sources du Zaïre*, Paris, 1993, p. 77).

Suivant la classification ethno-géographique proposée par F. Neyt, cet impressionnant siège, présentant dos à dos deux personnages féminins, se rattache stylistiquement aux ateliers situés dans les environs de la Lukuga. Ces derniers représentent un chaînon majeur dans la stylistique de la région allant de la basse Lukuga à la Luika en pays Hemba. Ils font notamment le lien entre les ateliers Hemba, en particulier ceux des Niembo de la Luika, les Kusu et le style Buli. Parmi les caractéristiques de ces ateliers, il faut noter la base à trois niveaux et l'attitude des personnages debout – éléments partagés avec les styles Kusu et Buli –, le détail des coiffures à trois ou quatre tresses horizontales, les scarifications ventrales et celles sur les reins. Œuvre d'un artiste accompli, le siège présente parfaitement l'ensemble de tous ces éléments. Outre sa spécificité stylistique il se démarque notamment par sa grande qualité sculpturale telle qu'elle s'offre à nous grâce aux deux élégants personnages féminins munis de formes pleines et douces.



f 144

HOCHET KONGO

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 32 cm. (12½ in.)

€2,000–3,000

PROVENANCE

Collection Emily et Paul Wingert, Montclair,
New Jersey

Le Musée royal de l'Afrique centrale possède
une statue similaire avec le hochet encore
attaché (inv. n° RG.35045), collectée par Leo
Bittremieux avant 1933.

A KONGO RATTLE



145

**STATUE LUBA DU
KASAÏ**

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 38.5 cm. (15½ in.)

€2,000–3,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
2008), Bruxelles

Transmise par descendance au propriétaire
actuel

A LUBA KASAI FIGURE

146

STATUE BANDA

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Hauteur : 54 cm. (21¼ in.)

€5,000–8,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-
2008), Bruxelles

Transmise par descendance au propriétaire
actuel

Cf. pour une statue comparable de l'ancienne
collection Anspach, dont une étiquette
mentionne « Village de Banan (Harga) District
de Alindao H'Oubangui », voir Sotheby's, New
York, 10 novembre 1987, lot 73.

A BANDA FIGURE



147

MASQUE LEGA

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 16 cm. (6 $\frac{1}{4}$ in.)

€10,000–15,000

PROVENANCE

Collection Werner Muensterberger, New York

Collection privée, New York, vers 1975

Transmis par descendance familiale

A LEGA MASK



148

MASQUE LEGA, LUKWAKONGO

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 23 cm. (9 in.)

€60,000–90,000

PROVENANCE

Pierre Dartevelle, Bruxelles
Collection Guillaume Vrancken-Hoet,
Bruxelles
Alain de Monbrison, Paris
Collection Claude Berri (1934-2009), Paris
Collection privée française

EXPOSITION

Bruxelles, Palais des Beaux-Arts, *Utotombo. Kunst uit Zwart-Afrika in Belgisch privé-bezit*, 25 mars - 5 juin 1988
Paris, Musée Dapper, *Le Grand Héritage*, 21 mai - 15 septembre 1992
Tanlay, France, Centre d'Art de Tanlay, *Lumière noire : arts traditionnels*, 7 juin - 5 octobre 1997
Bruxelles, Galerie KBC, *Lega. Ethique et beauté au cœur de l'Afrique*, 4 mai - 28 juillet 2002

BIBLIOGRAPHIE

Arts d'Afrique Noire, Arnouville, automne 1985, n° 55, p. 54, publicité Galerie l'Impasse St Jacques
Debbaut, J. et al., *Utotombo. Kunst uit Zwart-Afrika in Belgisch privé-bezit*, Bruxelles, 1988, n° 244
Bassani, E., *Le grand héritage. Sculptures de l'Afrique noire*, Paris, 1992, n° 242
Centre d'Art de Tanlay, *Lumière noire : arts traditionnels*, Tanlay, 1997, n° 22
Biebuyck, D.P., *Lega. Ethique et beauté au cœur de l'Afrique*, Gand, 2002, n° 46

Utilisés dans le cadre des cérémonies du *Bwami*, les masques en bois du type *lukwakongo* véhiculent de nombreuses significations. Malgré cette polyvalence, leur rôle primordial fut celui de symboliser ou de représenter la continuité d'un lignage d'hommes initiés. Ils peuvent avoir différentes tailles mais partagent tous la même identité symbolique et le même formalisme minimaliste.

L'exemplaire présent se distingue par sa couche épaisse de kaolin qu'il a conservée et la tridimensionnalité de ses traits marquée par des yeux tubulaires, un nez bien défini et des scarifications verticales ornant le menton.

A LEGA MASK





149

TABLIER MANGBETU

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 21 cm. (8¼ in.)

€500–800

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles
Transmis par descendance au propriétaire actuel

A MANGBETU BACK APRON

■ 150

**TAMBOUR À FENTE
MANGBETU**

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 83 cm. (32¾ in.)

€3,000–5,000

PROVENANCE

Jean Willy Mestach (1926-2014), Bruxelles
Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles
Transmis par descendance au propriétaire actuel

A MANGBETU SLIT DRUM



■ 151

BOUCLIER MONGO

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Hauteur : 140 cm. (55½ in.)

€3,000–5,000

PROVENANCE

Collection privée anglaise

Un exemplaire très similaire se trouve dans la collection du musée Barbier-Mueller (voir Barbier, J.P., Boyer, A.M. et al., *Shields: Africa, Southeast Asia and Oceania*, New York, 2000, p. 77, n° 21). Pour un bouclier du même atelier et de l'ancienne collection H. Leloup, voir Sotheby's, Paris, 5 décembre 2007, lot 89.

A MONGO SHIELD



152

FOURNEAU DE PIPE MANGBETU

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO

Hauteur : 9 cm. (3½ in.)

€15,000–25,000

PROVENANCE

Collecté par Charles Smets, entre 1909 et 1914
Transmis par descendance familiale
Galerie Cécile Kerner, Bruxelles, 2013
Collection privée

Ce fourneau de pipe démontre la maîtrise des sculpteurs Mangbetu. Le corps épouse la forme du fourneau. Le visage étiré, aux décorations géométriques, est surmonté d'une coiffure typique des Mangbetu et met en évidence les traits caractéristiques de leur statuaire. Les fourneaux de pipes anthropomorphes Mangbetu sont rares. Cinq exemplaires du même atelier se trouvent au Musée royal de l'Afrique centrale de Tervuren (inv. n° EO.0.0.35949, EO.1955.116.4, EO.1955.35.3, EO.1955.35.4 et EO.1980.2.62). Un autre, de l'ancienne collection Stanley se trouve à l'Iowa Museum of Art (inv. n° 342, publié dans Roy, C.D., *Art and Life in Africa*, Iowa, 1992, p. 105, n° 70). Selon les écrits de l'explorateur George Schweinfurth au cours de son voyage en 1874 chez les Mangbetu, la consommation du tabac était une pratique très répandue et populaire (Roy, op. cit.) ; les pipes figuratives étaient sans doute réservées à l'élite. Cf. pour un exemple analogue, voir Sotheby's, New York, 9 novembre 1993, lot 125 et première de couverture (également publié dans Neyt, F., *Arts traditionnels et histoire au Zaïre/Traditional arts and history of Zaïre*, Bruxelles, 1981 p. 67, fig. IV. 5.).

Charles Smets (1881-1941) s'est rendu au Congo Belge entre 1909 et 1914 avec la Mission du musée d'Histoire Naturelle de New York.

A MANGBETU PIPE-BOWL





f153

STATUE IGBO, IKENGA

NIGERIA

Hauteur : 52 cm. (20½ in.)

€5,000–7,000

PROVENANCE

Collection Emily et Paul Wingert, Montclair, New Jersey

EXPOSITIONS

Los Angeles, *Igbo Arts. Community and Cosmos*, Frederick S. Wight Gallery, University of California, 9 octobre-25 novembre 1984

Autres lieux d'exposition :

- New York, The Center for African Art, 12 mars-16 juin 1985

- Washington D.C., National Museum of African Art, Smithsonian Institution, 31 juillet-13 octobre 1985

- Birmingham, Birmingham Museum of Art, 5 janvier-2 mars 1986

- Seattle, Seattle Art Museum, 10 avril-15 juin 1986

Washington, D.C., *Icons, Ideals and Power in the Art of Africa*, National Museum of African Art, Smithsonian Institution, 25 octobre 1989-3 septembre 1990

BIBLIOGRAPHIE

Cole, H. M. et Aniakor C., *Igbo Arts, Community and Cosmos*, Museum of Cultural History, Los Angeles, University of California, 1984, p.30, n.52

Cole, H.M., *Icons: Ideals and Power in Art of Africa*, Washington, D.C., National Museum of African Art, 1989, p.96, n.108

L'Ethnologisches Museum de Berlin possède une statue *Ikenga* qui fut très probablement sculptée par le même sculpteur que notre objet (inv. n° III.C. 39855, publiée dans Krieger, K., *Westafrikanische Plastik*, vol. I, Berlin, 1965, p. 49, n° 85, pl. 71).

AN IGBO FIGURE



■ 154

MASQUE-HEAUME CHAMBA

NIGERIA

Hauteur : 65 cm. (25½ in.)

€8,000–10,000

PROVENANCE

Pierre Robin, Paris
Collection privée française

Cet ancien masque provient très probablement des régions Chamba (de l'est). Il se caractérise par une tête hémisphérique massive et l'absence totale d'éléments décoratifs.

Cf. pour un masque analogue, voir l'exemplaire de la collection des Fine Arts Museums of San Francisco (inv. n° 76.24.1), publié dans Berns, M., "Hybrids : Theranthropic Horizontal Masquerades from the Middle Benue", *Central Nigeria Unmasked: Arts of the Benue River Valley*, Los Angeles, 2011, p. 339, fig. 10.38.

A CHAMBA HELMET MASK



■ 155

STATUE JUKUN

NIGERIA

Hauteur : 74 cm. (29½ in.)

€50,000–70,000

PROVENANCE

Collection privée

BIBLIOGRAPHIE

Berns, M., *Central Nigeria Unmasked: Arts of the Benue River Valley*, Los Angeles, 2011, p. 290, n° E.11

Seules quelques très rares statues Jukun allient les traits humains (le corps) à ceux des bovidés (le visage et les oreilles figurant des cornes de buffle). Selon C. Berns, le corps de cet exemple est analogue à la statuette Jukun documentée au Wurbon Dauda (ainsi qu'au Gwana et à Pindinga, au nord de la rivière Bénoué). La figure est taillée dans le bois de manière à ce que ses bras et son torse forment des « poignées » afin de pouvoir être transportée. Une photographie prise à Gwana vers 1926 par O.H. Best (publiée dans Berns, C., *Central Nigeria Unmasked: Arts of the Benue River Valley*, 2011, p. 452, fig. 14.27) montre une performance rituelle où un participant tient les bras d'une sculpture représentant Adang, un ancêtre royal, « revenant vers son peuple ». La tradition de la moyenne Bénoué consiste à rapporter ces figures, utilisées lors de funérailles, dans les rituels ; une photographie de 1957, prise dans le village de Goemai, montre deux hommes tenant les bras d'une sculpture à la tête masquée (op. cit., 2011, p. 280, fig. 8.60). Outre ces performances rituelles, ces statues étaient également conservées et recevaient des offrandes afin de protéger la communauté mais également afin de l'assister et de lui accorder son aide. La forme rectangulaire du visage et la courbure des cornes rappellent les masques anthropo-zoomorphes des Jukun Aku-Ma. Il est possible que ces figures hybrides aient été conçues comme des êtres humains portant des masques d'animaux. En effet, cette statue exceptionnelle rappelle également les interprétations classiques du mythe du minotaure – mi-homme et mi-taureau – et le place ainsi parmi cette longue tradition iconographique universelle.

A JUKUN FIGURE





f 156

**PAIRE DE STATUES
YORUBA, IBEJI**

RÉGION D'IGBOMINA, NIGERIA

Hauteurs : 28 cm. (11 in.)

€2,000–3,000

PROVENANCE:

William A. McCarty-Cooper (1937–1991), Los Angeles

Christie's, New York, *Important Tribal Art and Antiquities from the Collection of William A. McCarty-Cooper*, 19 mai 1992, lot 118

Collection privée américaine

Représentatif d'un style fort individualisé, ce très beau couple peut être attribué à l'artiste identifié par D. Stokes et J. Hammer comme le *Maître de l'autel Shango d'Owu* (Stokes, D. et Hammer, J.S., "The Master of the Owu Shango Shrine", *African Arts*, Los Angeles, vol. 19, Issue 2, 1986, pp. 70-73). Selon William Fagg, ce maître sculpteur Yoruba aurait vécu dans la région d'Igbomina entre 1850 et 1925.

Cf. pour un couple quasi identique, voir l'exemplaire de la collection Dos et Bertie Winkel, dans Claessens, B., *Ere Ibeji. Dos and Bertie Winkel Collection*, Delft, 2013, pp. 136-141, fig. 17.

A PAIR OF YORUBA TWIN FIGURES

f 157

**COUPE DE
DIVINATION YORUBA,
AGERE IFA**

NIGERIA

Hauteur : 14 cm. (5½ in.)

€1,500–2,500

PROVENANCE

William A. McCarty-Cooper (1937–1991), Los Angeles

Christie's, New York, *Important Tribal Art and Antiquities from the Collection of William A. McCarty-Cooper*, 19 mai 1992, lot 116

Collection privée américaine

Cette œuvre fut attribuée par William Fagg au *Maître des Femmes Voilées*, maître sculpteur actif dans la région d'Yseyin probablement entre 1850 et 1875.

Cf. pour une autre œuvre du même artiste, voir la vente Christie's, Londres, 24 juin 1985, lot 109.

A YORUBA DIVINATION BOWL



f 158

MASQUE DE CEINTURE

ROYAUME DU BÉNIN, NIGERIA

Hauteur : 18 cm. (7 in.)

€8,000–12,000

PROVENANCE

William A. McCarty-Cooper (1937–1991), Los Angeles
Christie's, New York, *Important Tribal Art and Antiquities from the Collection of William A. McCarty-Cooper*, 19 mai 1992, lot 125
Collection privée américaine

Les pendentifs en bronze de ce type, représentant la tête stylisée d'un crocodile, étaient portés par les grands notables ou parfois par l'Oba lui-même, tel qu'on le voit sur certaines plaques du British Museum (Von Luschan, F., *Die Altertümer von Benin*, Berlin, 1919, p. 93, fig. 170 ou encore Forman, W. et B. et Dark, P., *Benin Art*, Londres, 1960, fig. 30 et 32). On retrouve également des têtes similaires en guise de motifs ornementaux placés sur certaines plaques (Duchateau, A., *Benin. Trésor royal : Collection du Museum für Völkerkunde Vienne*, Paris, 1990, p. 53).

Cf. pour un masque quasi identique, voir celui de l'ancienne collection Perls, actuellement dans la collection du Metropolitan Museum of Art (inv. n° 1991.17.51) et publié dans Ezra, K., *Royal Art of Benin. The Perls Collection*, New York, 1992, p. 169, fig. 64.

A BENIN BELT MASK





f 159

TÊTE COMMÉMORATIVE OWO

NIGERIA

Hauteur : 47,5 cm. (18¾ in.)

€30,000–50,000

PROVENANCE

Christie's, South Kensington, *Tribal Art*, 3 décembre 1985, lot 148
William A. McCarty-Cooper (1937–1991), Los Angeles
Christie's, New York, *Important Tribal Art and Antiquities from the Collection of William A. McCarty-Cooper*, 19 mai 1992, lot 126
Collection privée américaine

BIBLIOGRAPHIE

Fagg, W.B., *One Hundred Notes on Nigerian Art from Christie's Catalogues 1974-1990: A Selected Anthology*, 1991, pl. 26
Talbot, P.A., *The Peoples of Southern Nigeria: A Sketch of their History, Ethnology and Languages, with an Abstract of the 1921 Census*, Oxford, 1926, vol. II, fig. 67

Cette imposante tête en bronze s'inscrit dans un corpus très restreint dont seulement moins d'une douzaine est connue. Quatre de ces têtes ont été photographiées dans la collection du Ojomo, Chef de Guerre -ou second- d'Owo (Poynor, R., "Edo Influence on the Arts of Owo", *African Arts*, Los Angeles, 1976, vol. IX, Issue 4, p. 42, fig. 7), dont la tête présente qui a également été photographiée par Talbot en 1926 (Talbot, P.A., *The Peoples of Southern Nigeria: A Sketch of their History, Ethnology and Languages, with an Abstract of the 1921 Census*, Oxford, 1926, vol. II, fig. 67).

Habitée par les Yoruba et située à mi-chemin entre Ife et la ville de Bénin, Owo fut fondée par Ojugbelu, le fils d'Oduduwa, fondateur d'Ife. Bien qu'au départ la ville d'Ife ait joué un rôle dominant dans la vie culturelle et politique de la ville d'Owo, son influence sur cette dernière diminua au cours du XVI^e et XVII^e siècles pour laisser place à Bénin. La production de têtes commémoratives à Owo, sans doute d'origine béninoise, témoigne des échanges qui marquèrent le rapport entre les cultures des deux villes. Tandis qu'à Bénin, seul l'Oba possédait le droit de couler le bronze pour la production des têtes commémoratives, cette prohibition ne s'imposait pas dans la ville d'Owo. En effet, ces têtes commémoratives trouvaient leur équivalent dans les têtes sculptées en bois par lesquelles, à Bénin, les chefs de rang mineurs, du lignage royal, décoraient les autels de famille pour la commémoration d'ancêtres.

AN OWO MEMORIAL HEAD




YOUR CAREER IN THE ART WORLD STARTS HERE

CHRISTIE'S
EDUCATION

DEGREE PROGRAMMES • CONTINUING EDUCATION • ONLINE COURSES

[LEARN MORE AT CHRISTIES.EDU](https://www.christies.edu)

LONDON • NEW YORK • HONG KONG



APPUI-TÊTE YAKA
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO

Hauteur : 19 cm. (7½ in.)

€300,000–500,000

**CHEFS-D'ŒUVRE
D'ART AFRICAIN
ET OCÉANIEN
DE LA COLLECTION
ADOLPHE STOCLET**

Paris, 30 octobre 2018

EXPOSITION

24–27, 29 Octobre 2018
9, avenue Matignon
75008 Paris

CONTACT

Bruno Claessens
bclaessens@christies.com
+33 1 40 76 84 06

CHRISTIE'S

VENTE EN PRÉPARATION

ART PRÉCOLOMBIEN

VENTE • 9 Avril 2019 • 9, avenue Matignon • Paris 8e

CLÔTURE DES CATALOGUE • fin Novembre

CONTACT • Fatma Turkkan-Wille • fturkkan-wille@christies.com • +41 79 911 2454



PERSONNAGE ASSIS MEZCALA, TYPE M12

env. 300 - 100 av. JC

Hauteur : 9.3 cm.

Provenance : Ilya et Maryna Prigogine

Estimation : 10,000 - 15,000 €

Adjugé : 35,000 €

CHRISTIE'S



A KUFIC QUR'AN FOLIO ON BLUE VELLUM
PROBABLY QAIROUAN, TUNISIA, 9th CENTURY
Folio 11¼ x 15 in. (28.5 x 38 cm.)
£200,000-300,000

**ART OF THE ISLAMIC AND INDIAN
WORLDS, INCLUDING ORIENTAL RUGS
AND CARPETS**

London, King Street, 25 October 2018

VIEWING

20-24 October 2018
8 King Street
London SW1Y 6QT

CONTACT

Sara Plumbly
splumbly@christies.com
+44 (0)20 7389 2374

CHRISTIE'S

CONDITIONS DE VENTE Acheter chez Christie's

CONDITIONS DE VENTE

Les présentes Conditions de vente et les Avis importants et explication des pratiques de catalogage énoncent les conditions auxquelles nous proposons à la vente les **lots** indiqués dans ce catalogue. En vous enregistrant pour participer aux enchères et/ou en enchérissant lors d'une vente, vous acceptez les présentes Conditions de vente, aussi devez-vous les lire attentivement au préalable. Vous trouverez à la fin un glossaire expliquant la signification des mots et expressions apparaissant en caractères gras.

À moins d'agir en qualité de propriétaire du **lot** (symbole Δ), Christie's agit comme mandataire pour le vendeur.

A. AVANT LA VENTE

1. Description des lots

- (a) Certains mots employés dans les descriptions du catalogue ont des significations particulières. De plus amples détails figurent à la page intitulée «Avis importants et explication des pratiques de catalogage», qui fait partie intégrante des présentes Conditions. Vous trouverez par ailleurs une explication des symboles utilisés dans la rubrique intitulée «Symboles employés dans le présent catalogue».
- (b) La description de tout **lot** figurant au catalogue, tout **rapport de condition** et toute autre déclaration faite par nous (que ce soit verbalement ou par écrit) à propos d'un **lot**, et notamment à propos de sa nature ou de son **état**, de l'artiste qui en est l'auteur, de sa période, de ses matériaux, de ses dimensions approximatives ou de sa **provenance**, sont des opinions que nous formulons et ne doivent pas être considérés comme des constats. Nous ne réalisons pas de recherches approfondies du type de celles menées par des historiens professionnels ou des universitaires. Les dimensions et les poids sont donnés à titre purement indicatif.

2. Notre responsabilité liée à la description des lots

Nous ne donnons aucune **garantie** en ce qui concerne la nature d'un **lot** si ce n'est notre **garantie d'authenticité** contenue au paragraphe E2 et dans les conditions prévues par le paragraphe I ci-dessous.

3. Etat des lots

- (a) L'**état des lots** vendus dans nos ventes aux enchères peut varier considérablement en raison de facteurs tels que l'âge, une détérioration antérieure, une restauration, une réparation ou l'usure. Leur nature fait qu'ils seront rarement en parfait **état**. Les **lots** sont vendus « en l'état », c'est-à-dire tels quels, dans l'**état** dans lequel ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune déclaration ou **garantie** ni engagement de responsabilité de quelque sorte que ce soit quant à leur **état** de la part de Christie's ou du vendeur.
- (b) Toute référence à l'**état** d'un **lot** dans une notice du catalogue ou dans un **rapport de condition** ne constituera pas une description exhaustive de l'**état**, et les images peuvent ne pas montrer un **lot** clairement. Les couleurs et les nuances peuvent sembler différentes sur papier ou à l'écran par rapport à la façon dont elles ressortent lors d'un examen physique. Des rapports de condition peuvent être disponibles pour vous aider à évaluer l'**état** d'un **lot**. Les rapports de condition sont fournis gratuitement pour aider nos acheteurs et sont communiqués uniquement sur demande et à titre indicatif. Ils contiennent notre opinion mais il se peut qu'ils ne mentionnent pas tous les défauts, vices intrinsèques, restaurations, altérations ou adaptations car les membres de notre personnel ne sont pas des restaurateurs ou des conservateurs professionnels. Ces rapports ne sauraient remplacer l'examen d'un **lot** en personne ou la consultation de professionnels. Il vous appartient de vous assurer que vous avez demandé, reçu et pris en compte tout **rapport de condition**.

4. Exposition des lots avant la vente

- (a) Si vous prévoyez d'enchérir sur un **lot**, il convient que vous l'inspectiez au préalable en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant compétent afin de vous assurer que vous en acceptez la description et l'**état**. Nous vous recommandons de demander conseil à un restaurateur ou à un autre conseiller professionnel.
- (b) L'exposition précédant la vente est ouverte à tous et n'est soumise à aucun droit d'entrée. Nos spécialistes pourront être disponibles pour répondre à vos questions, soit lors de l'exposition préalable à la vente, soit sur rendez-vous.

5. Estimations

Les **estimations** sont fondées sur l'**état**, la rareté, la qualité et la **provenance** des **lots** et sur les prix récemment atteints aux enchères pour des biens similaires. Les **estimations** peuvent changer. Ni vous ni personne d'autre ne devez vous baser sur des **estimations** comme prévision ou **garantie** du prix de vente réel d'un **lot** ou de sa valeur à toute autre fin. Les **estimations** ne comprennent pas les **frais de vente** ni aucune taxe ou frais applicables.

6. Retrait

Christie's peut librement retirer un **lot** à tout moment avant la vente ou pendant la vente aux enchères. Cette décision de retrait n'engage en aucun cas notre responsabilité à votre égard.

7. Bijoux

- (a) Les pierres précieuses de couleur (comme les rubis, les saphirs et les émeraudes) peuvent avoir été traitées pour améliorer leur apparence, par des méthodes telles que la chauffe ou le huilage. Ces méthodes sont admises par l'industrie mondiale de la bijouterie mais peuvent fragiliser les pierres précieuses et/ou rendre nécessaire une attention particulière au fil du temps.
- (b) Tous les types de pierres précieuses peuvent avoir été traités pour en améliorer la qualité. Vous pouvez solliciter l'élaboration d'un rapport de gemmologie pour tout **lot**, dès lors que la demande nous est adressée au moins trois semaines avant la date de la vente, et que vous vous acquittez des frais y afférents.
- (c) Nous ne faisons pas établir de rapport gemmologique pour chaque pierre précieuse mise à prix dans nos ventes aux enchères. Lorsque nous faisons établir de tels rapports auprès de laboratoires de gemmologie internationalement reconnus, lesdits rapports sont décrits dans le catalogue. Les rapports des laboratoires de gemmologie américains décrivent toute amélioration ou tout traitement de la pierre précieuse. Ceux des laboratoires européens décrivent toute amélioration ou tout traitement uniquement si nous le leur demandons, mais confirment l'absence d'améliorations ou de traitements. En raison des différences d'approches et de technologies, les laboratoires peuvent ne pas être d'accord sur le traitement ou non d'une pierre précieuse particulière, sur l'ampleur du traitement ou sur son caractère permanent. Les laboratoires de gemmologie signalent uniquement les améliorations ou les traitements dont ils ont connaissance à la date du rapport.
- (d) En ce qui concerne les ventes de bijoux, les **estimations** reposent sur les informations du rapport gemmologique ou, à défaut d'un tel rapport, partent du principe que les pierres précieuses peuvent avoir été traitées ou améliorées.

8. Montres et horloges

- (a) Presque tous les articles d'horlogerie sont réparés à un moment ou à un autre et peuvent ainsi comporter des pièces qui ne sont pas d'origine. Nous ne donnons aucune **garantie** que tel ou tel composant d'une montre est **authentique**. Les bracelets dits « associés » ne font pas partie de la montre d'origine et sont susceptibles de ne pas être **authentiques**. Les horloges peuvent être vendues sans pendules, poids ou clés.
- (b) Les montres de collection ayant souvent des mécanismes très fins et complexes, un entretien général, un changement de piles ou d'autres réparations peuvent s'avérer nécessaires et sont à votre charge. Nous ne donnons aucune **garantie** qu'une montre est en bon **état** de marche. Sauf indication dans le catalogue, les certificats ne sont pas disponibles.
- (c) La plupart des montres-bracelets ont été ouvertes pour connaître le type et la qualité du mouvement. Pour cette raison, il se peut que les montres-bracelets avec des boîtiers étanches ne soient pas waterproof et nous vous recommandons donc de les faire vérifier par un horloger compétent avant utilisation.

Des informations importantes à propos de la vente, du transport et de l'expédition des montres et bracelets figurent au paragraphe H2(h).

B. INSCRIPTION A LA VENTE

1. Nouveaux enchérisseurs

- (a) Si c'est la première fois que vous participez à une vente aux enchères de Christie's ou si vous êtes un enchérisseur déjà enregistré chez nous n'ayant rien acheté dans nos salles de vente au cours des deux dernières années, vous devez vous enregistrer au moins 48 heures avant une vente aux enchères pour nous laisser suffisamment de temps afin de procéder au traitement et à l'approbation de votre enregistrement. Nous sommes libres de refuser votre enregistrement en tant qu'enchérisseur. Il vous sera demandé ce qui suit :

(i) *pour les personnes physiques* : pièce d'identité avec photo (permis de conduire, carte nationale d'identité ou passeport) et, si votre adresse actuelle ne figure pas sur votre pièce d'identité, un justificatif de domicile (par exemple, une facture d'eau ou d'électricité récente ou un relevé bancaire) ;

(ii) *pour les sociétés* : votre certificat d'immatriculation (extrait Kbis) ou tout document équivalent indiquant votre nom et votre siège social ainsi que tout document pertinent mentionnant les administrateurs et les bénéficiaires effectifs ;

(iii) *Fiducie* : acte constitutif de la fiducie ; tout autre document attestant de sa constitution ; ou l'extrait d'un registre public + les coordonnées de l'agent/représentant (comme décrits plus bas) ;

(iv) *Société de personnes ou association non dotée de la personnalité morale* : Les statuts de la société ou de l'association ; ou une déclaration d'impôts ; ou une copie d'un extrait du registre pertinent ; ou copie des comptes déposés à l'autorité de régulation ainsi que les coordonnées de l'agent ou de son représentant (comme décrits plus bas) ;

(v) *Fondation, musée, et autres organismes sans but lucratif non constitués comme des trusts à but non lucratif* : une preuve écrite de la formation de l'entité ainsi que les coordonnées de l'agent ou de son représentant (comme décrits plus bas) ;

(vi) *Indivision* : un document officiel désignant le représentant de l'indivision, comme un pouvoir ou des lettres d'administration, une pièce d'identité de l'exécuteur testamentaire, ainsi que tout document permettant, le cas échéant, d'identifier les propriétaires membres de l'indivision ;

(vii) *Les agents/représentants* : Une pièce d'identité valide (comme pour les personnes physiques) ainsi qu'une lettre ou un document signé autorisant la personne à agir OU tout autre preuve valide de l'autorité de la personne (les cartes de visite ne sont pas acceptées comme des preuves suffisantes d'identité).

- (b) Nous sommes également susceptibles de vous demander une référence financière et/ou un dépôt de **garantie** avant de vous autoriser à participer aux enchères. Pour toute question, veuillez contacter notre Département des enchères au +33 (0) 1 40 76 84 13.

2. Client existant

Nous sommes susceptibles de vous demander une pièce d'identité récente comme décrit au paragraphe B1(a) ci-dessus, une référence financière ou un dépôt de **garantie** avant de vous autoriser à participer aux enchères. Si vous n'avez rien acheté dans nos salles de vente au cours des deux dernières années ou si vous souhaitez dépenser davantage que les fois précédentes, veuillez contacter notre Département des enchères au +33 (0) 1 40 76 84 13.

3. Si vous ne nous fournissez pas les documents demandés

Si nous estimons que vous ne répondez pas à nos procédures d'identification et d'enregistrement des enchérisseurs, y compris, entre autres, les vérifications en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et/ou contre le financement du terrorisme que nous sommes susceptibles de demander, nous pouvons refuser de vous enregistrer aux enchères et, si vous remportez une enchère, nous pouvons annuler le contrat de vente entre le vendeur et vous.

4. Enchère pour le compte d'un tiers

- (a) Si vous enchérissez pour le compte d'un tiers, ce tiers devra au préalable avoir effectué les formalités d'enregistrement mentionnées ci-dessus, avant que vous ne puissiez enchérir pour son compte, et nous fournir un pouvoir signé vous autorisant à enchérir en son nom.
- (b) Mandat occulte : Si vous enchérissez en tant qu'agent pour un mandat occulte (l'acheteur final) vous acceptez d'être tenu personnellement responsable de payer le prix d'achat et toutes autres sommes dues. En outre, vous garantissez que :

(i) Vous avez effectué les démarches et vérifications nécessaires auprès de l'acheteur final conformément aux lois anti-blanchiment et vous gardez pendant une durée de cinq ans les documents et informations relatifs à ces recherches (y compris les originaux) ;

(ii) Vous vous engagez, à rendre, à notre demande, ces documents (y compris les originaux) et informations disponibles pour une inspection immédiate par un auditeur tiers indépendant si nous en formulons la demande écrite. Nous ne dévoilerons pas ces documents et informations à un tiers sauf, (1) si ces documents sont déjà dans le domaine public, (2) si cela est requis par la loi, (3) si cela est en accord avec les lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent ;

(iii) Les arrangements entre l'acheteur final et vous ne visent pas à faciliter l'évasion ou la fraude fiscale ;

(iv) A votre connaissance les fonds utilisés pour la vente ne représentent pas le fruit d'une activité criminelle ou qu'il n'y a pas d'enquête ouverte concernant votre mandant pour blanchiment d'argent, activités terroristes, ou toutes autres accusations concernant le blanchiment d'argent ;

Tout enchérisseur accepte d'être tenu personnellement responsable du paiement du prix d'adjudication et de toutes les autres sommes dues, à moins d'avoir convenu par écrit avec Christie's avant le début de la vente aux enchères qu'il agit en qualité de mandataire pour le compte d'un tiers nommé et accepté par Christie's. Dans ce cas Christie's exigera le paiement uniquement auprès des tiers nommés.

5. Participer à la vente en personne

Si vous souhaitez enchérir en salle, vous devez vous enregistrer afin d'obtenir un numéro d'enchérisseur au moins 30 minutes avant le début de la vente. Vous pouvez vous enregistrer en ligne sur www.christies.com ou en personne. Si vous souhaitez davantage de renseignements, merci de bien vouloir contacter le Département des enchères au +33 (0) 1 40 76 84 13.

6. Services/Facilités d'enchères

Les services d'enchères décrits ci-dessous sont des services offerts gracieusement aux clients de Christie's, qui n'est pas responsable des éventuelles erreurs (humaines ou autres), omissions ou pannes survenues dans le cadre de la fourniture de ces services.

(a) Enchères par téléphone

Nous sommes à votre disposition pour organiser des enchères téléphoniques, sous réserve d'en avoir été informé par vous dans un délai minimum de 24 heures avant la vente. Nous ne pourrions accepter des enchères téléphoniques que si nous avons suffisamment de salariés disponibles pour prendre ces enchères. Si vous souhaitez enchérir dans une langue autre que

le français, nous vous prions de bien vouloir nous en informer le plus rapidement possible avant la vente. Nous vous informons que les enchères téléphoniques sont enregistrées. En acceptant de bénéficier de ce service, vous consentez à cet enregistrement. Vous acceptez aussi que votre enchère soit émise conformément aux présentes Conditions de vente.

(b) **Enchères par Internet sur Christie's Live**

Pour certaines ventes aux enchères, nous acceptons les enchères par Internet. Veuillez visiter <https://www.christies.com/livebidding/index.aspx> et cliquer sur l'icône « Bid Live » pour en savoir plus sur la façon de regarder et écouter une vente et enchérir depuis votre ordinateur. Outre les présentes Conditions de vente, les enchères par Internet sont régies par les conditions d'utilisation de Christie's LIVE™ qui sont consultables sur www.christies.com.

(c) **Ordres d'achat**

Vous trouverez un formulaire d'ordre d'achat à la fin de nos catalogues, dans tout bureau de Christie's ou en choisissant la vente et les **lots** en ligne sur www.christies.com. Nous devons recevoir votre formulaire d'ordre d'achat complété au moins 24 heures avant la vente. Les enchères doivent être placées dans la devise de la salle de vente. Le commissaire-priseur prendra des mesures raisonnables pour réaliser les ordres d'achat au meilleur prix, en tenant compte du **prix de réserve**. Si vous faites un ordre d'achat sur un **lot** qui n'a pas de **prix de réserve** et qu'il n'y a pas d'enchère supérieure à la vôtre, nous enchèrerons pour votre compte à environ 50 % de l'estimation basse où, si celle-ci est inférieure, au montant de votre enchère. Dans le cas où deux offres écrites étaient soumises au même prix, la priorité sera donnée à l'offre écrite reçue en premier.

C. PENDANT LA VENTE

1. Admission dans la salle de vente

Nous sommes libres d'interdire l'entrée dans nos locaux à toute personne, de lui refuser l'autorisation de participer à une vente ou de rejeter toute enchère.

2. Prix de réserve

Sauf indication contraire, tous les **lots** sont soumis à un **prix de réserve**. Nous signalons les **lots** qui sont proposés sans **prix de réserve** par le symbole « à côté du numéro du **lot**. Le **prix de réserve** ne peut être supérieur à l'**estimation** basse du **lot**.

3. Pouvoir discrétionnaire du commissaire-priseur

Le commissaire-priseur assure la police de la vente et peut à son entière discrétion :

- (a) refuser une enchère ;
- (b) lancer des enchères descendantes ou ascendantes comme bon lui semble, ou changer l'ordre des **lots** ;
- (c) retirer un **lot** ;
- (d) diviser un **lot** ou combiner deux **lots** ou davantage ;
- (e) rouvrir ou continuer les enchères même une fois que le marteau est tombé ; et
- (f) en cas d'erreur ou de litige, et ce pendant ou après la vente aux enchères, poursuivre les enchères, déterminer l'adjudicataire, annuler la vente du **lot**, ou proposer et vendre à nouveau tout **lot**. Si un litige en rapport avec les enchères survient pendant ou après la vente, la décision du commissaire-priseur dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire est sans appel.

4. Enchères

Le commissaire-priseur accepte les enchères :

- (a) des enchérisseurs présents dans la salle de vente ;
- (b) des enchérisseurs par téléphone et des enchérisseurs par Internet sur Christie's LIVE™ (comme indiqué ci-dessus en section B6) ; et
- (c) des ordres d'achat laissés par un enchérisseur avant la vente.

5. Enchères pour le compte du vendeur

Le commissaire-priseur peut, à son entière discrétion, enchérir pour le compte du vendeur à hauteur mais non à concurrence du montant du **prix de réserve**, en plaçant des enchères consécutives ou en plaçant des enchères en réponse à d'autres enchérisseurs. Le commissaire-priseur ne les signalera pas comme étant des enchères placées pour le vendeur et ne placera aucune enchère pour le vendeur au niveau du **prix de réserve** ou au-delà de ce dernier. Si des **lots** sont proposés sans **prix de réserve**, le commissaire-priseur décidera en règle générale d'ouvrir les enchères à 50 % de l'estimation basse du **lot**. À défaut d'enchères à ce niveau, le commissaire-priseur peut décider d'annoncer des enchères descendantes à son entière discrétion jusqu'à ce qu'une offre soit faite, puis poursuivre à la hausse à partir de ce montant. Au cas où il n'y aurait pas d'enchères sur un **lot**, le commissaire-priseur peut déclarer ledit **lot** invendu.

6. Paliers d'enchères

Les enchères commencent généralement en dessous de l'estimation basse et augmentent par palier (les paliers d'enchères). Le commissaire-priseur décidera à son entière discrétion du niveau auquel les enchères doivent commencer et du niveau des paliers d'enchères. Les paliers d'enchères habituels sont indiqués à titre indicatif sur le formulaire d'ordre d'achat et à la fin de ce catalogue.

7. Conversion de devises

La retransmission vidéo de la vente aux enchères (ainsi que Christie's

LIVE) peut indiquer le montant des enchères dans des devises importantes, autres que l'euro. Toutes les conversions ainsi indiquées le sont pour votre information uniquement, et nous ne serons tenus par aucun des taux de change utilisés. Christie's n'est pas responsable des éventuelles erreurs (humaines ou autres), omissions ou pannes survenues dans le cadre de la fourniture de ces services.

8. Adjudications

À moins que le commissaire-priseur décide d'user de son pouvoir discrétionnaire tel qu'énoncé au paragraphe C3 ci-dessus, lorsque le marteau du commissaire-priseur tombe, et que l'adjudication est prononcée, cela veut dire que nous avons accepté la dernière enchère. Cela signifie qu'un contrat de vente est conclu entre le vendeur et l'adjudicataire. Nous émettons une facture uniquement à l'enchérisseur inscrit qui a remporté l'adjudication. Si nous envoyons les factures par voie postale et/ou par courrier électronique après la vente, nous ne sommes aucunement tenus de vous faire savoir si vous avez remporté l'enchère. Si vous avez enchéri au moyen d'un ordre d'achat, vous devez nous contacter par téléphone ou en personne dès que possible après la vente pour connaître le sort de votre enchère et ainsi éviter d'avoir à payer des frais de stockage inutiles.

9. Législation en vigueur dans la salle de vente

Vous convenez que, lors de votre participation à des enchères dans l'une de nos ventes, vous vous conformerez strictement à toutes les lois et réglementations locales en vigueur au moment de la vente applicables au site de vente concerné.

D. COMMISSION ACHETEUR ET TAXES

1. Commission acheteur

En plus du prix d'adjudication (« **prix marteau** ») l'acheteur accepte de nous payer des frais acheteur de 25% H.T. (soit 26.375% T.T.C. pour les livres et 30% T.T.C. pour les autres **lots**) sur les premiers €150.000 ; 20% H.T. (soit 21.10% T.T.C. pour les livres et 24% T.T.C. pour les autres **lots**) au-delà de €150.000 et jusqu'à €2.000.000 et 12,5% H.T. (soit 13.1875% T.T.C. pour les livres et 15% T.T.C. pour les autres **lots**) sur toute somme au-delà de €2.000.000. Pour les ventes de vin, les frais à la charge de l'acquéreur s'élèvent à 17,5% H.T. (soit 21% T.T.C.).

Des frais additionnels et taxes spéciales peuvent être dus sur certains **lots** en sus des frais et taxes habituels. Les **lots** concernés sont identifiés par un symbole spécial figurant devant le numéro de l'objet dans le catalogue de vente, ou bien par une annonce faite par le commissaire-priseur habilité pendant la vente.

Dans tous les cas, le droit de l'Union européenne et le droit français s'appliquent en priorité.

Si vous avez des questions concernant la TVA, vous pouvez contacter le département TVA de Christie's au +44 (0) 20 7389 9060 (email: VAT_London@christies.com, fax: +44 (0) 20 3219 6076). Christie's vous recommande de consulter votre propre conseiller fiscal indépendant.

TAXE SUR LES VENTES EN CAS D'EXPORTATION AUX ETATS-UNIS

Pour les **lots** que Christie's expédie aux Etats-Unis, une taxe d'Etat ou taxe d'utilisation peut être due sur le prix d'adjudication ainsi que des frais acheteurs et des frais d'expédition sur le lot, quelle que soit la nationalité ou la citoyenneté de l'acheteur.

Christie's est actuellement tenue de percevoir une taxe sur les ventes pour les **lots** qu'elle expédie vers l'Etat de New York. Le taux de taxe ainsi applicable sera déterminé au regard de l'Etat, du pays, du comté ou de la région où le lot sera expédié. Les adjudicataires qui réclament une exonération de la taxe sur les ventes sont tenus de fournir les documents appropriés à Christie's avant la libération du lot.

Pour les envois vers les Etats pour lesquels Christie's n'est pas tenue de percevoir une taxe sur les ventes, l'adjudicataire peut être tenu de verser une taxe d'utilisation aux autorités fiscales de cet Etat. Pour toute autre question, Christie's vous recommande de consulter votre propre conseiller fiscal indépendant.

2. Régime de TVA et condition de l'exportation

Les règles fiscales et douanières en vigueur en France seront appliquées par Christie's lors de la vente des **lots**. A titre d'illustration et sans pouvoir être exhaustif les principes suivants sont rappelés.

Le plus souvent le régime de TVA sur la marge des biens d'occasion et des œuvres d'art est appliqué par Christie's. En application des règles françaises et européennes, la TVA sur la marge ne peut pas figurer sur la facture émise par Christie's et ne peut pas être récupérée par l'acheteur même lorsque ce dernier est un assujéti à la TVA.

Toutefois, en application de l'article 297 C du CGI, Christie's peut opter pour le régime général de la TVA c'est-à-dire que la TVA sera appliquée sur leur prix de vente total sous réserve des exonérations accordées pour les livraisons intracommunautaires et les exportations. L'acquéreur qui aurait intérêt au régime général de TVA doit en informer Christie's afin que l'option puisse être matérialisée sur la facture qui sera remise à l'acquéreur.

En cas d'exportation du bien acquis auprès de Christie's, conformément aux règles fiscales et douanières applicables, la vente pourra bénéficier d'une exonération de TVA. L'administration fiscale considère que l'exportation du lot acquis doit intervenir dans les trois mois de la vente.

L'acquéreur devra dans ce délai indiquer par écrit que le lot acquis est destiné à l'exportation et fournir une adresse de livraison en dehors de l'UE. Dans tous les cas l'acquéreur devra verser un montant égal à celui de la TVA qui serait à verser par Christie's en cas de non exportation du lot dans les délais requis par l'administration fiscale et douanière française. En cas d'exportation conforme aux règles fiscales et douanières en vigueur en France et sous réserve que Christie's soit en possession de la preuve d'exportation dans les délais requis, ce montant sera restitué à l'acquéreur.

Christie's facturera des frais de dossier pour le traitement des livraisons intracommunautaires et des exportations.

Pour toute information complémentaire relative aux mesures prises par Christie's, vous pouvez contacter notre département Comptabilité au +33 (0)1 40 76 83 77. Il est recommandé aux acheteurs de consulter un conseiller spécialisé en la matière afin de lever toute ambiguïté relative à leur statut .concernant la TVA.

3. Taxe forfaitaire

Si vous êtes fiscalement domicilié en France ou considéré comme étant fiscalement domicilié en France, vous serez alors assujéti, par rapport à tout **lot** vendu pour une valeur supérieure à €5.000, à une taxe sur les plus-values de 6,5% sur le prix d'adjudication du **lot**, sauf si vous nous indiquez par écrit que vous souhaitez être soumis au régime général d'imposition des plus-values, en particulier si vous pouvez nous fournir une preuve de propriété de plus de 22 ans avant la date de la vente.

4. Droit de suite

Conformément à la législation en vigueur, les auteurs d'œuvres originales graphiques et plastiques ont un droit inaliénable de participation au produit de toute vente de l'œuvre après la première cession. Ce droit de suite subsiste au profit des héritiers de l'auteur pendant l'année civile de la mort de l'auteur et les soixante-dix années suivantes. Le paiement de ce droit au taux applicable à la date de la vente, lorsqu'il est dû, est à la charge du vendeur. Si la législation s'applique au lot, le vendeur devra payer un montant supplémentaire égal au droit de suite. Lorsque le droit de suite est dû, nous le reverserons pour le compte du vendeur à l'organisme approprié.

Le droit de suite est dû lorsque le prix d'adjudication d'un lot est de 750€ ou plus. En tout état de cause, le montant du droit de suite est plafonné à 12.500€.

Le taux applicable pour calculer le droit de suite est de :

- 4% pour la tranche du prix jusqu'à 50.000 euros ;
- 3% pour la tranche du prix comprise entre 50.000,01 euros et 200.000 euros ;
- 1% pour la tranche du prix comprise entre 200.000,01 euros et 350.000 euros ;
- 0,5% pour la tranche du prix comprise entre 350.000,01 euros et 500.000 euros ;
- 0,25% pour la tranche du prix excédant 500.000,01 euros.

E. GARANTIES

1. Garanties données par le vendeur

Pour chaque **lot**, le vendeur donne la **garantie** qu'il :

- (a) est le propriétaire du **lot** ou l'un des copropriétaires du **lot** agissant avec la permission des autres copropriétaires ou, si le vendeur n'est pas le propriétaire ou l'un des copropriétaires du **lot**, a la permission du propriétaire de vendre le **lot**, ou le droit de ce faire en vertu de la loi ; et
- (b) a le droit de transférer la propriété du **lot** à l'acheteur sans aucune restriction ou réclamation de qui que ce soit d'autre.

Si l'une ou l'autre des **garanties** ci-dessus est inexacte, le vendeur n'aura pas à payer plus que le **prix d'achat** (tel que défini au paragraphe F1(a) ci-dessus) que vous nous aurez versé. Le vendeur ne sera pas responsable envers vous pour quelque raison que ce soit en cas de manques à gagner, de pertes d'activité, de pertes d'économies escomptées, de pertes d'opportunités ou d'intérêts, de coûts, de dommages, d'autres **dommages** ou de dépenses. Le vendeur ne donne aucune **garantie** eu égard au **lot** autres que celles énoncées ci-dessus et, pour autant que la loi le permette, toutes les **garanties** du vendeur à votre égard, et toutes les autres obligations imposées au vendeur susceptibles d'être ajoutées à cet accord en vertu de la loi, sont exclues.

2. Notre garantie d'authenticité

Nous garantissons, sous réserve des stipulations ci-dessus, l'authenticité des **lots** proposés dans nos ventes (notre «**garantie** d'authenticité»). Si, dans les 5 années à compter de la date de la vente aux enchères, vous nous apportez la preuve que votre **lot** n'est pas **authentique**, sous réserve des stipulations ci-dessus, nous vous rembourserons le **prix d'achat** que vous aurez payé. La notion d'authenticité est définie dans le glossaire à la fin des présentes Conditions de vente. Les conditions d'application de la **garantie d'authenticité** sont les suivantes :

- (a) la **garantie** est valable pour toute réclamation notifiée dans les 5 années suivant la date de la vente. À l'expiration de ce délai, nous ne serons plus responsables de l'authenticité des **lots**.
- (b) Elle est donnée uniquement pour les informations apparaissant en caractères **MAJUSCULES** à la première ligne de la **description du catalogue** (« **Intitulé** »). Elle ne s'applique pas à des informations autres que dans l'**Intitulé** même si ces dernières figurent en caractères **MAJUSCULES**.

CONDITIONS DE VENTE Acheter chez Christie's

- (c) La **garantie d'authenticité** ne s'applique pas à tout **intitulé** ou à toute partie d'**intitulé** qui est formulé «**Avec réserve**». «**Avec réserve**» signifie qu'une réserve est émise dans une **description du lot au catalogue** ou par l'emploi dans un **intitulé** de l'un des termes indiqués dans la rubrique **intitulés avec réserve** à la page «Avis importants et explication des pratiques de catalogage». Par exemple, l'emploi du terme «ATTRIBUE À...» dans un **intitulé** signifie que le **lot** est, selon l'opinion de Christie's, probablement une œuvre de l'artiste mentionné, mais aucune **garantie** n'est donnée que le **lot** est bien l'œuvre de l'artiste mentionné. Veuillez lire la liste complète des **intitulés avec réserve** et la description complète des lots au catalogue avant d'enchérir.
- (d) La **garantie d'authenticité** s'applique à l'**Intitulé** tel que modifié par des **Avis en salle de vente**.
- (e) La **garantie d'authenticité** est formulée uniquement au bénéfice de l'acheteur initial indiqué sur la facture du **lot** émise au moment de la vente et uniquement si, à la date de la réclamation, l'acheteur initial a été propriétaire de manière continue du lot et que le lot ne fait l'objet d'aucune réclamation, d'aucun intérêt ni d'aucune restriction par un tiers. Le bénéfice de la **garantie d'authenticité** ne peut être transféré à personne d'autre.
- (f) Afin de formuler une réclamation au titre de la garantie d'authenticité, vous devez :
- (1) nous fournir une notification écrite de votre réclamation dans les 5 ans à compter de la date de la vente aux enchères. Nous pourrions exiger tous les détails et toutes les preuves pertinentes d'une telle réclamation ;
- (2) si nous le souhaitons, il peut vous être demandé de fournir les opinions écrites de deux experts reconnus dans le domaine du **lot**, mutuellement convenus par Christie's et vous au préalable, confirmant que le **lot** n'est pas **authentique**. En cas de doute, nous nous réservons le droit de demander des opinions supplémentaires à nos frais ; et
- (3) retourner le **lot** à vos frais à la salle de vente où vous l'avez acheté dans l'**état** dans lequel il était au moment de la vente.
- (g) Votre seul droit au titre de la présente **garantie d'authenticité** est d'annuler la vente et de percevoir un remboursement du **prix d'achat** que vous nous avez payé. En aucun cas nous ne serons tenus de vous reverser plus que le **prix d'achat** ni ne serons responsables en cas de manques à gagner ou de pertes d'activité, de pertes d'opportunités ou de valeur, de pertes d'économies escomptées ou d'intérêts, de coûts, de dommages, d'**autres dommages** ou de dépenses.
- (h) Art moderne et contemporain de l'Asie du Sud-Est et calligraphie et peinture chinoise. Dans ces catégories, la garantie d'authenticité ne s'applique pas car les expertises actuelles ne permettent pas de faire de déclaration définitive. Christie's accepte cependant d'annuler une vente dans l'une de ces deux catégories d'art s'il est prouvé que le lot est un faux. Christie's remboursera à l'acheteur initial le prix d'achat conformément aux conditions de la garantie d'authenticité Christie's, à condition que l'acheteur initial nous apporte les documents nécessaires au soutien de sa réclamation de faux dans les 12 mois suivant la date de la vente. Une telle preuve doit être satisfaite conformément au paragraphe E2 (f) (2) ci-dessus et le lot doit être retourné au lieu indiqué au paragraphe E2 (f) (3) ci-dessus. Les alinéas E2 (b), (c), (d), (e) et (g) s'appliquent également à une réclamation dans ces catégories.

F. PAIEMENT

1. Comment payer

- (a) Les ventes sont effectuées au comptant. Vous devez donc immédiatement vous acquitter du **prix d'achat** global, qui comprend :
- le prix d'adjudication ; et
 - les frais à la charge de l'acheteur ; et
 - tout montant dû conformément au paragraphe D3 ci-dessus ; et
- iv. toute taxe, tout produit, toute compensation ou TVA applicable.

Le paiement doit être reçu par Christie's au plus tard le septième jour calendrier qui suit le jour de la vente (« la **date d'échéance** »).

- (b) Nous n'acceptons le paiement que de la part de l'enchérisseur enregistré. Une fois émise, nous ne pouvons pas changer le nom de l'acheteur sur une facture ou réémettre la facture à un nom différent. Vous devez payer immédiatement même si vous souhaitez exporter le **lot** et que vous avez besoin d'une autorisation d'exportation.
- (c) Vous devez payer les **lots** achetés chez Christie's France dans la devise prévue sur votre facture, et selon l'un des modes décrits ci-dessous :

(i) Par virement bancaire :

Sur le compte 58 05 3990 101 – Christie's France SNC – Barclays Corporate France - 34/36 avenue de Friedland 75383 Paris cedex 08 Code BIC : BARCFRPC – IBAN : FR76 30588 00001 58053990 101 62.

(ii) Par carte de crédit :

Nous acceptons les principales cartes de crédit sous certaines

conditions et dans la limite de 30 000 €. Les détails des conditions et des restrictions applicables aux paiements par carte de crédit sont disponibles auprès de nos services Caisses, dont vous trouverez les coordonnées au paragraphe (d) ci-dessous.

Paiement :

Si vous payez en utilisant une carte de crédit d'une région étrangère à la vente, le paiement peut entraîner des frais de transaction transfrontaliers selon le type de carte et de compte que vous détenez. Si vous pensez que cela peut vous concerner, merci de vérifier auprès de votre émetteur de carte de crédit avant d'effectuer le paiement. Nous nous réservons le droit de vous facturer tous les frais de transaction ou de traitement que nous supportons lors du traitement de votre paiement. Veuillez noter que pour les ventes permettant le paiement en ligne, le paiement par carte de crédit ne sera pas admis pour certaines transactions.

(iii) En espèces :

Nous n'acceptons pas les paiements aux Caisses, uniques ou multiples, en espèces ou en équivalents d'espèces de plus de €1.000 par acheteur si celui-ci est résident fiscal français (particulier ou personne morale) et de €7.500 pour les résidents fiscaux étrangers, par acheteur et par an.

(iv) Par chèque de banque :

Vous devez les adresser à l'ordre de Christie's France SNC et nous fournir une attestation bancaire justifiant de l'identité du titulaire du compte dont provient le paiement. Nous pourrions émettre des conditions supplémentaires pour accepter ce type de paiement.

(v) Par chèque :

Vous devez les adresser à l'ordre de Christie's France SNC. Tout paiement doit être effectué en euros.

- (d) Lors du paiement, vous devez mentionner le numéro de la vente, votre numéro de facture et votre numéro de client. Tous les paiements envoyés par courrier doivent être adressés à : Christie's France SNC, Département des Caisses, 9, Avenue Matignon, 75008 Paris.
- (e) Si vous souhaitez de plus amples informations, merci de contacter nos Caisses au +33 (0)1 40 76 84 35.

2. Transfert de propriété en votre faveur

Vous ne possédez pas le **lot** et sa propriété ne vous est pas transférée tant que nous n'avons pas reçu de votre part le paiement intégral du **prix d'achat** global du **lot**.

3. Transfert des risques en votre faveur

Les risques et la responsabilité liés au **lot** vous seront transférés à la survenance du premier des deux événements mentionnés ci-dessous :

- au moment où vous venez récupérer le **lot**
- à la fin du 14e jour suivant la date de la vente aux enchères ou, si elle est antérieure, la date à laquelle le **lot** est confié à un entropôt tiers comme indiqué à la partie intitulée « Stockage et Enlèvement », et sauf accord contraire entre nous.

4. Recours pour défaut de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L.321-14 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien pourra être remis en vente, à la demande du vendeur, sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas sa demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, il donne à Christie's France SNC tout mandat pour agir en son nom et pour son compte à l'effet, au choix de Christie's France SNC, soit de poursuivre l'acheteur en annulation de la vente, soit de la poursuivre en exécution et paiement de ladite vente, en lui demandant en sus et dans les deux hypothèses tous dommages et intérêts, frais et autres sommes justifiées.

En outre, Christie's France SNC se réserve, à sa discrétion, de :

- percevoir des intérêts sur la totalité des sommes dues et à compter d'une mise en demeure de régler lesdites sommes au plus faible des deux taux suivants :

- Taux de base bancaire de la Barclays majoré de six points
- Taux d'intérêt légal majoré de quatre points

- entamer toute procédure judiciaire à l'encontre de l'acheteur défaillant pour le recouvrement des sommes dues en principal, intérêts, frais légaux et tous autres frais ou dommages et intérêts ;
- remettre au vendeur toute somme payée à la suite des enchères par l'adjudicataire défaillant ;

- procéder à la compensation des sommes que Christie's France SNC et/ou toute société mère et/ou filiale et/ou apparentée exerçant sous une enseigne comprenant le nom « Christie's » pourrait devoir à l'acheteur, au titre de toute autre convention, avec les sommes demeurées impayées par l'acheteur ;

- procéder à la compensation de toute somme pouvant être due à Christie's France SNC et/ou toute société mère et/ou filiale et/ou liée exerçant sous une enseigne comprenant le nom « Christie's » au titre de toute transaction, avec le montant payé par l'acheteur que

ce dernier l'y invite ou non ;

- rejeter, lors de toute future vente aux enchères, toute offre faite par l'acheteur ou pour son compte ou obtenir un dépôt préalable de l'acheteur avant d'accepter ses enchères ;

- exercer tous les droits et entamer tous les recours appartenant aux créanciers gagistes sur tous les biens en sa possession appartenant à l'acheteur ;

- entamer toute procédure qu'elle jugera nécessaire ou adéquate ;

- dans l'hypothèse où seront revendus les biens préalablement adjudiqués dans les conditions du premier paragraphe ci-dessus (folle enchère), faire supporter au fol enchérisseur toute moins-value éventuelle par rapport au prix atteint lors de la première adjudication, de même que tous les coûts, dépenses, frais légaux et taxes, commissions de toutes sortes liés aux deux ventes ou devenus exigibles par suite du défaut de paiement y compris ceux énumérés à l'article 4.

- procéder à toute inscription de cet incident de paiement dans sa base de donnée après en avoir informé le client concerné.

Si vous avez payé en totalité après la date d'échéance et que nous choisissons d'accepter ce paiement, nous pourrions vous facturer les coûts de stockage et de transport postérieurs à 30 jours après la date de la vente aux enchères conformément au paragraphe G2(a)(i) et (ii).

Si Christie's effectue un règlement partiel au vendeur, en application du paragraphe (iii) ci-dessus, l'acquéreur reconnaît que Christie's sera subrogée dans les droits du vendeur pour poursuivre l'acheteur au titre de la somme ainsi payée.

5. Droit de rétention

Si vous nous devez de l'argent ou que vous en devez à une autre société du **Groupe Christie's**, outre les droits énoncés en F4 ci-dessus, nous pouvons utiliser ou gérer votre bien que nous détenons ou qui est détenu par une autre société du **Groupe Christie's** de toute manière autorisée par la loi. Nous vous restituons les biens que vous nous avez confiés uniquement après avoir reçu le complet paiement des sommes dont vous êtes débiteur envers nous ou toute autre société du **Groupe Christie's**. Toutefois, si nous le décidons, nous pouvons également vendre votre bien de toute manière autorisée par la loi que nous jugeons appropriée. Nous affecterons le produit de la vente au paiement de tout montant que vous nous devez et nous vous reverserons les produits en excès de ces sommes. Si le produit de la vente est insuffisant, vous devez nous verser la différence entre le montant que nous avons perçu de la vente et celui que vous nous devez.

G. STOCKAGE ET ENLÈVEMENT DES LOTS

1. Enlèvement

Une fois effectué le paiement intégral et effectif, vous devez retirer votre lot dans les 7 jours calendaires à compter de la date de la vente aux enchères.

- Vous ne pouvez pas retirer le lot tant que vous n'avez pas procédé au paiement intégral et effectif de tous les montants qui nous sont dus.
- Si vous ne retirez pas votre lot promptement après la vente, nous pouvons choisir d'enlever le lot et le transporter et stocker chez une autre filiale de Christie's ou dans un entropôt.
- Si vous avez payé le lot en intégralité mais que vous ne le retirez pas dans les 90 jours calendaires après la vente nous pouvons le vendre, sauf accord écrit contraire, de toute manière autorisée par la loi. Si nous le vendons, nous vous reverserons le produit de la vente après prélèvement de nos frais de stockage et de tout montant que vous nous devez et que vous devez à toute société du Groupe Christie's.
- Les renseignements sur le retrait des lots sont exposés sur une fiche d'informations que vous pouvez vous procurer auprès du personnel d'enregistrement des enchérisseurs ou auprès de nos Caisses au +33 (0)1 40 76 84 35

2. Stockage

- Si vous ne retirez pas le lot dans les 7 jours à compter de la date de la vente aux enchères, nous pouvons, ou nos mandataires désignés peuvent :
 - facturer vos frais de stockage tant que le lot se trouve toujours dans notre salle de vente ;
 - enlever le lot et le mettre dans un entropôt et vous facturer tous les frais de transport et de stockage ;
 - vendre le lot selon la méthode commerciale que nous jugeons appropriée et de toute manière autorisée par la loi ;
 - appliquer les conditions de stockage ;

Aucune clause de ce paragraphe ne saurait limiter nos droits en vertu du paragraphe F4.

- les détails de l'enlèvement du lot vers un entropôt ainsi que les frais et coûts y afférents sont exposés au dos du catalogue sur la page

intitulée « Stockage et retrait ». Il se peut que vous soyez redevable de ces frais directement auprès de notre mandataire.

H. TRANSPORT ET ACHEMINEMENT DES LOTS

1. Transport et acheminement des lots

Nous incluons un formulaire de stockage et d'expédition avec chaque facture qui vous sera envoyée. Vous devez prendre toutes les dispositions nécessaires en matière de transport et d'expédition. Toutefois, nous pouvons organiser l'emballage, le transport et l'expédition de votre bien si vous nous le demandez, moyennant le paiement des frais y afférents. Il est recommandé de nous demander un devis, en particulier pour les objets encombrants ou les objets de grande valeur qui nécessitent un emballage professionnel. Nous pouvons également suggérer d'autres manutentionnaires, transporteurs ou experts si vous nous en faites la demande.

Pour tout renseignement complémentaire après la vente, veuillez contacter le département Post Sale au :
+33 (0)1 40 76 84 10
postsaleparis@christies.com

Nous ferons preuve de diligence raisonnable lors de la manutention, de l'emballage, du transport et de l'expédition d'un **lot**. Toutefois, si nous recommandons une autre société pour l'une de ces étapes, nous déclinons toute responsabilité concernant leurs actes, leurs omissions ou leurs négligences.

2. Exportations et importations

Tout **lot** vendu aux enchères peut être soumis aux lois sur les exportations depuis le pays où il est vendu et aux restrictions d'importation d'autres pays. De nombreux pays exigent une déclaration d'exportation pour tout bien quittant leur territoire et/ou une déclaration d'importation au moment de l'entrée du bien dans le pays. Les lois locales peuvent vous empêcher d'importer ou de vendre un **lot** dans le pays dans lequel vous souhaitez l'importer. Nous ne serons pas obligés d'annuler la vente ni de vous rembourser le prix d'achat si le **lot** ne peut être exporté, importé ou est saisi pour quelque raison que ce soit par une autorité gouvernementale. Il relève de votre responsabilité de déterminer et satisfaire les exigences législatives ou réglementaires relatives à l'exportation ou l'importation de tout lot que vous achetez.

(a) Avant d'enchérir, il vous appartient de vous faire conseiller et de respecter les exigences de toute loi ou réglementation s'appliquant en matière d'importation et d'exportation d'un quelconque **lot**. Si une autorisation vous est refusée ou si cela prend du temps d'en obtenir une, il vous faudra tout de même nous régler en intégralité pour le **lot**. Nous pouvons éventuellement vous aider à demander les autorisations appropriées si vous nous en faites la demande et prenez en charge les frais y afférents. Cependant, nous ne pouvons vous en garantir l'obtention. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le Département Transport Christie's au +33 (0)1 40 76 86 17. Voir les informations figurant sur www.christies.com/shipping ou nous contacter à l'adresse shippingparis@christies.com.

(b) **Lots** fabriqués à partir d'espèces protégées
Les **lots** faits à partir de ou comprenant (quel qu'en soit le pourcentage) des espèces en danger et d'autres espèces protégées de la faune et de la flore sont signalés par le symbole ~ dans le catalogue. Il s'agit notamment, mais sans s'y limiter, de matériaux à base d'ivoire, d'écaïles de tortues, de peaux de crocodiles, d'autruche, de certaines espèces de coraux et de palissandre du Brésil. Vous devez vérifier les lois et réglementations douanières qui s'appliquent avant d'enchérir sur tout **lot** contenant des matériaux provenant de la faune et de la flore si vous prévoyez d'importer le **lot** dans un autre pays. Nombreux sont les pays qui refusent l'importation de biens contenant ces matériaux, et d'autres exigent une autorisation auprès des organismes de réglementation compétents dans les pays d'exportation mais aussi d'importation. Dans certains cas, le **lot** ne peut être expédié qu'accompagné d'une confirmation scientifique indépendante des espèces et/ou de l'âge, que vous devrez obtenir à vos frais. Si un **lot** contient de l'ivoire d'éléphant, ou tout autre matériau provenant de la faune susceptible d'être confondu avec de l'ivoire d'éléphant (par exemple l'ivoire de mammouth, l'ivoire de morse ou l'ivoire de calao à casque), veuillez vous reporter aux autres informations importantes du paragraphe (c) si vous avez l'intention d'importer ce **lot** aux États-Unis. Nous ne serons pas tenus d'annuler votre achat et de vous rembourser le **prix d'achat** si votre **lot** ne peut être exporté ou importé ou s'il est saisi pour une quelconque raison par une autorité gouvernementale. Il vous incombe de déterminer quelles sont les exigences des lois et réglementations applicables en matière d'exportation et d'importation de biens contenant ces matériaux protégés ou réglementés, et il vous incombe également de les respecter.

(c) Interdiction d'importation d'ivoire d'éléphant africain aux États-Unis
Les États-Unis interdisent l'importation d'ivoire d'éléphant africain. Tout **lot** contenant de l'ivoire d'éléphant ou un autre matériau de la faune pouvant facilement être confondu avec de l'ivoire d'éléphant (par exemple l'ivoire de mammouth, l'ivoire de

morse ou l'ivoire de calao à casque) ne peut être importé aux États-Unis qu'accompagné des résultats d'un test scientifique rigoureux accepté par Fish & Wildlife, confirmant que le matériau n'est pas de l'ivoire d'éléphant africain. Si de tels tests scientifiques rigoureux ont été réalisés sur un **lot** avant sa mise en vente, nous l'indiquerons clairement dans la description du **lot**. Dans tous les autres cas, nous ne pouvons pas confirmer si un **lot** contient ou non de l'ivoire d'éléphant africain et vous achetez ce **lot** à vos risques et périls et devrez prendre en charge les frais des tests scientifiques ou autres rapports requis pour l'importation aux États-Unis. Si lesdits tests ne sont pas concluants ou confirment que le matériau est bien à base d'éléphant africain, nous ne serons pas tenus d'annuler votre achat ni de vous rembourser le **prix d'achat**.

(d) **Lots** d'origine iranienne
Certains pays interdisent ou imposent des restrictions à l'achat et/ou à l'importation d'œuvres d'artisanat traditionnel d'origine iranienne (des œuvres dont l'auteur n'est pas un artiste reconnu et/ou qui ont une fonction, tels que des tapis, des bols, des aiguères, des tuiles ou carreaux de carrelage, des boîtes ornementales). Par exemple, les États-Unis interdisent l'importation de ce type d'objets et leur achat par des ressortissants américains (où qu'ils soient situés). D'autres pays ne permettent l'importation de ces biens que dans certaines circonstances. À l'attention des acheteurs, Christie's indique sous le titre des **lots** s'ils proviennent d'Iran (Perse). Il vous appartient de veiller à ne pas acheter ou importer un **lot** en violation des sanctions ou des embargos commerciaux qui s'appliquent à vous.

(e) Or
L'or de moins de 18 ct n'est pas considéré comme étant de l'« or » dans tous les pays et peut être refusé à l'importation dans ces pays sous la qualification de « or ».

(f) Bijoux anciens
En vertu des lois actuelles, les bijoux de plus de 50 ans valant au moins €50.000 nécessiteront une autorisation d'exportation dont nous pouvons faire la demande pour vous. L'obtention de cette licence d'exportation de bijoux peut prendre jusqu'à 8 semaines.

(g) Montres
(i) De nombreuses montres proposées à la vente dans ce catalogue sont photographiées avec des bracelets fabriqués à base de matériaux issus d'espèces animales en danger ou protégées telles que l'alligator ou le crocodile. Ces **lots** sont signalés par le symbole ~ dans le catalogue. Ces bracelets faits d'espèces en danger sont présentés uniquement à des fins d'exposition et ne sont pas en vente. Christie's retirera et conservera les bracelets avant l'expédition des montres. Sur certains sites de vente, Christie's peut, à son entière discrétion, mettre gratuitement ces bracelets à la disposition des acheteurs des **lots** s'ils sont retirés en personne sur le site de vente dans le délai de 1 an à compter de la date de la vente. Veuillez vérifier auprès du département ce qu'il en est pour chaque **lot** particulier.

(ii) L'importation de montres de luxe comme les Rolex aux États-Unis est soumise à de très fortes restrictions. Ces montres ne peuvent pas être expédiées aux États-Unis et peuvent seulement être importées en personne. En règle générale, un acheteur ne peut importer qu'une seule montre à la fois aux États-Unis. Dans ce catalogue, ces montres ont été signalées par un F. Cela ne vous dégage pas de l'obligation de payer le **lot**. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter nos spécialistes chargés de la vente.

En ce qui concerne tous les symboles et autres marquages mentionnés au paragraphe H2, veuillez noter que les **lots** sont signalés par des symboles à titre indicatif, uniquement pour vous faciliter la consultation du catalogue, mais nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'oublis.

I. NOTRE RESPONSABILITE ENVERS VOUS

(a) Nous ne donnons aucune garantie quant aux déclarations faites ou aux informations données par Christie's, ses représentants ou ses employés à propos d'un **lot**, excepté ce qui est prévu dans la **garantie** d'authenticité, et, sauf disposition législative d'ordre public contraire, toutes les **garanties** et autres conditions qui pourraient être ajoutées à cet accord en vertu de la loi sont exclues.

Les **garanties** figurant au paragraphe E1 relèvent de la responsabilité du vendeur et ne nous engagent pas envers vous.

(b) (i) Nous ne sommes aucunement responsables envers vous pour quelque raison que ce soit (que ce soit pour rupture du présent accord ou pour toute autre question relative à votre achat d'un **lot** ou à une enchère), sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration de notre part ou autrement que tel qu'expressément énoncé dans les présentes Conditions de vente ;

(ii) nous ne faisons aucune déclaration, ne donnons aucune **garantie**, ni n'assumons aucune responsabilité de quelque sorte que ce soit relativement à un **lot** concernant sa qualité marchande, son adaptation à une fin particulière, sa description, sa taille, sa qualité, son **état**, son attribution, son authenticité, sa rareté, son importance, son support, sa **provenance**, son historique d'exposition, sa documentation ou sa pertinence historique. Sous

réserve de toute disposition impérative contraire du droit local, toute **garantie** de quelque sorte que ce soit est exclue du présent **paragraphe**.

(c) En particulier, veuillez noter que nos services d'ordres d'achat et d'enchères par téléphone, Christie's LIVE™, les rapports de condition, le convertisseur de devises et les écrans vidéo dans les salles de vente sont des services gratuits et que nous déclinons toute responsabilité à votre égard en cas d'erreurs (humaines ou autres), d'omissions ou de pannes de ces services.

(d) Nous n'avons aucune responsabilité envers qui que ce soit d'autre qu'un acheteur dans le cadre de l'achat d'un **lot**.

(e) Si, malgré les stipulations des paragraphes (a) à (d) ou E2(i) ci-dessus, nous sommes jugés responsables envers vous pour quelque raison que ce soit, notre responsabilité sera limitée au montant du **prix d'achat** que vous avez versé. Nous ne serons pas responsables envers vous en cas de manque à gagner ou de perte d'activité, de perte d'opportunités ou de valeur, de perte d'économies escomptées ou d'intérêts, de coûts, de dommages ou de dépenses.

J. AUTRES STIPULATIONS

1. Annuler une vente

Outre les cas d'annulation prévus dans les présentes Conditions de vente, nous pouvons annuler la vente d'un **lot** si nous estimons raisonnablement que la réalisation de la transaction est, ou pourrait être, illicite ou que la vente engage notre responsabilité ou celle du vendeur envers quelqu'un d'autre ou qu'elle est susceptible de nuire à notre réputation.

2. Enregistrements

Nous pouvons filmer et enregistrer toutes les ventes aux enchères. Toutes les informations personnelles ainsi collectées seront maintenues confidentielles. Christie's pourra utiliser ces données à caractère personnel pour satisfaire à ses obligations légales, et sauf opposition des personnes concernées aux fins d'exercice de son activité et à des fins commerciales et de marketing. Si vous ne souhaitez pas être filmé, vous devez procéder à des enchères téléphoniques, ou nous délivrer un ordre d'achat, ou utiliser Christie's LIVE. Sauf si nous donnons notre accord écrit et préalable, vous n'êtes pas autorisé à filmer ni à enregistrer les ventes aux enchères.

3. Droits d'Auteur

Nous détenons les droits d'auteur sur l'ensemble des images, illustrations et documents écrits produits par ou pour nous concernant un **lot** (y compris le contenu de nos catalogues, sauf indication contraire). Vous ne pouvez pas les utiliser sans notre autorisation écrite préalable. Nous ne donnons aucune **garantie** que vous obtiendrez des droits d'auteur ou d'autres droits de reproduction sur le **lot**.

4. Autonomie des dispositions

Si une partie quelconque de ces Conditions de vente est déclarée, par un tribunal quel qu'il soit, non valable, illégale ou inapplicable, il ne sera pas tenu compte de cette partie mais le reste des Conditions de vente restera pleinement valable dans toutes les limites autorisées par la loi.

5. Transfert de vos droits et obligations

Vous ne pouvez consentir de sûreté ni transférer vos droits et responsabilités découlant de ces Conditions de vente et du contrat de vente sans notre accord écrit et préalable. Les dispositions de ces Conditions de vente s'appliquent à vos héritiers et successeurs, et à toute personne vous succédant dans vos droits.

6. Traduction

Si vous nous fournissez une traduction de ces Conditions de vente, la version française fera foi en cas de litige ou de désaccord lié à ou découlant des présentes.

7. Loi informatique et liberté

Dans le cadre de ses activités de vente aux enchères et de vente de gré à gré, de marketing et de fourniture de services, et afin de gérer les restrictions d'enchérir ou de proposer des biens à la vente, Christie's est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l'acheteur destinées aux sociétés du **Groupe Christie's**. Le vendeur et l'acheteur disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant, qu'ils pourront exercer en s'adressant à leur interlocuteur habituel chez Christie's France. Christie's pourra utiliser ces données à caractère personnel pour satisfaire à ses obligations légales, et aux fins d'exercice de son activité, et notamment , sauf opposition des personnes concernées, à des fins opérations commerciales et de marketing.

Dès lors que la réglementation impose d'effectuer une déclaration ou de demander une autorisation pour la mise en vente ou le transport d'un objet, les autorités compétentes requièrent de Christie's la communication de vos coordonnées et de votre facture (en ce compris toutes données personnelles).

8. Renonciation

Aucune omission ou aucun retard dans l'exercice de ses droits et recours par Christie's, prévus par les présentes Conditions de vente, n'empêche la renonciation à ces droits ou recours, ni n'empêche l'exercice ultérieur de ces droits ou recours, ou de tout autre droit ou recours. L'exercice

AVIS IMPORTANTS

et explication des pratiques de catalogage

ponctuel ou partiel d'un droit ou recours n'emporte pas d'interdiction ni de limitation d'aucune sorte d'exercer pleinement ce droit ou recours, ou tout autre droit ou recours.

9. Loi et compétence juridictionnelle

L'ensemble des droits et obligations découlant des présentes Conditions de vente seront régis par la loi française et seront soumis, en ce qui concerne leur interprétation et leur exécution, aux tribunaux compétents de Paris. Avant que vous n'engagiez ou que nous n'engagions un recours devant les tribunaux (à l'exception des cas limités dans lesquels un litige, un différend ou une demande intervient en liaison avec une action en justice engagée par un tiers et où ce litige peut être associé à ce recours) et si nous en convenons, chacun de nous tentera de régler le litige par une médiation conduite dans le respect de la procédure relative à la médiation prévue par le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (39 avenue F.D. Roosevelt - 75008 Paris) avec un médiateur inscrit auprès du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris et jugé acceptable par chacun de nous. Si le litige n'est pas résolu par une médiation, il sera exclusivement tranché par les tribunaux civils français. Nous aurons le droit d'engager un recours contre vous devant toute autre juridiction. En application des dispositions de l'article L.321-17 du Code de commerce, il est rappelé que les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par 5 ans à compter de l'adjudication.

10. Prémption

Dans certains cas, l'Etat français peut exercer un droit de prémption sur les œuvres d'art mises en vente publique, conformément aux dispositions des articles L123-1 et L123-2 du Code du Patrimoine. L'Etat se substitue alors au dernier enchérisseur. En pareil cas, le représentant de l'Etat formule sa déclaration juste après la chute du marteau auprès de la société habilitée à organiser la vente publique ou la vente de gré à gré après-vente. La décision de prémption doit ensuite être confirmée dans un délai de quinze jours. Christie's n'est pas responsable du fait des décisions administratives de prémption.

11. Trésors nationaux - Biens Culturels

Des certificats d'exportation pourront être nécessaires pour certains achats. L'Etat français a la faculté de refuser d'accorder un certificat d'exportation si le lot est réputé être un trésor national. Nous n'assurons aucune responsabilité du fait des décisions administratives de refus de certificat pouvant être prises, et la demande d'un certificat d'exportation ou de tout autre document administratif n'affecte pas l'obligation de paiement immédiat de l'acheteur ni le droit de Christie's de percevoir des intérêts en cas de paiement tardif. Si l'acheteur demande à Christie's d'effectuer les formalités en vue de l'obtention d'un certificat d'exportation pour son compte, Christie's pourra lui facturer ses débours et ses frais liés à ce service. Christie's n'aura pas à rembourser ces sommes en cas de refus dudit certificat ou de tout autre document administratif. La non-obtention d'un certificat ne peut en aucun cas justifier un retard de paiement ou l'annulation de la vente de la part de l'acheteur. Sont présentées ci-dessous, de manière non exhaustive, les catégories d'œuvres ou objets d'art accompagnés de leur seuil de valeur respectif au-dessus duquel un Certificat de bien culturel (dit CBC ou « passeport ») peut être requis pour que l'objet puisse sortir du territoire français. Le seuil indiqué entre parenthèses est celui requis pour une demande de sortie du territoire européen, dans le cas où ce dernier diffère du premier seuil.

- Peintures et tableaux en tous matériaux sur tous supports ayant plus de 50 ans d'âge 150.000 €
- Meubles et objets d'ameublement, tapis, tapisseries, horlogerie, ayant plus de 50 ans d'âge 50.000 €
- Aquarelles, gouaches et pastels ayant plus de 50 ans d'âge 30.000 €
- Sculptures originales ou productions de l'art statuaire originales, et copies produites par le même procédé que l'original ayant plus de 50 ans d'âge 50.000 €
- Livres de plus de 100 ans d'âge 50.000 €
- Véhicules de plus de 75 ans d'âge 50.000 €
- Dessins ayant plus de 50 ans d'âge 15.000 €
- Estampes, gravures, sérigraphies et lithographies originales et affiches originales ayant plus de 50 ans d'âge 15.000 €
- Photographies, films et négatifs ayant plus de 50 ans d'âge 15.000 €
- Cartes géographiques imprimées ayant plus de cent ans d'âge 15.000 €
- Incunables et manuscrits, y compris cartes et partitions (UE : quelle que soit la valeur) 1.500 €
- Objets archéologiques de plus de 100 ans d'âge provenant directement de fouilles (1)
- Objets archéologiques de plus de 100 ans d'âge ne provenant pas directement de fouilles 1.500 €
- Eléments faisant partie intégrante de monuments artistiques, historiques ou religieux (ayant plus de 100 ans d'âge) (1)
- Archives de plus de 50 ans d'âge 300 €

(UE : quelle que soit la valeur)

12. Informations contenues sur www.christies.com

Les détails de tous les lots vendus par nous, y compris les descriptions du catalogue et les prix, peuvent être rapportés sur www.christies.com. Les totaux de vente correspondent au **prix marteau** plus les **frais de vente** et ne tiennent pas compte des coûts, frais de financement ou de l'application des crédits des acheteurs ou des vendeurs. Nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'accéder aux demandes de suppression de ces détails de www.christies.com.

K. GLOSSAIRE

authentique : un exemplaire véritable, et non une copie ou une contrefaçon :

- (i) de l'œuvre d'un artiste, d'un auteur ou d'un fabricant particulier, si le lot est décrit dans l'intitulé comme étant l'œuvre dudit artiste, auteur ou fabricant ;
- (ii) d'une œuvre créée au cours d'une période ou culture particulière, si le lot est décrit dans l'intitulé comme étant une œuvre créée durant cette période ou culture ;
- (iii) d'une œuvre correspondant à une source ou une origine particulière si le lot est décrit dans l'intitulé comme étant de cette origine ou source ; ou
- (iv) dans le cas de pierres précieuses, d'une œuvre qui est faite à partir d'un matériau particulier, si le lot est décrit dans l'intitulé comme étant fait de ce matériau.

garantie d'authenticité : la garantie que nous donnons dans les présentes Conditions de vente selon laquelle un lot est authentique, comme décrit à la section E2 du présent accord.

frais de vente : les frais que nous paie l'acheteur en plus du **prix marteau**.
description du catalogue : la description d'un lot dans le catalogue de la vente aux enchères, éventuellement modifiée par des avis en salle de vente.

Groupe Christie's : Christie's International Plc, ses filiales et d'autres sociétés au sein de son groupe d'entreprises.

état : l'état physique d'un lot.

date d'échéance : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe F1(a).

estimation : la fourchette de prix indiquée dans le catalogue ou dans tout avis en salle de vente dans laquelle nous pensons qu'un lot pourrait se vendre. **estimation basse** désigne le chiffre le moins élevé de la fourchette et **estimation haute** désigne le chiffre le plus élevé. L'estimation moyenne correspond au milieu entre les deux.

prix marteau : le montant de l'enchère la plus élevée que le commissaire-priseur accepte pour la vente d'un lot.

intitulé : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe E2.

lot : un article à mettre aux enchères (ou plusieurs articles à mettre aux enchères de manière groupée).

autres dommages : tout dommage particulier, consécutif, accessoire, direct ou indirect de quelque nature que ce soit ou tout dommage inclus dans la signification de «particulier», «consécutif» «direct», «indirect», ou «accessoire» en vertu du droit local.

prix d'achat : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe F1(a).

provenance : l'historique de propriété d'un lot.

avec réserve : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe E2 et **intitulés avec réserve** désigne la section dénommée **intitulés avec réserve** sur la page du catalogue intitulée « Avis importants et explication des pratiques de catalogage ».

prix de réserve : le montant confidentiel en dessous duquel nous ne vendrons pas un lot.

avis en salle de vente : un avis écrit affiché près du lot dans la salle de vente et sur www.christies.com, qui est également lu aux enchérisseurs potentiels par téléphone et notifié aux clients qui ont laissé des ordres d'achat, ou une annonce faite par le commissaire-priseur soit au début de la vente, soit avant la mise aux enchères d'un lot particulier.

caractères MAJUSCULES : désigne mot ou un passage dont toutes les lettres sont en MAJUSCULES.

garantie : une affirmation ou déclaration dans laquelle la personne qui en est l'auteur garantit que les faits qui y sont exposés sont exacts.

rapport de condition : déclaration faite par nous par écrit à propos d'un lot, et notamment à propos de sa nature ou de son état.

SYMBOLES EMPLOYÉS DANS NOS CATALOGUES

La signification des mots en caractères gras dans la présente section se trouve à la fin de la rubrique du catalogue intitulée « Conditions de vente »

- Lot transféré dans un entrepôt extérieur. Retrouvez les informations concernant les frais de stockage et l'adresse d'enlèvement en page 172
- Christie's a un intérêt financier direct sur le lot. Voir ci-dessous « Intérêt financier de Christie's sur un lot ».
- Le vendeur de ce lot est l'un des collaborateurs de Christie's.
- △ Détenue par Christie's ou une autre société du **Groupe Christie's** en tout ou en partie. Voir ci-dessous « Intérêt financier de Christie's sur un lot ».
- ◇ Christie's a un intérêt financier direct dans sur lot et a financé tout ou partie de cet intérêt avec l'aide de quelqu'un d'autre. Voir ci-dessous « Intérêt financier de Christie's sur un lot ».
- Lot proposé sans **prix de réserve** qui sera vendu à l'enchérisseur faisant l'enchère la plus élevée, quelle que soit l'estimation préalable à la vente indiquée dans le catalogue.
- ~ Le lot comprend des matériaux d'espèces en danger, ce qui pourrait entraîner des restrictions à l'exportation. Voir section H2(b) des Conditions de vente.
- Ψ Le lot comprend des matériaux d'espèces en danger, uniquement pour la présentation et non pour la vente. Voir section H2(b) des Conditions de vente.
- F Lot ne pouvant pas être expédié vers les États-Unis. Voir section H2 des Conditions de vente.
- f Des frais additionnels de 5,5 % TTC du prix d'adjudication seront prélevés en sus des frais habituels à la charge de l'acheteur. Ces frais additionnels sont susceptibles d'être remboursés à l'acheteur sur présentation d'une preuve d'exportation du lot hors de l'Union Européenne dans les délais légaux (Voir la Section « TVA » des Conditions de vente).
- + La TVA au taux de 20% sera due sur le total du prix d'adjudication et des frais à la charge de l'acheteur. Pour plus d'informations, voir la Section D.2. « Régime de TVA et condition de l'exportation » ci-dessus.
- ++ La TVA au taux de 5,5% sera due sur le total du prix d'adjudication et des frais à la charge de l'acheteur. Pour plus d'informations, voir la Section D.2. « Régime de TVA et condition de l'exportation » ci-dessus.

Veillez noter que les lots sont signalés par des symboles à titre indicatif, uniquement pour vous faciliter la consultation du catalogue. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'oublis.

RAPPORTS DE CONDITION

Veillez contacter le Département des spécialistes pour obtenir un rapport de condition sur l'état d'un lot particulier (disponible pour les lots supérieurs à 3 000 €). Les rapports de condition sont fournis à titre de service aux clients intéressés. Les clients potentiels doivent prendre note que les descriptions de propriété ne sont pas des garanties et que chaque lot est vendu « en l'état ».

TOUTES LES DIMENSIONS ET LES POIDS SONT APPROXIMATIFS.

OBJETS COMPOSÉS DE MATERIAUX PROVENANT D'ESPECES EN VOIE DE DISPARITION ET AUTRES ESPECES PROTEGEES

Les objets composés entièrement ou en partie (quel que soit le pourcentage) de matériaux provenant d'espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou protégées, sont généralement marqués par le symbole ~ dans le catalogue. Ces matériaux sont notamment l'ivoire, l'écaille de tortue, la peau de crocodile, d'autruche, et certaines espèces de corail, ainsi que le bois de rose du Brésil. Les acheteurs sont avisés que de nombreux pays interdisent l'importation de tout bien contenant de tels matériaux ou exigent un permis (i.e., un permis CITES) délivré par les autorités compétentes des pays d'exportation et d'importation du bien. Par conséquent, les acheteurs sont invités à se renseigner auprès des autorités compétentes avant d'enchérir pour tout bien composé entièrement ou en partie de tels matériaux dont ils envisagent l'importation dans un autre pays. Nous vous remercions de bien vouloir noter qu'il est de la responsabilité des acheteurs de déterminer et de satisfaire aux exigences de toutes les lois ou règlements applicables à l'exportation ou l'importation des biens composés de matériaux provenant d'espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou protégées. L'impossibilité pour un acheteur d'exporter ou d'importer un tel bien composé des matériaux provenant d'espèces en voie de disparition et/ou protégées ne serait en aucun cas être retenue comme fondement pour justifier une demande d'annulation ou de la rescision de la vente. Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que le marquage des lots entièrement ou en partie composés de matériaux provenant d'espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou

protégées, au moyen notamment de l'utilisation du symbole - dans les catalogues, et qui font potentiellement l'objet d'une réglementation spécifique, est effectué à titre purement facultatif et indicatif pour la commodité de nos clients, et qu'en conséquence, Christie's ne pourra en aucun cas être tenue responsable pour toute erreur ou omission quelle qu'elle soit.

À PROPOS DES PIERRES DE COULEUR

Il est rappelé aux acheteurs potentiels que nombre de pierres précieuses de couleur ont été historiquement traitées pour améliorer leur apparence. Certaines méthodes d'amélioration, comme le chauffage, sont couramment utilisées pour améliorer la couleur ou la transparence, plus particulièrement pour les rubis et les saphirs. D'autres méthodes, comme l'huilage, améliorent la clarté des émeraudes. Ces traitements sont généralement admis par les négociants internationaux en joaillerie. Bien que le traitement par chauffage pour améliorer la couleur soit largement réputé être permanent, il peut avoir un certain impact sur la durabilité de la pierre précieuse et une attention spécifique peut être nécessaire au fil des ans. Les pierres qui ont été huilées, par exemple, peuvent nécessiter un nouvel huilage après quelques années pour conserver au mieux leur apparence. La politique de Christie's est d'obtenir des rapports gemmologiques en provenance de laboratoires gemmologiques jouissant d'une renommée internationale qui décrivent certaines des pierres précieuses vendues par Christie's. La disponibilité de tels rapports apparaîtra dans le catalogue. Les rapports de laboratoires gemmologiques américains utilisés par Christie's mentionneront toute amélioration par chauffage ou autre traitement. Les rapports de laboratoires gemmologiques européens détailleront uniquement le traitement par chauffage sur demande mais confirmeront l'absence de tout traitement ou traitement par chauffage. En raison des variations d'approche et de technologie, il peut n'y avoir aucun consensus entre les laboratoires quant à savoir si une pierre spécifique a été traitée, la portée ou le degré de permanence de son traitement. Il n'est pas possible pour Christie's d'obtenir un rapport gemmologique pour chaque pierre que la maison offre. Les acheteurs potentiels doivent être conscients que toutes les pierres peuvent avoir été améliorées par un traitement ou un autre. Pour de plus amples détails, nous renvoyons les acheteurs potentiels des États-Unis à la fiche d'information préparée par la commission des normes gemmologiques (Gemstones Standards Commission), disponible à la rubrique de visualisation. Les acheteurs potentiels peuvent demander des rapports de laboratoires pour tout article non certifié si la demande est effectuée au moins trois semaines avant la date prévue de la vente aux enchères. Ce service fait l'objet d'un paiement par avance par la partie requérante. Du fait que l'amélioration affecte la valeur de marché, les estimations de Christie's refléteront les informations communiquées dans le rapport ou, en cas d'indisponibilité dudit rapport, l'hypothèse que les pierres précieuses ont pu être améliorées. Des rapports sur l'état sont généralement disponibles pour tous les lots sur demande et les experts de Christie's seront heureux de répondre à toute question.

AUX ACHETEURS POTENTIELS D'HORLOGES ET DE MONTRES

La description de l'état des horloges et des montres dans le présent catalogue, notamment les références aux défauts et réparations, est communiquée à titre de service aux acheteurs potentiels mais une telle description n'est pas nécessairement complète. Bien que Christie's puisse communiquer à tout acheteur potentiel à sa demande un rapport sur l'état pour tout lot, un tel rapport peut également être incomplet et ne pas spécifier tous les défauts ou remplacements mécaniques. Par conséquent, toutes les horloges et les montres doivent être inspectées personnellement par les acheteurs potentiels afin d'évaluer l'état du bien offert à la vente. Tous les lots sont vendus « en l'état » et l'absence de toute référence à l'état d'une horloge ou d'une montre n'implique pas que le lot est en bon état et sans défaut, réparation ou restauration. En théorie, toutes les horloges et les montres ont été réparées au cours de leur vie et peuvent aujourd'hui inclure des pièces non originales. En outre, Christie's ne fait aucune déclaration ou n'apporte aucune garantie quant à l'état de fonctionnement d'une horloge ou d'une montre. Les montres ne sont pas toujours représentées en taille réelle dans le catalogue. Il est demandé aux acheteurs potentiels de se référer à la description des lots pour connaître les dimensions de chaque montre. Veuillez noter que la plupart des montres bracelets avec boîtier étanche ont été ouvertes afin d'identifier le type et la qualité de leur mouvement. Il ne doit pas être tenu pour acquis que ces montres demeurent étanches. Il est recommandé aux acheteurs potentiels de faire vérifier l'état des montres par un horloger compétent avant leur utilisation. Veuillez également noter que certains pays ne considèrent pas l'or de moins de 18 ct comme de « l'or » et peuvent en refuser l'importation. En cas de refus d'importation, Christie's ne peut en aucun cas être tenue pour responsable. Veuillez également noter que toutes les montres Rolex du catalogue de cette vente Christie's sont vendues en l'état. Christie's ne peut être tenue pour garante de l'authenticité de chacun des composants de ces montres Rolex. Les bracelets décrits comme associés ne sont pas des éléments d'origine et peuvent ne pas être authentiques. Il revient aux acheteurs potentiels de s'assurer personnellement de la condition de l'objet. Des rapports sur l'état des lots peuvent être demandés à Christie's. Ils sont donnés en toute objectivité selon les termes des Conditions de vente imprimées à la fin du catalogue. Ces rapports sont communiqués aux acheteurs potentiels seulement à titre indicatif et ne détaillent pas tous les remplacements de composants effectués

ainsi que toutes les imperfections. Ces rapports sont nécessairement subjectifs. Il est précisé aux acheteurs potentiels qu'un certificat n'est disponible que s'il en est fait mention dans la description du lot. Les montres de collection contenant souvent des mécanismes complexes et d'une grande finesse, il est rappelé aux acheteurs potentiels qu'un examen général, un remplacement de la pile ou une réparation plus approfondie - à la charge de l'acheteur - peut être nécessaire.

CONCERNANT LES ESTIMATIONS DE POIDS

Le poids brut de l'objet est indiqué dans le catalogue. Les poids des pierres précieuses ont pu être estimés par mesure. Ces chiffres sont censés être des directives approximatives et ne doivent pas être considérés comme exacts.

POUR LA JOAILLERIE

Les termes utilisés dans le présent catalogue revêtent les significations qui leur sont attribuées ci-dessous. Veuillez noter que toutes les déclarations dans le présent catalogue quant à leur paternité sont effectuées sous réserve des dispositions des Conditions de vente de restriction de garantie.

NOM DES JOAILLIERS DANS LE TITRE

1. Par Boucheron : Quand le nom du créateur apparaît dans le titre cela signifie, selon l'opinion raisonnable de Christie's, que le bijou est de ce fabricant.

NOM DES JOAILLIERS SOUS LA DESCRIPTION

1. Signé Boucheron : Le bijou porte une signature qui, selon l'opinion raisonnable de Christie's, est authentique.
2. Avec le nom du créateur pour Boucheron : Le bijou revêt une marque mentionnant un fabricant qui, selon l'opinion raisonnable de Christie's, est authentique.
3. Par Boucheron : selon l'opinion raisonnable de Christie's, signifie par le joaillier malgré l'absence de signature.
4. Monté par Boucheron : selon l'opinion raisonnable de Christie's, signifie que le sertissage a été créé par le joaillier qui a utilisé des pierres initialement fournies par son client.
5. Monté uniquement par Boucheron : selon l'opinion raisonnable de Christie's, signifie que le sertissage a été créé par le joaillier mais que les pierres précieuses ont été remplacées ou que le bijou a été modifié d'une certaine manière après sa fabrication.

PERIODES

1. ANTIQUITE - PLUS DE 100 ANS
2. ART NOUVEAU - 1895-1910
3. BELLE ÉPOQUE - 1895-1914
4. ART DÉCO - 1915-1935
5. RÉTRO - ANNÉES 1940

CERTIFICATS D'AUTHENTICITÉ

Certains fabricants ne fournissent pas de certificat d'authenticité, Christie's n'a aucune obligation d'en fournir aux acheteurs, sauf mention spécifique contraire dans la description du lot au catalogue de la vente. Excepté en cas de contrefaçon reconnue par Christie's, aucune annulation de vente ne saurait être prononcée pour cause de non-délivrance d'un certificat d'authenticité par un fabricant.

MÉTAUX PRÉCIEUX

Certains **lots** contenant de l'or, de l'argent ou du platine doivent selon la loi être présentés au bureau de **garantie** territorialement compétent afin de les soumettre à des tests d'alliage et de les poinçonner. Christie's n'est pas autorisée à délivrer ces **lots** aux acheteurs tant qu'ils ne sont pas marqués. Ces marquages seront réalisés par Christie's aux frais de l'acheteur, dès que possible après la vente. Une liste de tous les **lots** nécessitant un marquage sera mise à la disposition des acheteurs potentiels avant la vente.

INTERET FINANCIER DE CHRISTIE'S SUR UN LOT

De temps à autre, Christie's peut proposer à la vente un **lot** qu'elle possède en totalité ou en partie. Ce bien est signalé dans le catalogue par le symbole Δ à côté du numéro de **lot**.

Parfois, Christie's a un intérêt financier direct dans des **lots** mis en vente, tel que le fait de garantir un prix minimum ou de consentir une avance au vendeur qui n'est **garantie** que par le bien mis en vente. Lorsque Christie's détient un tel intérêt financier, les **lots** en question sont signalés par le symbole ○ à côté du numéro de **lot**.

Lorsque Christie's a financé tout ou partie de cet intérêt par l'intermédiaire d'un tiers, les **lots** sont signalés dans le catalogue par le symbole √. Lorsqu'un tiers accepte de financer tout ou partie de l'intérêt de Christie's dans un **lot**, il prend tout ou partie du risque que le **lot** ne soit pas vendu, et sera rémunéré en échange de l'acceptation de ce risque sur la base d'un montant forfaitaire.

Lorsque Christie's a un droit réel ou un intérêt financier dans chacun des **lots** du catalogue, Christie's ne signale pas chaque **lot** par un symbole, mais indique son intérêt en couverture du catalogue.

INTITULÉS AVEC RÉSERVE

*« **attribué à...** » à notre avis, est probablement en totalité ou en partie, une œuvre réalisée par l'artiste.

*« **studio de.../atelier de...** » à notre avis, œuvre exécutée dans le studio ou l'atelier de l'artiste, peut-être sous sa surveillance.

*« **entourage de...** » à notre avis, œuvre datant de la période de l'artiste et dans laquelle on remarque une influence.

*« **disciple de...** » à notre avis, œuvre exécutée dans le style de l'artiste

mais pas nécessairement par l'un de ses élèves.

*« **à la manière de...** » à notre avis, œuvre exécutée dans le style de l'artiste mais d'une date plus récente.

*« **d'après...** » à notre avis, une copie (quelle qu'en soit la date) d'une œuvre de l'auteur.

*« **signé... / « daté... » / « inscrit... »** » à notre avis, l'œuvre a été signée/datée/dotée d'une inscription par l'artiste. L'ajout d'un point d'interrogation indique un élément de doute.

*« **avec signature... / « avec date... » / « avec inscription... »** » à notre avis, la signature/la date/l'inscription sont de la main de quelqu'un d'autre que l'artiste.

La date donnée pour les gravures de maîtres anciens, modernes et contemporains, est la date (ou la date approximative lorsque précédée du préfix « vers ») à laquelle la matrice a été travaillée et pas nécessairement la date à laquelle l'œuvre a été imprimée ou publiée.

* Ce terme et sa définition dans la présente explication des pratiques de catalogue sont des déclarations réservées sur la paternité de l'œuvre. Si l'utilisation de ce terme repose sur une étude attentive et représente l'opinion de spécialistes, Christie's et le vendeur n'assument aucun risque ni aucune responsabilité en ce qui concerne l'authenticité de la qualité d'auteur de tout **lot** du présent catalogue décrit par ce terme, la **Garantie d'authenticité** ne s'appliquant pas en ce qui concerne les **lots** décrits à l'aide de ce terme.

SALLES DE VENTES INTERNATIONALES, BUREAUX DE REPRÉSENTATION EUROPÉENS, CONSULTANTS ET AUTRES SERVICES DE CHRISTIE'S

**ARGENTINE
BUENOS AIRES**
+54 11 43 93 42 22
Cristina Carlisle

**AUSTRALIE
SYDNEY**
+61 (0)2 9326 1422
Ronan Sulich

**AUSTRICHE
VIENNE**
+43 (0)1 533 881214
Angela Baillou

**BELGIQUE
BRUXELLES**
+32 (0)2 512 88 30
Roland de Lathuy

**BRÉSIL
SÃO PAULO**
+5511 3061 2576
Nathalie Lenci

**CHILI
SANTIAGO**
+56 2 2 2631642
Denise Ratinoff
de Lira

**COLOMBIE
BOGOTA**
+571 635 54 00
Juanita Madrinan

**DANEMARK
COPENHAGEN**
+45 3962 2377
Birgitta Hillingso
(Consultant)
+ 45 2612 0092
Rikke Juel Brandt
(Consultant)

**FINLANDE
ET ETATS BALTES
HELSINKI**
+358 40 5837945
Barbro Schauman
(Consultant)

**FRANCE ET
DÉLÉGUES RÉGIONAUX
-PARIS**
+33 (0)1 40 76 85 85

**CENTRE, AUVERGNE,
LIMOUSIN & BOURGOGNE**
+33 (0)6 10 34 44 35
Marine Desproges-Gotteron

**BRETAGNE, PAYS DE LA
LOIRE & NORMANDIE**
+33 (0)6 09 44 90 78
Virginie Gregory

GRAND EST
+33 (0)6 07 16 34 25
Jean-Louis Janin Daviet

NORD-PAS DE CALAIS
+33 (0)6 09 63 21 02
Jean-Louis Brémilts

**POITOU-CHARENTE
AQUITAINE**
+33 (0)5 56 81 65 47
Marie-Cécile Moueix

**PROVENCE -
ALPES CÔTE D'AZUR**
+33 (0)6 71 99 97 67
Fabienne Albertini-Cohen

RHÔNE ALPES
+ 33 (0) 6 30 73 67 17
Françoise Papapietro

**ALLEMAGNE
DÜSSELDORF**
+49 (0)21 14 91 59 352
Arno Verkade

FRANCFORT
+49 170 840 7950
Natalie Radziwill

HAMBOURG
+49 (0)40 27 94 073
Christiane Gräfin
zu Rantzau

MUNICH
+49 (0)89 24 20 96 80
Marie Christine Gräfin Huyn

STUTTGART
+49 (0)71 12 26 96 99
Eva Susanne
Schweizer

**INDE
MUMBAI**
+91 (22) 2280 7905
Sonal Singh

**INDONESIE
JAKARTA**
+62 (0)21 7278 6268
Charmie Hamami

**ISRAËL
TEL AVIV**
+972 (0)3 695 0695
Roni Gilat-Baharaff

**ITALIE
-MILAN**
+39 02 303 2831
Cristiano De Lorenzo

ROME
+39 06 686 3333
Marina Cicogna

ITALIE DU NORD
+39 348 3131 021
Paola Gradi
(Consultant)

TURIN
+39 347 2211 541
Chiara Massimello
(Consultant)

VENISE
+39 041 277 0086
Bianca Arrivabene Valenti
Gonzaga (Consultant)

BOLOGNE
+39 051 265 154
Benedetta Possati Vittori
Venenti (Consultant)

GÈNES
+39 010 245 3747
Rachele Guicciardi
(Consultant)

FLORENCE
+39 055 219 012
Alessandra Niccolini di
Camugliano (Consultant)

**CENTRE &
ITALIE DU SUD**
+39 348 520 2974
Alessandra Allaria
(Consultant)

**JAPON
TOKYO**
+81 (0)3 6267 1766
Chie Banta

**MALAISIE
KUALA LUMPUR**
+65 6735 1766
Nicole Tee

**MEXICO
MEXICO CITY**
+52 55 5281 5546
Gabriela Lobo

MONACO
+377 97 97 11 00
Nancy Dotta

**PAYS-BAS
-AMSTERDAM**
+31 (0)20 57 55 255
Arno Verkade

**NORVÈGE
OSLO**
+47 949 89 294
Cornelia Svedman
(Consultant)

**REPUBLIQUE POPULAIRE
DE CHINE
PÉKIN**
+86 (0)10 8583 1766

-HONG KONG
+852 2760 1766

-SHANGHAI
+86 (0)21 6355 1766

**PORTUGAL
LISBONNE**
+351 919 317 233
Mafalda Pereira Coutinho
(Consultant)

**RUSSIE
MOSCOU**
+7 495 937 6364
+44 20 7389 2318
Zain Talyarkhan

**SINGAPOUR
SINGAPOUR**
+65 6735 1766
Jane Ngiam

**AFRIQUE DU SUD
LE CAP**
+27 (21) 761 2676
Juliet Lomberg
(Independent Consultant)

**DURBAN &
JOHANNESBURG**
+27 (31) 207 8247
Gillian Scott-Berning
(Independent Consultant)

CAP OCCIDENTAL
+27 (44) 533 5178
Annabelle Conyngham
(Independent Consultant)

**CORÉE DU SUD
SÉOUL**
+82 2 720 5266
Jun Lee

**ESPAGNE
MADRID**
+34 (0)91 532 6626
Carmen Schjaer
Dalia Padilla

**SUÈDE
STOCKHOLM**
+46 (0)73 645 2891
Claire Ahman (Consultant)
+46 (0)70 9369 201
Louise Dyhlén (Consultant)

**SUISSE
-GENÈVE**
+41 (0)22 319 1766
Eveline de Proyart

-ZURICH
+41 (0)44 268 1010
Jutta Nixdorf

**TAIWAN
TAIPEI**
+886 2 2736 3356
Ada Ong

**THAÏLANDE
BANGKOK**
+66 (0)2 652 1097
Prapavadee Sophonpanich

**TURQUIE
ISTANBUL**
+90 (532) 558 7514
Eda Kehale Argün
(Consultant)

**ÉMIRATS ARABES UNIS
-DUBAI**
+971 (0)4 425 5647
Michael Jeha

**GRANDE-BRETAGNE
-LONDRES**
+44 (0)20 7839 9060

NORD
+44 (0)20 3219 6010
Thomas Scott

**NORD OUEST ET PAYS DE
GALLE**
+44 (0)20 7752 3033
Jane Blood

SUD
+44 (0)1730 814 300
Mark Wrey

ÉCOSSE
+44 (0)131 225 4756
Bernard Williams
Robert Lagneau
David Bowes-Lyon
(Consultant)

ÎLE DE MAN
+44 (0)20 7389 2032

ÎLES DE LA MANCHE
+44 (0)20 7389 2032

IRLANDE
+353 (0)87 638 0996
Christine Ryall (Consultant)

**ÉTATS UNIS
CHICAGO**
+1 312 787 2765
Catherine Busch

DALLAS
+1 214 599 0735
Caperia Ryan

HOUSTON
+1 713 802 0191
Jessica Phifer

LOS ANGELES
+1 310 385 2600
Sonya Roth

MIAMI
+1 305 445 1487
Jessica Katz

-NEW YORK
+1 212 636 2000

SAN FRANCISCO
+1 415 982 0982
Ellanor Notides

SERVICES LIÉS AUX VENTES

**COLLECTIONS PRIVÉES ET
"COUNTRY HOUSE SALES"**
Tel: +33 (0)1 4076 8598
Email: lgsosset@christies.com

INVENTAIRES
Tel: +33 (0)1 4076 8572
Email: vgineste@christies.com

**AUTRES SERVICES
CHRISTIE'S EDUCATION
LONDRES**
Tel: +44 (0)20 7665 4350
Fax: +44 (0)20 7665 4351
Email: london@christies.edu

NEW YORK
Tel: +1 212 355 1501
Fax: +1 212 355 7370
Email: newyork@christies.edu

HONG KONG
Tel: +852 2978 6768
Fax: +852 2525 3856
Email: hongkong@christies.edu

**CHRISTIE'S FINE ART STORAGE
SERVICES
NEW YORK**
+1 212 974 4570
Email: newyork@cfass.com

SINGAPOUR
Tel: +65 6543 5252
Email: singapore@cfass.com

**CHRISTIE'S INTERNATIONAL
REAL ESTATE
NEW YORK**
Tel: +1 212 468 7182
Fax: +1 212 468 7141
Email: info@christiesrealestate.com

LONDRES
Tel: +44 20 7389 2551
Fax: +44 20 7389 2168
Email: info@christiesrealestate.com

HONG KONG
Tel: +852 2978 6788
Fax: +852 2973 0799
Email: info@christiesrealestate.com

ARTS D'AFRIQUE, D'OCÉANIE ET D'AMÉRIQUE

MARDI 30 OCTOBRE 2018,
À 16H30

9, avenue Matignon, 75008 Paris
CODE VENTE : 16418 - OHBABY

(Les coordonnées apparaissant sur la preuve d'exportation doivent correspondre aux noms et adresses des professionnels facturés. Les factures ne pourront pas être modifiées après avoir été imprimées.)

LAISSER DES ORDRES D'ACHAT EN LIGNE
SUR CHRISTIES.COM

INCREMENTS

Les enchères commencent généralement en dessous de l'estimation basse et augmentent par paliers (incréments) de jusqu'à 10 pour cent. Le commissaire-priseur décidera du moment où les enchères doivent commencer et des incréments. Les ordres d'achat non conformes aux incréments ci-dessous peuvent être abaissés à l'intervalle d'enchères suivant.

de 100 à 2 000 €	par 100 €
de 2 000 à 3 000 €	par 200 €
de 3 000 à 5 000 €	par 200, 500, 800 €
de 5 000 à 10 000 €	par 500 €
de 10 000 à 20 000 €	par 1 000 €
de 20 000 à 30 000 €	par 2 000 €
de 30 000 à 50 000 €	par 2 000, 5 000, 8 000 €
de 50 000 à 100 000 €	par 5 000 €
de 100 000 à 200 000 €	par 10 000 €
au dessus de 200 000 €	à la discrétion du commissaire-priseur habilité.

Le commissaire-priseur est libre de varier les incréments au cours des enchères.

- Je demande à Christie's d'enchérir sur les lots indiqués jusqu'à l'enchère maximale que j'ai indiquée pour chaque lot.
- En plus du prix d'adjudication (« **prix marteau** ») l'acheteur accepte de nous payer des frais acheteur de 25% H.T. (soit 26,375% T.T.C. pour les livres et 30% T.T.C. pour les autres **lots**) sur les premiers €150.000 ; 20% H.T. (soit 21,10% T.T.C. pour les livres et 24% T.T.C. pour les autres **lots**) au-delà de €150.000 et jusqu'à €2.000.000 et 12,5% H.T. (soit 13,1875% T.T.C. pour les livres et 15% T.T.C. pour les autres **lots**) sur toute somme au-delà de €2.000.000. Pour les ventes de vin, les frais à la charge de l'acquéreur s'élèvent à 17,5% H.T. (soit 21% T.T.C.).
- J'accepte d'être lié par les Conditions de vente imprimées dans le catalogue.
- Je comprends que si Christie's reçoit des ordres d'achat sur un lot pour des montants identiques et que lors de la vente ces montants sont les enchères les plus élevées pour le lot, Christie's vendra le lot à l'enchérisseur dont elle aura reçu et accepté l'ordre d'achat en premier.
- Les ordres d'achat soumis sur des lots « sans prix de réserve » seront, à défaut d'enchère supérieure, exécutés à environ 50 % de l'estimation basse ou au montant de l'enchère si elle est inférieure à 50 % de l'estimation basse. Je comprends que le service d'ordres d'achat de Christie's est un service gratuit fourni aux clients et que, bien que Christie's fasse preuve de toute la diligence raisonnablement possible, Christie's déclinera toute responsabilité en cas de problèmes avec ce service ou en cas de pertes ou de dommages découlant de circonstances hors du contrôle raisonnable de Christie's.

Résultats des enchères : +33 (0)1 40 76 84 13

FORMULAIRE D'ORDRE D'ACHAT

Christie's Paris

Les ordres d'achat doivent être reçus au moins 24 heures avant le début de la vente aux enchères.

Christie's confirmera toutes les enchères reçues par fax par retour de fax. Si vous n'avez pas reçu de confirmation dans le délai d'un jour ouvré, veuillez contacter le Département des enchères.

Tél. : +33 (0) 1 40 76 84 13 - Fax : +33 (0) 1 40 76 85 51 - en ligne : www.christies.com

16418

Numéro de Client (le cas échéant)

Numéro de vente

Nom de facturation (en caractères d'imprimerie)

Adresse

Code postal

Téléphone en journée

Téléphone en soirée

Fax (Important)

Email

Veuillez cocher si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations à propos de nos ventes à venir par e-mail

J'AI LU ET COMPRIS LE PRESENT FORMULAIRE D'ORDRE D'ACHAT ET LES CONDITIONS DE VENTE - ACCORD DE L'ACHETEUR

Signature

Si vous n'avez jamais participé à des enchères chez Christie's, veuillez joindre des copies des documents suivants. Personnes physiques : Pièce d'identité avec photo délivrée par un organisme public (permis de conduire, carte nationale d'identité ou passeport) et, si votre adresse actuelle ne figure pas sur votre pièce d'identité, un justificatif de domicile récent, par exemple une facture d'eau ou d'électricité ou un relevé bancaire. Sociétés : Un certificat d'immatriculation. Autres structures commerciales telles que les fiducies, les sociétés off-shore ou les sociétés de personnes : veuillez contacter le Département Conformité au +33 (0)1 40 76 84 13 pour connaître les informations que vous devez fournir. Si vous êtes enregistré pour enchérir pour le compte de quelqu'un qui n'a jamais participé à des enchères chez Christie's, veuillez joindre les pièces d'identité vous concernant ainsi que celles de la personne pour le compte de qui vous allez prendre part aux enchères, ainsi qu'un pouvoir signé par la personne en question. Les nouveaux clients, les clients qui n'ont pas fait d'achats auprès d'un bureau de Christie's au cours des deux dernières années et ceux qui souhaitent dépenser plus que les fois précédentes devront fournir une référence bancaire.

VEUILLEZ ÉCRIRE DISTINCTEMENT EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

Numéro de lot
(dans l'ordre)

Enchère maximale EURO
(hors frais de vente)

Numéro de lot
(dans l'ordre)

Enchère maximale EURO
(hors frais de vente)

Si vous êtes assujéti à la VAT/IVA/TVA/BTW/MWST/MOMS intracommunautaire,

Veillez indiquer votre numéro :



Entreposage et Enlèvement des Lots

Storage and Collection

TABLEAUX ET OBJETS PETITS FORMATS

Tous les lots vendus seront conservés dans nos locaux au 9, avenue Matignon, 75008 Paris.

TABLEAUX GRANDS FORMATS, MEUBLES ET OBJETS VOLUMINEUX

Les lots marqués d'un carré rouge ■ seront transférés chez Crown Fine Art :

Mardi 30 octobre 2018

Crown Fine Art se tient à votre disposition 48h après le transfert, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 18h00.

130, rue des Chardonnerets,
93290 Tremblay-en-France

TARIFS

Christie's se réserve le droit d'appliquer des frais de stockage au-delà de 7 jours après la vente pour les lots vendus. La garantie en cas de dommage ou de perte totale ou partielle est couverte par Christie's selon les termes figurant dans nos Conditions de Vente et incluse dans les frais de stockage. Les frais s'appliqueront selon le barème décrit dans le tableau ci-dessous.

PAIEMENT

Merci de bien vouloir contacter notre service client 24h à l'avance à ClientServicesParis@christies.com ou au +33 (0)1 40 76 84 12 pour connaître le montant des frais et prendre rendez-vous pour la collecte du lot.

Sont acceptés les règlements par chèque, transfert bancaire et carte de crédit (Visa, Mastercard, American Express)

SMALL PICTURES AND OBJECTS

All lots sold, will be kept in our saleroom at 9 avenue Matignon, 75008 Paris.

LARGE PICTURES, FURNITURE AND LARGE OBJECTS

Specified lots marked with a filled red square ■ will be removed to Crown Fine Art on the:

Tuesday 30 October 2018

Lots transferred to Crown Fine Art will be available 48 hours after the transfer from Monday to Friday 9.00 am to 12.30 am and 1.30 pm to 6.00 pm.

130, rue des Chardonnerets,
93290 Tremblay-en-France

ADMINISTRATION FEE, STORAGE & RELATED CHARGES

At Christie's discretion storage charges may apply 7 days after the sale. Liability for physical loss and damage is covered by Christie's as specified in our Conditions of Sale and included in the storage fee. Charges will apply as set in the table below.

PAYMENT

Please contact our Client Service 24 hours in advance at ClientServicesParis@christies.com or call +33 (0)1 40 76 84 12 to enquire about the fee and book a collection time.

Are accepted payments by cheque, wire transfer and credit cards (Visa, Mastercard, American Express)

TABLEAUX GRANDS FORMATS, MOBILIER ET OBJETS VOLUMINEUX

Frais de gestion et manutention fixe par lot	Frais de stockage par lot et par jour ouvré
70€ + TVA	8€ + TVA

TABLEAUX ET OBJETS PETITS FORMATS

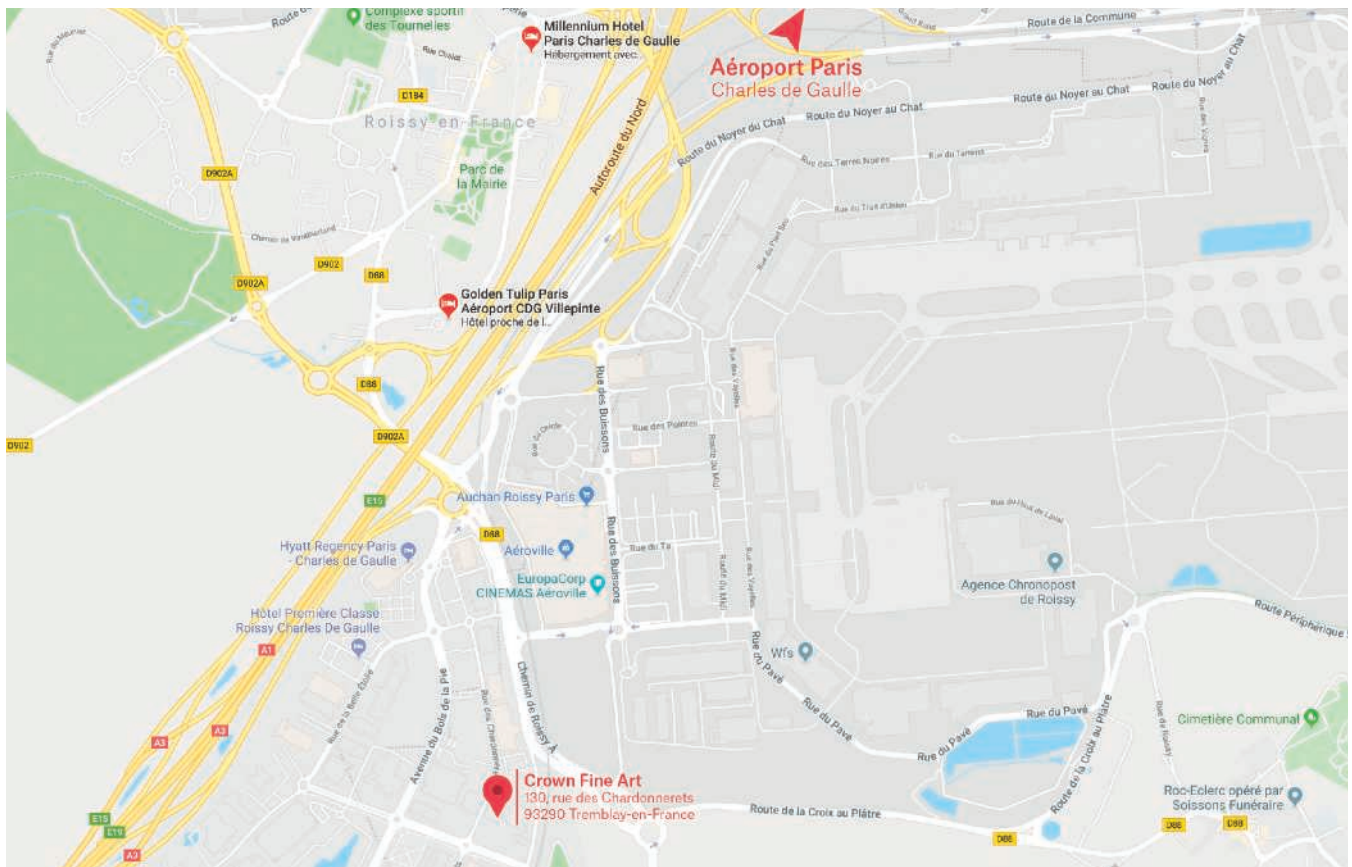
Frais de gestion et manutention fixe par lot	Frais de stockage par lot et par jour ouvré
35€ + TVA	4€ + TVA

LARGE PAINTINGS, FURNITURE AND LARGE OBJECTS

Administration fee and handling per lot	Storage fee per lot and per business day
70€ + VAT	8€ + VAT

SMALL PICTURES AND OBJECTS

Administration fee and handling per lot	Storage fee per lot and per business day
35€ + VAT	4€ + VAT



CHRISTIE'S

CHRISTIE'S INTERNATIONAL PLC

François Pinault, Chairman
Guillaume Cerutti, Chief Executive Officer
Stephen Brooks, Deputy Chief Executive Officer
Jussi Pylkkänen, Global President
François Curiel, Chairman, Europe & Asia
Jean-François Palus
Stéphanie Renault
Héloïse Temple-Boyer
Sophie Carter, Company Secretary

INTERNATIONAL CHAIRMEN

Stephen Lash, Chairman Emeritus, Americas
The Earl of Snowdon, Honorary Chairman, EMERI
Charles Cator, Deputy Chairman, Christie's Int.

CHRISTIE'S EUROPE, MIDDLE EAST, RUSSIA AND INDIA (EMERI)

Prof. Dr. Dirk Boll, President
Bertold Mueller, Managing Director,
Continental Europe, Middle East, Russia & India

SENIOR DIRECTORS, EMERI

Zoe Ainscough, Cristian Albu, Simon Andrews,
Upasna Bajaj, Mariolina Bassetti, Ellen Berkeley,
Jill Berry, Giovanna Bertazzoni, Edouard
Boccon-Gibod, Peter Brown, Julien Brunie,
Olivier Camu, Karen Carroll, Sophie Carter,
Karen Cole, Paul Cutts, Isabelle de La Bruyere,
Roland de Lathuy, Eveline de Proyard,
Leila de Vos, Harriet Drummond, Adele Falconer,
David Findlay, Margaret Ford, Edmond Francey,
Daniel Gallen, Roni Gilat-Baharaff, Philip Harley,
James Hastie, Karl Hermanns, Rachel Hidderley,
Jetske Homan Van Der Heide, Michael Jeha,
Donald Johnston, Erem Kassim-Lakha,
Nicholas Lambourn, William Lorimer,
Catherine Manson, Jeremy Morrison,
Nicholas Orchard, Francis Outred, Keith Penton,
Henry Pettifer, Will Porter, Paul Raison,
Christiane Rantzau, Tara Rastrick, Amjad Rauf,
François de Ricqlès, William Robinson,
Alice de Roquemaurel, Matthew Rubinger,
Tim Schmelcher, John Stainton, Nicola Steel,
Aline Sylla-Walbaum, Sheridan Thompson,
Alexis de Tiesenhausen, Jay Vincze, David Warren,
Andrew Waters, Harry Williams-Bulkeley,
Tom Woolston, André Zlattinger

CHRISTIE'S ADVISORY BOARD, EUROPE

Pedro Girao, Chairman,
Contessa Giovanni Gaetani dell'Aquila d'Aragona,
Monik Barbier Mueller, Thierry Barbier Mueller,
Arpad Busson, Kemal Has Cingillioglu,
Hélène David-Weill, Bernhard Fischer,
I. D. Fürstin zu Fürstenberg,
Rémi Gaston-Dreyfus, Laurence Graff,
Jacques Grange, H.R.H. Prince Pavlos of Greece,
Terry de Gunzburg, Guillaume Houzé,
Marquesa de Bellavista Mrs Alicia Koplowitz, Robert Manoukian,
Rosita, Duchess of Marlborough, Contessa Daniela d'Amelio Memmo, Usha Mittal,
Polissena Perrone, Maryvonne Pinault,
Eric de Rothschild, Çiğdem Simavi, Sylvie Winckler

CHRISTIE'S FRANCE

CHAIRMAN'S OFFICE, FRANCE

François de Ricqlès, Président,
Edouard Boccon-Gibod, Directeur Général
Géraldine Lenain
Pierre Martin-Vivier

DIRECTORS, FRANCE

Laëtitia Bauduin, Anika Guntrum, Élodie Morel

ASSOCIATE DIRECTORS, FRANCE

Fabienne Albertini, Virginie Barocas-Hagelauer,
Marion Clermont, Victoire Gineste, Valerie Hess,
Tancredi Massimo di Roccasecca, Fleur de Nicolay,
Tiphaine Nicoul, Paul Nyzam, Etienne Sallon,
Dominique Suiveng

COMMISSAIRES-PRISEURS HABILITÉS

François Curiel,
Camille de Foresta,
Victoire Gineste,
Lionel Gosset,
Adrien Meyer,
François de Ricqlès

CONSEIL DE CHRISTIE'S FRANCE

Jean Gueguinou, Président,
José Alvarez, Jeanne-Marie de Broglie,
Florence de Botton,
Béatrice de Bourbon-Siciles,
Isabelle de Courcel, Jacques Grange,
Terry de Gunzburg, Hugues de Guitaut,
Guillaume Houzé, Roland Lepic,
Christiane de Nicolay-Mazery,
Hélie de Noailles, Christian de Pange,
Maryvonne Pinault, Sylvie Winckler



CHRISTIE'S

9 AVENUE MATIGNON 75008 PARIS